



Agence Universitaire de la Francophonie
Réseau Lexicologie, Terminologie, Traduction
&
Rencontres Linguistiques méditerranéennes

La terminologie, entre traduction et bilinguisme

Journée scientifique de formation et d'animation régionale
Hamamet (Tunisie) le 14 octobre 2004

Sous la direction de :

S. MEJRI
&
Ph. THOIRON

Table des matières

THOIRON Philippe : Préface.....	3
MEJRI Salah : Présentation.....	5
BACCOUCHE Taïeb : "Pour une méthodologie d'un dictionnaire bilingue (français-arabe) des droits de l'Homme ".....	8
BEN AMOR Thouraya : "La terminologie dans le discours oral informel : Le cas de la mécanique auto".....	14
BOUHLEL Ezzedine : "La fonction sujet et les paradigmes afférents en français et en arabe".....	26
GHOUL Hasna "Gestion de la variation dans la traduction des noms de métiers et de professions".....	33
HAMZA Abderrazak "Le discours spécialisé : le cas des prospectus".....	39
HOSNI Leila & KAMMOUN Besma "Les concepts linguistiques modernes en arabe : Traitement lexicographique et précision conceptuelle (cas de la terminologie du figement)".....	60
LAJMI Dhouha "L'actualisation des noms de professions en français".....	69
LERAT Pierre "Aspects dénominatifs et conceptuels dans le vocabulaire des droits de l'Homme en français".....	74
MESSAADI-METHAMMAM Narjess "Croisement linguistique et discours médiatique : le cas de la station radio Mosaïque".....	83
MESSAOUDI Leila "Réflexions sur l'élaboration d'un dictionnaire spécialisé bilingue français - arabe".....	93

NEVEU Franck "Sur l'usage des termes complexes dans le discours de la science du langage. Préliminaires à une étude comparée de la terminologie linguistique".....	107
OUERHANI Béchir "La terminologie linguistique entre innovation lexicale et renouvellement des analyses".....	121
SAID Mosbah "La stéréotypie terminologique dans le discours lexicographique bilingue français-arabe ".....	138
SEDDIKI Aoussine "Terminologie juridique et problème des équivalences ".....	148
SFAR Inès "La morphologie des noms de professions : incorporation et paraphrase".....	156

Préface

Le volume d'Actes que nous présentons ici fait partie des publications mises à la disposition des chercheurs par le réseau Lexicologie, Terminologie, Traduction de l'Agence universitaire de la francophonie. Créé en 1988, le réseau LTT est investi de plusieurs missions. Il a pour objectif de :

- soutenir, encourager, promouvoir les travaux de recherche, la publication et la formation dans les domaines de compétence du réseau en assurant une modernité justifiée et un appui technologique pour faire face aux développements humains, sociaux, politiques et économiques de la réalité francophone des divers pays de la francophonie;

- d'assurer la production d'outils de référence en langue générale et en langue de spécialité : lexiques, dictionnaires, bases de données, outils d'interprétation de données, traduction, traductologie, traductique.

et de manière plus générale de :

- répondre à l'attente des pays du Sud en matière de développement ;

- assurer la solidarité entre les chercheurs du monde francophone;

- aider au désenclavement des chercheurs, des laboratoires et des équipes de recherche des pays du Sud ;

- favoriser la coopération entre les laboratoires universitaires et les grands centres de recherche, qu'ils soient nationaux, internationaux, publics ou privés ;

- permettre aux chercheurs s'exprimant en français mais n'appartenant pas à des pays francophones de collaborer avec leurs homologues francophones ;

- renforcer la coopération entre tous les chercheurs utilisant le français comme langue de travail quelle que soit leur zone géographique (coopérations Nord-Nord, Sud-Sud, Nord-Sud, Est-Ouest).

Ces missions sont remplies sous différentes formes. Le réseau LTT organise, depuis sa création, des journées scientifiques internationales (à Fès en 1989, à Mons en 1991, à Montréal en 1993, à Lyon en 1995, à Tunis en 1997, à Beyrouth en 1999 et à Bruxelles en 2005), couplées depuis 1993 à des journées de formation. Des actions d'animation régionale sont mises en place, ainsi que des appels d'offres qui permettent la collaboration de chercheurs du Nord et du Sud.

Les diverses composantes des missions de notre réseau n'ont pas souvent la possibilité de manifester simultanément leur complémentarité et leur synergie. La Journée de formation et d'animation régionale organisée à Hammamet (Tunisie) en octobre 2004, a montré tous les bénéfices qui peuvent être tirés lorsque les exigences classiques d'unité de temps, de lieu et d'action peuvent être satisfaites.

Le thème retenu, « La terminologie, entre traduction et bilinguisme », est un élément fédérateur majeur pour notre réseau. Il témoigne de la richesse et de la diversité de la discipline terminologique, qui ne peut ni être réduite à des rapports ancillaires avec la traduction ni ignorer les relations inter-linguistiques. On sait bien maintenant que chaque langue enrichit ses terminologies en les comparant et en les confrontant à celles des autres. A cet égard, l'activité traduisante joue naturellement un rôle éminent.

C'est aussi la richesse et la diversité qui ont caractérisé le public de cette journée. Se sont ainsi réunis des chercheurs confirmés engagés dans les projets LTT 2003 qui ont pu servir de supports théoriques et pratiques, des doctorants en début ou en fin de thèse et des participants extérieurs. Le domaine des droits de l'homme, les nomenclatures des métiers et des professions, la terminologie de la science linguistique ont fait l'objet d'échanges fructueux qui ont rendu compte de l'avancement des travaux issus de l'appel à collaboration lancé l'année précédente par le réseau LTT. Il apparaît qu'un concept nouveau et viable s'est révélé à cette occasion, permettant de transcender les structures usuelles et les distinctions ordinaires entre journées scientifiques, journées de formation et journées d'animation régionale.

On trouvera dans le volume qui est présenté ici une manifestation claire de ce qu'un groupe « à taille humaine » dont les membres, venus de la région Ouest Europe Maghreb, peut réaliser dans les domaines spécifiques au réseau LTT. La nette volonté de collaboration dont ont fait preuve tous les participants a enrichi à la fois les débats et les textes proposés ultérieurement. Ces Actes sont ainsi un témoignage fort de la variété et de la réactivité des acteurs et un encouragement clair au renouvellement de ce genre d'actions dont l'originalité et les caractéristiques fédératrices correspondent précisément aux objectifs de notre réseau.

Philippe THOIRON
Coordonnateur du Réseau
Lexicologie Terminologie Traduction de l'A.U.F.

Présentation

Les contributions qui figurent dans cet ouvrage sont à l'origine le fruit du travail d'une équipe tunisienne qui s'est formée dans le sillon de deux structures : l'*Atlas Linguistique de Tunisie* et l'unité de recherche *Le traitement informatique du lexique*. C'est une équipe de jeunes chercheurs, fruit de la dynamique de la recherche en Tunisie et de la coopération internationale, notamment avec des équipes de chercheurs dans les pays du Maghreb et en France. La problématique choisie pour la rencontre entre les collègues français, algériens, marocains et tunisiens traduit à la fois des préoccupations linguistiques partagées et les coopérations établies entre les diverses équipes dans le cadre du réseau LTT de l'AUF : *la terminologie entre bilinguisme et traduction*.

La terminologie est une branche linguistique qui occupe de plus en plus de place dans la recherche et qui interpelle tous ceux qui travaillent sur la dynamique des langues, surtout dans les pays en développement où l'évolution du monde impose que les langues fixent les nouvelles réalités au moyen de terminologies spécifiques suffisamment normalisées pour qu'elles s'intègrent avec le temps dans l'usage scientifique et technologique des domaines concernés. Le bilinguisme arabe-français est une donnée fondamentale dans les pays du Maghreb. En plus des considérations historiques, une réalité linguistique, contredite ou appuyée par les diverses politiques linguistiques, s'impose de fait à tous ceux qui s'intéressent à la question linguistique. Il serait illusoire de traiter efficacement de la terminologie dans un pays comme la Tunisie si on ne tient pas compte des contacts avec les langues étrangères, notamment le français en premier lieu et l'anglais en second lieu. Ce qui nous conduit tout naturellement à la traduction comme pratique nécessaire à tout développement dans tous les domaines de la recherche. Les trois termes de l'intitulé de la rencontre se présentent donc comme l'aboutissement naturel de préoccupations actuelles et urgentes ancrant la recherche dans la réalité du pays.

La jonction de trois éléments font de cet ouvrage un condensé de réflexion sur une question linguistique si importante : une coopération très diversifiée, des thématiques plurielles et des usages stratifiés.

La diversité de la coopération se mesure au nombre des projets financés par le réseau LTT qui participent à cette rencontre régionale :

- le projet portant la métalangue impliquant plusieurs universités tunisiennes et l'université de Caen ;
- le projet sur la stéréotypie mené par l'université de la Sorbonne-Nouvelle Paris 3 et l'université de la Manouba ;
- le projet sur la terminologie des droits de l'homme impliquant trois équipes : celle de l'université de Carthage, celle de l'université de Rabat et celle de l'université de Paris 13 ;
- le projet des noms de professions établi entre l'université de la Manouba et l'université autonome de Barcelone.

Elle se mesure également au nombre des domaines abordés : la métalangue, la dénomination des professions, le vocabulaire juridique, le discours des médias, celui des mécaniciens, celui des prospectus, etc. Le travail présenté ne se limite pas à un seul usage. S'y côtoient les usages formels et informels, l'écrit et l'oral, la langue courante et les langues de spécialité.

La métalangue est abordée sous plusieurs angles selon les domaines, les approches et les perspectives. En plus de la réflexion théorique portant sur l'usage des termes complexes dans les sciences du langage (Franck Neveu) et sur l'innovation lexicale et le renouvellement des analyses (Béchir Ouerhani), certains domaines spécifiques comme la syntaxe (Ezzeddine Bouhlel) et le figement (Leila Hosni et Besma Kammoun) sont suffisamment illustrés par des exemples empruntés à des pratiques réelles de la terminologie linguistique. Outre l'évaluation épistémologique qui caractérise la plupart des contributions, la perspective privilégiée est celle de la comparaison entre l'appareil terminologique français et celui de l'arabe avec tout ce que cela comporte comme spécificités et difficultés d'analyse. L'objectif de l'équipe est d'élaborer un concordancier de textes de traductions effectives de textes linguistiques facilitant le passage d'une langue à une autre.

Le dictionnaire électronique des noms de métiers et de professions a fait l'objet de trois communications : celle de Hasna Ghoul a porté sur la variation de la traduction constatée dans les ouvrages lexicographiques bilingues français-arabe et tous les problèmes que cela pose pour la normalisation de la nomenclature ; Dhouha Lejmi, privilégiant la perspective du traitement automatique des langues, s'est intéressée à l'actualisation des noms de professions en français, ce qui peut aider à la rédaction d'annonces d'emplois par exemple ; Inès Sfar a privilégié la dimension morphologique des noms de métiers en cherchant à déterminer la part de l'incorporation du nom du métier dans la

dénomination de l'agent et l'impact que cela pourrait avoir sur la paraphrase qui en est donnée.

Le domaine juridique représente un autre axe de réflexion : Aoussine Seddiki aborde la question des équivalences dans la terminologie juridique ; Leila Messaoudi expose son point de vue sur l'élaboration d'un dictionnaire spécialisé bilingue ; Taieb Baccouche et Pierre Lerat traitent séparément du vocabulaire des droits de l'homme : le premier l'aborde sous l'angle de traitement lexicographique bilingue, le second du point de vue dénomiatif et conceptuel.

Le reste des communications couvre différents aspects du bilinguisme au quotidien, c'est-à-dire dans ses usages formels et informels, oraux et écrits, en langue générale et spécialisée. Narjess Methammem Messaadi a étudié un spécimen linguistique qui traduit le croisement des langues dans certains usages comme celui des discours relevés dans une station radio privée tunisienne. Un autre type d'oral est analysé par Thouraya Ben Amor, celui des ouvriers en mécanique auto lors de l'exercice quotidien de leur métier. L'écrit, à la fois spécialisé et adressé au grand public, celui des prospectus, a servi de support à Abderrazak Hamza pour montrer les enjeux discursifs et argumentatifs dans ce genre de discours, ce qui a un impact certain sur la traduction de ce genre de texte. Le discours lexicographique bilingue avec tout ce qu'il comporte comme stéréotypie vient couvrir la totalité du champ comparatif de toutes les contributions (Said Mosbah).

A la suite de cette brève présentation des travaux qui figurent dans cet ouvrage, nous voudrions souligner trois éléments : l'importance pour les pays du Sud d'impliquer les jeunes chercheurs dans les manifestations scientifiques parce que nous sommes convaincu que c'est le meilleur moyen de réduire l'écart dans le domaine de la recherche entre le Sud et le Nord ; la multiplication, par des organismes comme l'AUF et ses réseaux scientifiques, des animations régionales dans lesquelles seraient impliqués des chercheurs confirmés et de jeunes chercheurs et qui porteraient sur des points précis combinant les besoins des pays concernés et la formation des jeunes chercheurs ; la mise en place de formes de coopérations fondées sur des échanges équilibrés qui soient de nature à assurer une continuité nécessaire à toute recherche scientifique fondamentale.

Nous croyons que les travaux de cette rencontre en donnent une belle illustration.

Salah Mejri

Pour une méthodologie d'un dictionnaire bilingue (français-arabe) des droits de l'Homme

Taieb Baccouche *

Les remarques qui suivent s'inscrivent dans une réflexion menée dans le cadre de l'action de recherche réseau intitulée « le vocabulaire des droits de l'Homme. Eléments pour une approche lexicographique bilingue (français-arabe) ». Elles sont inspirées par l'examen liminaire du premier échantillon de termes bilingues, (français-arabe), figurant dans le corpus des droits de l'Homme.

1- Pourquoi un dictionnaire bilingue des droits de l'Homme ?

Au moment où les droits de l'Homme sont au centre de tous les discours –notamment politiques et médiatiques – et où la région arabe est confrontée aux préoccupations que de tels discours suscitent, le besoin se fait de plus en plus sentir pour appréhender les concepts fondamentaux des droits de l'Homme et maîtriser le vocabulaire qui les véhicule dans son acception universelle. Or, un tel dictionnaire fait cruellement défaut. Certes, nous trouvons ça et là des nomenclatures plus ou moins importantes avec des équivalents arabes isolés de leur contexte et de leurs références socio-culturelles ; ce qui pourrait être à l'origine de malentendus et de faux-sens. Pour qu'il y ait dialogue des cultures ou dialogue tout court, il est impératif de définir les concepts et normaliser les termes qui les actualisent pour la clarté du discours et l'efficacité de la communication.

Ainsi, le premier choix méthodologique, concerne-t-il un dictionnaire et non un simple lexique. Les entrées, tant françaises qu'arabes, ont de ce fait besoin d'être motivées et leurs définitions dans les deux langues clairement formulées.

2- Pourquoi le français comme langue source ?

Les pays arabes concernés par ce projet appartiennent au

* Université de Carthage

Projet de recherche financé par le réseau LTT-AUF : *Le vocabulaire des droits de l'Homme : éléments pour une approche lexicographique bilingue (français-arabe)*

Maghreb où la langue française n'est pas une simple langue étrangère mais une langue fonctionnelle dans l'enseignement, notamment secondaire et supérieur où elle véhicule le savoir scientifique.

Dans le domaine des droits de l'homme qui nous concerne ici, l'essentiel de l'activité de traduction part de sources françaises. Cependant, la traduction arabe des droits de l'homme, ainsi que les textes officiels des institutions onusiennes prennent souvent l'anglais comme référence, notamment au Moyen-Orient. Certains calques ou dénominations pourraient trahir l'origine anglaise et être repris dans des traductions à partir du français. Ainsi l'anglais pourrait-il nous servir ici de référence secondaire. C'est cette double référence qui explique la fréquence quasi équivalente de variantes arabes correspondant à *sida* (fr) et *Aids* (angl).

Dans le cas où à un terme anglais correspondent deux variantes en français, comme *right to lock-out* et *droit de / au lock-out* (ex : cité par Alouni 2004), l'arabe pourrait agir différemment selon la langue source. En effet, il n'y a qu'un équivalent arabe à *press law* et *droit de la presse / droits sur la presse* (qa:nu:n as-saha:fa).

Par ailleurs, notre réflexion ne pourra pas être menée à sens unique (langue source → langue cible) ; l'expérience montre qu'un va-et-vient s'impose souvent car il arrive que l'interface des langues et des cultures jette la lumière sur des oppositions et des nuances nouvelles, en dépit des étymologies communes, comme dans la paire *égalité / équité* où un rapport nouveau s'est établi tant en français qu'en anglais, notamment depuis une dizaine d'années.

Il faut noter cependant, que dans le domaine des droits de l'homme, le français canadien a développé une nomenclature spécifique et originale. Si l'on prend le syntagme *droit de la personne*, bien qu'il soit encore nettement moins fréquent que *droit de l'homme*, il correspond parfaitement à l'équivalent arabe *?insa :n* « être humain, personne ».

3- Quels critères pour le choix des entrées ?

Il faut d'abord signaler qu'il s'agit, pour commencer, d'échantillon pouvant servir de matière à réflexion pour l'élaboration d'un projet de méthodologie en vue de la confection d'un dictionnaire spécialisé bilingue.

Nous avons testé une première batterie de critères à partir d'un échantillon limité à la lettre "s" (une quarantaine d'entrées en français, avec leurs équivalents arabes)².

2 Journées de travail entre P. Lerat et T. Baccouche au laboratoire LLI à Villeteuse – Paris13, Juillet 2004.

Nos choix se sont élaborés sous formes de cercles concentriques extensibles, selon les besoins, pour que l'échantillon soit représentatif :

1/ Un premier noyau serait constitué des termes complexes construits à partir de l'unité centrale *droit*³ (droit de / droit à) (P. Lerat (2004), J. Alouini (2004)).

2/ Un deuxième noyau, plus restreint, concerne les dénominations des textes fondamentaux formant le système international des droits de l'homme (déclaration, pacte, convention, protocole, etc.). Ces dénominations semblent appartenir à deux grandes catégories : celle des textes contraignants après ratification et celle des textes d'orientation générale.

3/ Un troisième noyau comprendrait les termes, simples ou complexes, dénommant les concepts fondamentaux qui couvrent l'essentiel des domaines (personnes humaines en général, femmes, enfants, minorités, réfugiés, travailleurs, syndicalistes, etc)⁴.

C'est à partir de tels choix que l'échantillon serait établi afin de mener une réflexion plus approfondie pour l'élaboration d'une méthodologie du dictionnaire envisagé.

4- Autres problèmes à résoudre

a) La hiérarchisation des sources et des domaines

Pour la nomenclature française, les dénominations des textes de base, émanant des organisations onusiennes en particulier, sont dans le cas d'espèce plus importantes que celles des auteurs individuels même spécialistes, ou que celles qu'on rencontre dans le discours médiatique à fonction vulgarisatrice. Cependant, les écrits de spécialistes sont incontournables pour préciser les concepts et délimiter les champs sémantiques par la précision des définitions, d'autant que le domaine n'est pas figée, mais évolue continuellement.

Une attention particulière devrait être accordée à la hiérarchisation des domaines des droits de l'homme, tant ils se recoupent et varient d'un auteur à un autre et quelquefois même d'un document onusien à un autre.

b) Les définitions

Comme nous l'avons précisé plus haut, nous avons opté pour un dictionnaire et pas seulement un lexique mettant face à face deux listes de termes (langue source-langue cible) ; d'où l'importance de la définition⁵

3 Liste proposée par Christine. Chodkiewicz

4 Liste à établir à partir des trois nomenclatures proposées par les trois équipes partenaires (française, tunisienne et marocaine).

5 Christine Chodkiewicz a recueilli les définitions du premier échantillon choisi. Elles feront l'objet d'une première réflexion, indissociable de la réflexion menée par Pierre Lerat sur les aspects dénommatifs et conceptuels du vocabulaire des droits de l'homme en français, suivie par des observations relatives aux dénominations arabes équivalentes.

des entrées dans les deux langues, sans laquelle les simples nomenclatures, peuvent rester imprécises ou ambiguës, eu égard à l'importance de phénomènes comme la polysémie et la synonymie. Pour illustrer une telle problématique, prenons quelques exemples de l'échantillon recueilli (lettre "s").

Ex 1 : *Salaires*, se rencontre dans deux syntagmes appartenant au *droit du travail*, exprimant un *principe de droit : salaire équitable et égalité des salaires*.

Le corpus arabe nous donne l'équivalent du second seulement. Pourtant les deux syntagmes réfèrent à deux réalités différentes, l'une sans ambiguïté : l'égalité des salaires pour un travail égal sans discrimination raciale, sexuelle ou autre. La seconde réfère à une juste valeur qui n'est pas forcément égalitaire mais plutôt relative et proportionnelle. Dans le texte de référence⁶, le traducteur n'a pas senti le besoin de les distinguer car la nuance ne représente pas d'enjeu, puisque le concept de justice englobe tant l'égalité que l'équité.

Par contre, lorsqu'il y a enjeu, qu'il soit socio-économique ou culturo-religieux, le traducteur arabe fait l'inverse : il recourt au concept "équité" en ignorant "égalité", même quand ce dernier est expressément visé par le contexte, comme dans le cas de l'égalité entre homme et femme. En effet, une interprétation conservatrice et passiviste de la religion, rejette le principe de l'égalité des sexes. Il suffit de penser au problème de l'héritage en Islam, où la femme a droit à la moitié de l'homme.

Il y a lieu de noter que cette question était au centre d'une âpre polémique au sommet mondial de Pékin sur la femme (1995). Ces deux termes *égalité* et *équité* sont particulièrement intéressants car ils ont la même étymologie, d'où leur fonctionnement tantôt comme synonymes, tantôt comme hyperonyme pour le premier et hyponyme pour le second (Baccouche 2001). Cette variation traduit moins l'hésitation que l'orientation d'une évolution sémantique due essentiellement aux enjeux culturels des droits de l'homme.

Ex 2 : *Sécurité*

Ce terme prend la tête de plusieurs syntagmes dont certains

⁶*Moniteur des droits de l'homme*. service international des droits de l'homme Genève, la version arabe est éditée par l'Institut Arabe des Droits de l'Homme (siège à Tunis), sous le titre Ar-Ra :sid.

fonctionnent comme synonymes, tels que *sécurité au / du travail*. Leurs équivalents arabes ne sont ni consacrés, ni unifiés, car ils ne sont pas lexicalisés et leur degré de figement est quasiment nul⁷. Ajoutons à cela l'existence de termes en arabe pouvant correspondre au concept *travail*⁸.

Notons par ailleurs, que *sécurité du travail* est synonyme dans d'autres contextes de *sécurité de l'emploi*, ce qui est encore un autre sens. La particule *du* est ainsi à l'origine d'une polysémie du syntagme en question et appelle un traitement différent en arabe.

Ainsi, le terme *sécurité*, de par sa polysémie, peut-il correspondre à plusieurs entrées en arabes. Leur usage n'est pas encore bien net et nécessite des définitions précises.

Il est à noter par ailleurs, que plusieurs variantes géographiques arabes peuvent exister même dans des pays partageant la même langue-source, comme le français au Maghreb. De telles variantes ne se départagent pas arbitrairement mais exigent un traitement paradigmatique adéquat qu'il convient de préciser sur le plan méthodologique.

c) *Les emprunts*

Nous avons jusqu'ici envisagé les équivalents arabes. Mais toute langue cible peut recourir à l'emprunt à la langue source en cas de besoin. Parmi les exemples cités plus haut, il y en a un où le français a emprunté l'élément *lock-out* à l'anglais. Le terme *protocole* est consacré en arabe comme terme d'emprunt. Il en est de même des deux variantes arabes empruntées aux acronymes français *sida* et anglais *aids*. L'emprunt poserait en principe moins de problèmes de définition que les termes tirés du vocabulaire de la langue-cible, qui reste plus chargé sémantiquement et culturellement.

Conclusion

Les quelques problèmes évoqués plus haut montrent à l'évidence que la tâche est complexe :

1-La confection d'un dictionnaire bilingue passe nécessairement par l'élaboration d'une méthodologie rigoureuse adaptée aux spécificités du vocabulaire spécialisé qui en est l'objet.

2-Le choix des entrées et des définitions est fondamental dans une telle entreprise car le vocabulaire des droits de l'homme, bien qu'il appartienne au type spécialisé, se recoupe largement avec d'autres domaines tels que le droit, la philosophie, la sociologie, etc. Les critères

وقاية من حوادث الشغل / سلامة أثناء العمل / سلامة مهنية⁷

« profession » / مهنة « travail, occupation » / شغل « travail » / عمل⁸

de délimitation des contours sont de ce fait à établir avec beaucoup de minutie.

3-Le choix de l'échantillon expérimental devrait par conséquent permettre de cibler les éléments les plus pertinents pour une approche lexicographique bilingue (français –arabe) appropriée et bien adaptée au domaine des droits de l'Homme.

BIBLIOGRAPHIE

ALOUINI, Jouda., (2004), « Terminologie et lexicalisation dans le discours des droits de l'homme », *L'espace euro-méditerranéen : une idiomaticité partagée*, Tunis, CERES, T2, pp13-22.

ALOUINI, Jouda., (2004 à paraître), « Séquences figées et variation paradigmatique. Le cas des structures de type droit + SP (ou adjectif) », *Actes du Congrès international*, Bâle (26-29 Aout 2004).

LERAT, Pierre., (2004) « Le prédicat sémantique *droit* sur le web », à paraître.

LERAT, Pierre., (2004 à paraître) « Aspect dénominatif et conceptuel dans le vocabulaire des droits de l'homme en français.

BACCOUCHE, Taïeb & Alouini Jouda., (2003), « Polysémie et Terminologie des droits de l'homme », *Syntaxe et Sémantiques*. Polysémie et polylexicalité. N° 5, pp143-152.

BACCOUCHE, Taïeb., (2001) « L'autre, enjeu sémantique et culturel dans les concepts fondamentaux des droits de l'homme », *l'éloge de la différence : la voix de l'autre*, Aupelf - Uref, Paris , Hachette Edicef, pp49-53.

La terminologie dans le discours oral informel : Le cas de la mécanique auto

Thouraya BEN AMOR BEN HAMIDA*

Introduction

Le vocabulaire des mécaniciens en Tunisie, en particulier celui qui dénomme les pièces mécaniques, est emprunté dans sa quasi-majorité à la langue française. Ces emprunts forment un discours oral qui assure, à travers les générations, une bonne entente et une communication satisfaisante.

Or, comme tout vocabulaire technique, celui des mécaniciens est censé faire appel à une terminologie, à une norme cautionnée par l'écrit. L'instance normative n'est pas totalement absente de ce discours informel. Celui-ci forge, en fait, par sa fonction essentiellement utilitaire, une sorte de consensus grâce à un usage courant et largement partagé.

Il ne s'agit pas de faire une étude sociologique de la langue d'une corporation, mais d'interroger la pérennité d'un technolecte. Comment cette pratique orale, non conventionnellement normée peut-elle fonctionner aussi parfaitement au point de produire le bruissement d'une machine bien huilée ?

1. Stabilité d'un technolecte et discours oral

L'une des particularités de cette terminologie est qu'elle présente une dualité qui se vérifie à plusieurs niveaux :

- 1 elle sollicite bien sûr l'arabe mais le français se taille une grosse part principalement à travers le mécanisme de l'emprunt ;
- 2 elle engage, dans la pratique, le code oral. Parallèlement, cet exercice est nécessairement cautionné par un code écrit normé ;
- 3 la référence normée appartient soit à la langue arabe littéraire, soit à la langue française.

La pratique orale de ce technolecte, loin des options

* Faculté des lettres et des sciences humaines, Sousse ; Rencontres Linguistiques Méditerranéennes, UR : Traitement informatique du lexique 00/UR/0201

institutionnelles prescriptives¹, semble avoir une stabilité suffisante dans la mesure où il présente une pérennité certaine.

Je me réfère ici à une étude qui porte justement sur le vocabulaire des mécaniciens, intitulée « Un spécimen de contact linguistique : la terminologie des mécaniciens » effectuée par Taïeb Baccouche en 1966. Le lexique comprend environ 150 termes qui désignent des outils et des pièces détachées. Quatre décennies plus tard, ce lexique est, dans sa globalité, parfaitement conservé.

Le cadre informel dans lequel évoluent ces termes ne semble pas être un milieu particulièrement déformant. Nous aurons à vérifier cette stabilité.

2. Précisions méthodologiques

L'informateur est un mécanicien et non un ouvrier. Il a entamé des études secondaires qu'il n'a pas terminées. Il exerce dans la banlieue proche de Tunis (El Manar) depuis environ une dizaine d'années. Il partage l'atelier avec un autre mécanicien. L'ayant informé du projet d'un travail sur le vocabulaire des mécaniciens, l'informateur s'est montré spontanément très coopératif. En revanche, il n'était pas particulièrement enthousiaste à l'idée d'enregistrer ses propos. Il s'engagea explicitement à nommer les pièces de voiture et me suggéra de prendre des notes. J'ai donc dû renoncer à l'enregistrement qui est bien sûr préférable vu les avantages qu'il présente. Mon objectif était d'abord de mettre l'informateur en confiance. Plusieurs voitures étaient en réparation au garage. Certaines venaient de connaître une révision. Capots et moteurs ouverts offraient un cadre idéal pour nommer la nomenclature des pièces détachées.

L'exercice commença par un commentaire de nature métalinguistique ; l'informateur ne savait pas s'il fallait désigner les pièces en français ou en arabe. Pour lui, les nommer en arabe c'était utiliser le littéral qu'il ne maîtrisait pas. Les dénommer comme à l'accoutumée dans le discours oral, supposait incontestablement l'utilisation du français. Manifestement, l'emprunt n'était pas perçu comme tel.

Je lui ai précisé qu'il ne fallait pas formaliser. Il justifia néanmoins le recours au français par l'héritage linguistique. Il m'expliqua

¹ Les émissions radiophoniques (sur les chaînes publiques) et les campagnes de prévention routière font presque exclusivement usage de l'arabe littéral.

qu'analogiquement, les mécaniciens lybiens ou les clients lybiens qu'il recevait, avaient un vocabulaire emprunté quasiment à l'italien². Par exemple :

réservoir → *tangu:*
vilebrequin → *virision*

3. Marques d'intégration des emprunts lexicaux

3.1 Niveau phonétique

Une fois les substantifs intégrés à l'arabe, ceux qui débutent par une voyelle en français connaissent l'influence de la structure syllabique de la langue accueillante, *i.e.* l'obligation de commencer par une consonne. L'intégration se réalise à travers :

a. l'amuisement de la voyelle initiale /e/, /a/ par apocope :

15. échappement → *øʃapmã*
50. amortisseur → *ømortisœ:r*
60. marmite d'échappement → *marmi:t øʃapmã*
91. essuie-glace → *øswigla:s*
94. tube échappement → *tyb øʃapmã*

ou

b. l'adjonction d'une consonne empruntée à la forme déterminative de l'arabe (*e*)l :

50. amortisseur → *lamortisœ:r*
51. accélérateur → *lakseleratœ:r*
55. embrayage → *lãbbraja:Z*
56. engrenage → *lãggr↔na:Z*
57. enjoliveur → *lãZZolivœ:r*

De même, plusieurs substantifs se terminant initialement par /↔/ ou /i/ connaissent une nouvelle finale en /a/ plus conforme au système arabe :

9. plaque → *blaka*
40. carrosserie → *karru:sa*
92. tôle³ → *tu:la*

² Il est à signaler que le vocabulaire des marins tunisiens renferme également plusieurs emprunts à l'italien, comme à titre d'exemple : *balanku* < *palanco*.

³ Ce phénomène se vérifie dans d'autres emprunts relatifs au lexique de l'automobile comme pour la *visite (technique)* → *fazita*.

Dans le cas où l'unité empruntée est à l'origine monosyllabique comme en (9 et 92), cette permutation est de nature à faire augmenter d'une syllabe le lexème en question. Outre le nombre de syllabes, l'accommodation de ces emprunts passe manifestement par une acclimatation au système consonantique et vocalique ;

- **système consonantique** : Nous relevons particulièrement le passage de la sourde à la sonore dans les cas des deux paires :

/f/ → /v/

14. boîte fusible → *bwatvizibl*⁴

/p/ → /b/

6. pare-brise → *barbri:z*

9. plaque minéralogique → *blaka*

36. capot → *kabbu:t*

- **système vocalique**

/y/ → /i/

14. boîte fusible → *bwatvizibl*

84-85. rotule [...] → *ruti:l* [...]

/y/ → /e/

53. les supports → *lesepo:r*

/œ/ → /u/

61. moteur → *mutu:r*

/o/ → /u/

36. capot → *kabbu:t*

61. moteur → *mutu:r*

81. rodage → *ruda:Z*

84. rotule direction → *rut:il dirɛksjō*

85. rotule pivot → *ruti:l pivo*

92. tôle → *tu:la*

Mis à part le changement d'aperture des voyelles, nous relevons également la transformation au niveau de la durée ; nous passons le plus souvent de voyelles courtes à des voyelles longues (36, 92).

⁴ Il en est de même pour la *visite technique* qui est désignée communément surtout par les non lettrés : *fazita*.

Toutefois, le système n'est pas exclusif ; Les phonèmes propres au français comme (/p/, /f/, /œ/, /y/, etc.) ne sont pas systématiquement transformés. On note le maintien du /p/ dans :

62. *para*Σo:k/ pare-chocs
63. *paté*/ *paten*ε:t /patin/patins
64. *pi*ηō /pignon
65. *pist*ō / pistons
66. *plak*εtd ↔ *fré*/ plaquette de freins (etc. jusqu'à 77)

et la présence du /f/ dans :

23. *farav*ā /phare-avant
24. *f*øarijer/ feu-arrière
25. *f*øavā / feu avant
26. *f*i:l/ fil
27. *f*iltrae:r/ filtre à air

En confrontant le lexique de l'étude qui remonte à 1966 au lexique qui constitue notre corpus, il est facile de constater que les points de variation dans les systèmes vocalique et consonantique sont maintenus à quelques variantes près ;

- Certains changements constituent des variantes régionales :

Le /u/ de *tu:la* (92) [*tôle*] prend la forme d'une autre voyelle /o/ antérieure, prononcée au Sahel tunisien : *tola*.

- D'autres variations s'expliquent par l'option pour un autre modèle d'adaptation de l'emprunt :

Le *pare-brise* suit le paradigme dérivationnel : *pare-chocs* → *para*Σo:k (62)

pare-brise → *parabri:z*, à côté de la variante *barbri:z* (6)

Le vocabulaire de la mécanique auto, employé dans un cadre oral et dans un contexte le plus informel possible⁵, présente à l'instar de la terminologie qui se conforme à la norme, le phénomène de la variation. Celle-ci infère l'existence d'emplois, de modèles de construction, voire de règles non explicitées mais bien réelles.

⁵ Sachant que la présence d'un carnet de notes, même si elle est plus discrète que celle d'un magnétophone, est capable d'influencer l'attitude de l'informateur, cette dimension doit être prise en considération.

3.2 Niveau morphosyntaxique

Nous prendrons deux exemples : le cas de la formation du pluriel des substantifs et le traitement d'une forme de dérivation suffixale.

Le passage du singulier à la forme plurielle s'effectue selon l'une des formes du modèle arabe, par adjonction de l'affixe dérivationnel /ε:t/ à la base au singulier:

11. *buZi/ buZiε:t* (bougies)

50. *lamortisæ:r/ lamortisæ:rε:t* (amortisseurs)

63. *paté/ patε:t* (patins)

Parallèlement à ce modèle très fréquent parce qu'il constitue un schème très productif en arabe, nous constatons la présence du modèle de la formation du pluriel en français dans l'exemple suivant :

53. *lesepo:r* (les supports)

Bien que l'informateur ait choisi de réaliser le pluriel selon le modèle de la langue d'origine, il demeure néanmoins possible de rencontrer, dans l'usage, l'occurrence : *sypore:t* formée d'après le modèle précédent. Ainsi, certains emprunts présentent une grande souplesse dans l'adaptation à la langue d'accueil. Une forme de « variante libre » gère la formation du pluriel des substantifs ;

Le pluriel de *bougie* donnerait potentiellement : *buZi* [bougies] ou *buZiε:t*.

Par ailleurs, le modèle d'adaptation de l'emprunt n'est pas toujours pris à la langue arabe. Dans le cas de la dérivation de certains substantifs, nous signalons le choix du suffixe *eur* dans *kliḡotæ:r* (43) aux dépens de *ant* de *clignotant*. Cette option est, sans doute, motivée par l'importance du paradigme dérivationnel: *alternateur* (1), *démarreur* (19), *injecteur* (30), *gicleur* (31), *carburateur* (39), *amortisseur* (50), *accélérateur* (51), *enjoliveur* (57), *radiateur* (78), *rétroviseur* (79).

L'adaptation a eu recours au mécanisme de l'analogie au sein du système de la langue française. Cette dérivation propre au français de Tunisie rejoint le belgicisme *clignoteur*.

Les particularités lexicales du français en Tunisie ne s'arrêtent pas à la langue générale, elles concerneraient les langues spécialisées. Ainsi, l'usage dans la pratique orale de plusieurs terminologies dont celle de la mécanique permettrait de mieux cerner les tunisismes.

3.3 Niveau lexical

L'emprunt est le meilleur exemple de coexistence de deux systèmes. Si la majorité des termes est formée par emprunt au français :

5. *bāketarije:r* /banquette-arrière

certains termes relèvent tout simplement du dialectal tunisien :

3. *NaZla* [roue] et non *pneu*

18. *ḍaw* [lumière] et non *feux*

41. *keswa* [habillage/enveloppe] et non *housse*

48. *kyrsi* [chaise] et non *siège*

La structure du vocabulaire de la mécanique auto est, de fait, asymétrique au niveau de la langue de référence : l'emprunt au français est de loin majoritaire par rapport au recours à l'arabe. Toutefois, il serait difficile de rencontrer dans un usage informel *housse*, ou *siège*⁶. Seuls les termes *keswa* et *kyrsi* sont employés dans ce cas. Par conséquent, nous ne sommes pas comme en (3.2 niveau morphosyntaxique) dans le cadre de variantes libres, mais bien devant un cas de variantes combinatoires.

Si la variation est conditionnée, elle présuppose *a priori* des règles (linguistiques mais également extralinguistiques voire, toute une dimension culturelle) de fonctionnement qui demeurent implicites ce qui explique par exemple l'inexistence d'une forme telle que :

**houssa* pour *housse*⁷.

Par ailleurs, l'intégration de l'emprunt est d'autant plus normalisée dans la langue de réception qu'il correspond à des lexèmes en usage en dialectal tuisien:

36. *kabbu:t* < *capot*/

40. *karru:sa* < *carrosserie*/

kabbu:t : [manteau]

karru:sa : [voiture⁸]

Pour ne pas conclure

⁶ A moins qu'il s'agisse d'un terme composé comme *siège arrière*, *siège avant* qui pourraient maintenir le terme en tête au niveau de l'emprunt.

⁷ Je remercie M. Pierre Lerat d'avoir attiré mon attention sur cet aspect à travers cet exemple. Le terme *keswa* est particulièrement riche et chargé sémantiquement ; il évoque une dimension esthétique parce qu'il fait référence à un costume traditionnel lié au rite matrimonial et relevant du patrimoine arabo-musulman.

⁸ Dans le sens « bus urbain de transports en commun ».

La terminologie de la mécanique dans le discours oral de type informel connaît une stabilité linguistique parce qu'elle établit manifestement un équilibre entre différents codes ; celui de la langue prêteuse et celui de la langue emprunteuse aux niveaux phonétique, morphosyntaxique et lexical.

Cette stabilité terminologique qui se vérifie dans le code oral et jusque dans le discours informel constitue un « lecte [qui,] quelle que soit sa position dans la hiérarchie socialement établie, représente une norme à laquelle se conforment les membres du groupe dans leurs échanges linguistiques [et] dans le cadre de chaque norme figure un certain nombre de règles, même si elles ne sont pas écrites et ne sont pas explicitement énoncées, [elles] conditionnent les usages en vigueur. » (Mejri 2001 : 68)

Les données terminologiques collectées rendent compte d'une pratique très courante, mais la portée du degré de stabilité de cet échantillon de discours informel reste à vérifier à partir d'un corpus plus élaboré. La rareté des travaux théoriques sur l'oral ouvre un large champ de recherches sur les rapports qu'entretient la terminologie avec le discours oral.

Lexique*

1. alternatœ:r	alternateur
2. ariɛ:rtré	arrière-train
3. ʌaZla, ʌaZal/ʌaZa:li	pneu, pneus
4. bagɛ:t	baguette
5. bāketarijɛ:r	banquette arrière
6. barbri:z	pare-brise
7. batri	batterie
8. bijɛld↔pistō	bielle de piston
9. blaka	plaque minéralogique
10. blokmotœ:r	bloc moteur
11. buZi/ buZiɛ:t	bougie/bougies
12. bytedābbraja:Z	butée d'embrayage
13. bwatvitɛ:s	boîte de vitesses
14. bwatvizibl	boîte fusible
15. ʃapmā/ʃakmā	échappement
16. ʃɛ:ndistribysjō	chaîne distribution
17. ʃābrɛ:r	chambre à air
18. ɔaw	les feux
19. ʔdemarœ:r	démarreur
20. diri:t/dyryt	durite
21. diskd↔fré	disque de frein
22. disk ābbraja:Z	disque embrayage
23. faravā	phare avant
24. fōarijɛ:r	feu arrière
25. fōavā	feu avant
26. fi:l	fil
27. filtraɛ:r	filtre à air
28. gardbu/gargbu	garde boue
29. gi:d	guide
30. ZōdɛZektœ:r	jeu d'injecteurs
31. Ziklœ:r	gicleur
32. Zo:Z	jauge
33. Zā:t	jante
34. ka:bl	câble
35. ka:bl frémé	câble frein à main
36. kabbu:t	capot
37. kald↔ʃɛ:n	cale de chaîne

38. kalā:dr	calandre
39. karbyratœ:r	carburateur
40. karru:sa	carrosserie
41. keswa	housse
42. klaksō	klaxon
43. klijotœ:r	clignotant
44. kolo:n volā	colonne volant
45. kremajœ:r	crémaillère
46. krwa:	courroie
47. kyla:s	culasse
48. kyrsi	siège
49. kussined↔liŋ	coussinet de ligne
50. lamortisœ:r/mortisœ:r/ lamortisœrɛ:t	amortisseur/amortisseurs
51. lakseleratœ:r	accélérateur
52. lekru	écrou
53. lesepo:r	les supports
54. lynetariœ:r	lunette arrière
55. lābbraja:Z	embrayage
56. lāgr↔na:Z	engrenage
57. lāZZolivœ:r	enjolveur
58. ma ward↔fré	mâchoire de frein
59. ma:l	malle
60. marmi:t apmā	marmite d'échappement
61. mutu:r	moteur
62. paraΣo:k	pare-chocs
63. paté/ patenɛ:t	patin/patins
64. piŋō	pignon
65. pistō	piston
66. plake:td↔fré	plaquette de frein
68. platodābbraja:Z	plateau d'embrayage
69. pnø	pneu
70. poΣɛ:t Zwé	pochette joint
71. pōpao:	pompe à eau
72. pōpaʧi:l	pompe à huile
73. pōpa essā:s	pompe à essence
74. pōpassiste	pompe assistée
75. pōpidroli:k	pompe hydraulique
76. pōpɛZeksjō	pompe injection

77. pōpavi:d	pompe à vide
78. radiatœ:r	radiateur
79. retrovizœ:r	rétroviseur
80. rezervwa:r	réservoir
81. ruda:Z	rodage
82. ruds↔ku:r	roue de secours
83. rulmā	roulement
84. ruti:l dirēksjō	rotule direction
85. ruti:l pivo	rotule pivot
86. segmā	segment
87. servo	cerveau
88. silē:drd↔ru	cylindre de roue
89. startœ:r	starter
90. supa:p	soupape
91. swigla:s	essuie-glace
92. tu:la	tôle
93. triā:gl	triangle
94. tybjapmā	tube échappement
95. va:lv	valve
96. vilbr↔ké	vilebrequin
97. vitrd↔port	vitre de porte
98. vātilatœ:r	ventilateur

- Ce lexique, massivement formé d'emprunts, suit l'ordre alphabétique français excepté pour les lexèmes qui introduisent des phonèmes proprement arabes.

BIBLIOGRAPHIE

Baccouche T. (1966), « Un spécimen de contact linguistique : la terminologie des mécaniciens », *Revue tunisienne des sciences sociales*, n° 8, p.151-164.

Baccouche T. (1994), *L'emprunt en arabe moderne*, Beit El Hikma, Carthage.

Cabré M.T. (1992), *La terminologie, Théorie, méthode et applications*, Les presses de l'Université d'Ottawa, (version française 1998 Armand Colin)

Lerat P. (1995), *Les langues spécialisées*, coll. « Linguistique nouvelle », Paris, PUF.

Mejri S. (1995), *La néologie lexicale*, Publication de la Faculté des lettres de la Manouba, série Linguistique, Volume IX.

Mejri S. (2001), « Norme et contre-norme(s), Fonction identitaire et renouvellement du système », Colloque Diversité culturelle et linguistique : Quelles normes pour le français ?

Messaoudi L. (1998), « Technolectes bilingues (français-arabe) et modes de dénomination », *Revue tunisienne des sciences sociales*, numéro spécial : V^{èmes} Journées scientifiques du Réseau LTT (AUPELF-UREF), La Mémoire des mots, sous la direction de T.Baccouche, A.Clas et S.Mejri, p.27-45.

Messaoudi L. (2000), « Modes d'appropriation d'un technolecte. L'exemple du code de la route au Maroc. » *La traduction, entre équivalence et correspondance*, Actes du colloque international : *Traduction humaine, traduction automatique, interprétation*, septembre 2000, Sous la direction de Salah Mejri, Taïeb Baccouche, André Clas et Gaston Gross, volume III, p. 257-268.

Saïd M. (2001), « L'emprunt, la difficile intégration de l'autre », *Actualités scientifiques*, les VI^{èmes} Journées du réseau LTT (AUPELF-UREF), Actes du colloque : La voix de l'autre ou l'éloge de la différence, p.121-126.

La fonction sujet et les paradigmes afférents en français et en arabe

Ezzedine BOUHLEL*

Introduction

Bien que le caractère universel du sujet soit fort contesté¹, on peut affirmer que cette fonction existe dans un nombre considérable de langues, parmi lesquelles l'arabe et le français. Mais la question qui se pose est de savoir si la terminologie employée par l'une et par l'autre pour la désigner correspond bien aux mêmes concepts. Avant de tenter de répondre à cette question, il convient de souligner que la notion de sujet pose déjà en français de nombreux problèmes, mais elle en pose encore davantage quand on procède à une approche contrastive avec l'arabe. Aussi commencerons-nous par évoquer brièvement les principales difficultés relatives à la caractérisation du sujet en français pour rendre compte ensuite des problèmes de terminologie et de traduction qui se posent au traducteur. Enfin, nous tâcherons d'analyser la manière dont usent les linguistes pour transposer du français vers l'arabe des termes ayant trait à la terminologie linguistique.

D'abord, il convient de préciser que "sujet" est un terme courant qui appartient au lexique général de la langue. Fonctionnant aussi bien comme adjectif que comme substantif, il est de ce fait polysémique.

Cette variété au niveau des significations se double d'une diversité d'acceptions au sein de la même entrée, puisque le sujet est pour certains étroitement lié au verbe (on dit sujet du verbe), mais pour d'autres, il peut gouverner d'autres catégories, Brunot (1926 : 229-232) parle de sujet de nom, sujet d'adjectif et sujet de participe.

Dans une toute autre optique, la grammaire transformationnelle associe le sujet à un nom ou à un adjectif lorsque ceux-ci fonctionnent comme des prédicats.

* Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse.

Projet de recherche financé par le réseau LTT-AUF : *Etude contrastive de la métalangue grammaticale : terminologie et traduction*

1. Cf. C. Hagège, 1978, «Du thème au thème, en passant par le sujet. Pour une théorie cyclique », *La Linguistique*, 14/2, pp. 3-38, article expliqué et commenté par J. François et J. Broschart 1994, *op. cit.*, p. 17, sq.

Par ailleurs, l'étude du sujet en tant que fonction syntaxique n'implique pas moins les niveaux sémantique et énonciatif. En effet, ce terme est souvent désigné par tout un paradigme dont les éléments sont aussi variés que "thème", "argument" ou "complément", sans compter les appellations relatives à ses différents rôles sémantiques comme "agent", "siège", "expérient"...

En raison des différences structurelles et génétiques qui séparent le français de l'arabe, le traducteur terminologue se trouve parfois devant une dissymétrie entre le terme proposé et le concept auquel il correspond. C'est ainsi que sujet, qui est un terme à acception exclusivement syntaxique est souvent traduit par Musned ilayhi [litt. ce à quoi on attribue quelque chose] dont la signification est beaucoup plus large, puisqu'il s'agit en fait d'un hyperonyme qui englobe les notions de :

-Fa'il [celui qui fait l'action, l'agent] : qara a at-ta: libu kita:ban (Littéralement : a lu l'étudiant un livre)

-Mubtada [ce qui est annoncé en premier, inchoatif] At-ta: libu qara a kita:ban (Littér : l'étudiant a lu un livre)

-Na'ib fa'il [l'élément qui se substitue à l'agent dans une phrase passive, sujet par intérim] quri -al kita:bu (Littér : a été lu le livre)

D'autres difficultés consistent à trouver en arabe des constructions équivalentes aux constructions françaises impliquées par le sujet, en particulier l'unipersonnel (actif et passif) et l'indéfini on.

Les verbes unipersonnels

La forme unipersonnelle étant totalement tributaire de la présence d'un pronom unipersonnel (il, ça, cela, c') et vu l'inexistence de morphèmes correspondants en arabe, on ne peut transposer par exemple des phrases météorologiques du type il pleut, il neige, autrement que par des phrases personnelles (1) Yanzilu-lmataru [tombe la pluie], (2) Yatasa:qatu-th-thalzu [tombe la neige]. Il en découle que dans de tels cas, le traducteur se trouve réduit à paraphraser le sens en sacrifiant en quelque sorte la structure originale.

La situation étant telle, on pourrait penser qu'en arabe, la tournure unipersonnelle n'a aucune chance d'exister, or ce n'est pas exactement le cas.

Dans un précédent article (Bouhleb : 2004 : 61) nous avons précisé que dans cette langue, il existe au moins deux structures pouvant être équivalentes à l'unipersonnel français. La première correspond aux énoncés comportant un verbe du genre (3) Yanbaghi / Yalzamu **ينبغي يلزم** an naamala ((il)faut) que nous travaillions) dont le sujet n'est pas unipersonnel certes, mais il est nécessairement abstrait ; c'est ce que nous avons appelé les unipersonnels subjectaux. Quant à la seconde, elle équivaut approximativement au passif unipersonnel français et peut être illustrée par la phrase (4) Sira ila-lmadinati (il fut marché vers la ville, A.Brahim, 96 : 37).

Si dans les deux cas, la traduction est en mesure de préserver le contenu sémantique de la phrase du départ, il n'en va pas de même de la structure et encore moins de la terminologie. En effet, à l'absence d'un pronom unipersonnel sujet s'ajoute une divergence au niveau des dénominations métalinguistiques, en particulier pour ce qui est du second exemple, phrase (4) [Sira ila-lmadinati (il fut marché vers la ville)]

En français, on retient en premier lieu le caractère unipersonnel de la phrase, qui est par ailleurs à la voix passive, tandis qu'en arabe, il est question primordialement d'une phrase dont le verbe est dit mabni li-lmajhul [Litt. construit pour l'inconnu], et dont le sujet ou plutôt son substitut n'est même pas mentionné. Donc on a d'un côté un pronom unipersonnel il, sujet d'un verbe au passif, et de l'autre un verbe mabni li-lmajhul au sujet personnel sous-entendu.

L'indéfini “on”

Tout en étant parfaitement capable d'exprimer aussi bien l'indéfinitude que l'indétermination, la langue arabe dispose d'outils autres que ceux du français pour en rendre compte. Ce qui est également spécifique à cette langue, c'est que l'indétermination est incompatible avec les pronoms, seuls les noms communs peuvent en fait être indéterminés, contrairement aux noms propres, aux démonstratifs et aux relatifs qui sont toujours déterminés.

C'est ce qui explique l'inexistence en arabe d'équivalent de on, pronom de création française [Bruneau, Brunot, 1926 : 222], mais dont les valeurs fondamentales, indéfinie et définie, peuvent être rendues par divers procédés.

En tant que pronom indéfini, on peut être traduit par l'homme, ce qui est d'ailleurs conforme à son étymologie :

(5) *On a souvent besoin d'un plus petit que soi* : yahta:zul mar u: da:iman liman hua asghara mihi (L'homme a toujours besoin de plus

petit que lui-même),
ou par ils :

(6) *On dit que la tempête est imminente* yakulu:na anal a:sifata was'ikatun (ils disent que la tempête est imminente) [mais, yuqa:lu , il est dit, est également possible]

Quand il renvoie à un référent déterminé, (en l'occurrence le locuteur et/ou le groupe auquel il appartient, ou l'interlocuteur), on peut être traduit en arabe par nahnu (nous) :

Nous = (7) On ira au théâtre demain : sanadhabu ilal-masrahi ghadan (nous irons au théâtre demain)

Tu/vous = (8) Alors, on est en forme aujourd'hui ? Idhan, nahnu a?lasti?ded al yawm ? (alors, nous sommes en forme aujourd'hui ?)

Solutions des traducteurs terminologiques

Une étude contrastive portant sur le sujet en français et en arabe suppose deux postulats : d'abord l'aptitude de la langue cible à produire des constructions sinon identiques, du moins proches de celles de la langue source ; ensuite, l'existence dans les deux langues d'un dispositif terminologique symétrique. Si la première condition peut être satisfaite ou tout au moins contournée, la seconde peut s'avérer réellement problématique dans la mesure où dans certains cas, le traducteur d'un terme de terminologie linguistique dont l'existence n'est pas attestée en arabe, se trouve en présence de trois options dont aucune n'est vraiment satisfaisante. Pour illustrer notre propos, nous nous sommes référés à 4 ouvrages établissant un parallèle entre les linguistiques arabe et française :

- a) Filkalima, (Titre en arabe qu'on peut traduire par A propos du mot (en abrégé APM) coécrit par Taïeb Baccouche et Salah Mejri,
- b) La Linguistique et la Langue Arabe (LLA) de A. ElFessi Elfehri,
- c) Dictionnaire de Linguistique (DDL) écrit par A. Mseddi,
- d) Fonction et dynamique des langues (FDL), traduction de l'ouvrage de Martinet qui porte le même titre et qui est effectuée par Nader Siraj

Ces trois options sont les suivantes :

- (i) Se référer à la tradition pour y puiser un équivalent plus au moins exact, avec le risque de ne pas en trouver un qui soit à même de rendre le sens recherché, d'où la variété des propositions : [Ex. Paradigme APM جريد jarid DDL جدول jadwal, LLA نموذج lunmudhaj]
- (ii) Être réduit à calquer totalement le terme à partir de la langue source en s'exposant au risque de manquer de créativité [Ex. Monématique LLA

مونيماتي munimeti, Lexème FDL لكسيم liksi] ou partiellement, et là, bien que les propositions soient tout à fait judicieuses, l'usage met du temps à les adopter. [ex. Lexème, APM عجم ajmam]

(iii) Forger un nouveau terme dont le choix peut être heureux, mais envers lequel certains usagers, en particulier les puristes peuvent se montrer réticents. [Métalinguistique APM ورسانية waralisaniya].

Pour avoir une idée de la complexité de l'opération de traduction en terminologie linguistique, nous avons sélectionné des termes en rapport avec la notion de sujet, traduits dans les quatre ouvrages précités. Dans le tableau ci-dessous nous rendons compte des propositions des uns et des autres. Notre choix s'est porté sur ces titres pour la variété qu'ils présentent : deux ouvrages tunisiens l'un assez ancien Dictionnaire de Linguistique [DDL] de A. Mseddi, 1984, l'autre plus récent Filkalima [APM], de T. Baccouche et S. Mejri 1993, un ouvrage écrit par un Marocain A. ElFessi Elfehri, La Linguistique et la Langue Arabe [LLA] et la traduction de l'ouvrage de Martinet effectuée par un Libanais Nader Siraj Fonction et dynamique des langues [FDL]

	APM	DDL	LLA	FDL	Résultat
Sujet	musned ilayhi	musned ilayhi Fa:il il fiil	Fa:il		2/3
Agent		aoun	Munefidh	Fa:il il haqiqi	0/3
Thème/ topique	musned ilayhi	madhmun	mawdhaa		0/3
Prédicat	musned	musned		musned	3/3
Déterminant	muhadid	muhadid		muhadid	3/3

L'examen des données de ce tableau appelle les observations suivantes :

(i) La présence de cases vides pour trois titres sur quatre s'explique par le fait que contrairement au DDL qui est un dictionnaire, les autres sont des ouvrages de linguistique qui n'ont consacré que quelques pages à un glossaire de termes courants.

(ii) Pour certains termes, les propositions sont tout à fait concordantes, c'est le cas de déterminant, de prédicat et de sujet, dans une moindre mesure. Mais pour d'autres, les divergences sont telles que chaque ouvrage propose un terme différent de ceux des autres, ce qui se traduit par un résultat nul 0/3.

Si le premier cas de figure est prévisible- il est en fait naturel que des

termes renvoyant à des notions synchroniques et de surcroît partagées par plusieurs langues soient traduites de la même façon par des auteurs différents- ce qui surprend en revanche, c'est la variété des propositions concernant agent ou thème, traduits par des termes qui sont parfois loin d'être de véritables synonymes.

Cette diversité des propositions illustre certes la richesse de la langue arabe, mais elle peut être embarrassante pour le traducteur qui, lui, doit opter pour un seul terme, celui qui représente le mieux le concept.

Conclusion

Traduire du français vers l'arabe des mots relevant de la métalangue grammaticale ne consiste pas à proposer des équivalents plus ou moins approximatifs, mais c'est établir une relation étroite entre un terme et le concept auquel il correspond tout en prenant en considération les particularités des deux appareils linguistiques. Nous estimons que le besoin du traducteur de transférer fidèlement un contenu sémantique d'une langue vers une autre ne doit pas lui faire perdre de vue les traditions conceptuelles bien établies de la langue cible. Autrement, il aura mis en péril l'essence même de sa tâche qui doit avoir pour objectif principal de contribuer au développement et à la diffusion de l'information donc des connaissances et des idées. Adhérant à cette perspective, la présente communication, qui s'inscrit dans un grand projet parrainé par l'AUF et intitulé Etude contrastive de la métalangue grammaticale : terminologie et traduction a pour modeste ambition de contribuer à une meilleure cohabitation entre traduction et bilinguisme.

BIBLIOGRAPHIE

R. Blachère, M. Gaudefroy-Démombynes, 1975, *Grammaire de l'arabe classique*, Maisonneuve-Larose, Paris.

T. Baccouche, S. Mejri, 1993, *Fil Kalima*, [A propos du mot], Maison d'édition du sud, Tunis

E. Bouhlel, 2004, "Verbes unipersonnels et asubjectaux en français et en arabe", Tome I des Actes du colloque international *Espace euro-méditerranéen, une idiomaticité partagée*, Hammamet, 19-21 septembre 2003, Rencontres Linguistiques Méditerranéennes & Europhras, Sous la

- direction de Salah Mejri, Publications de L'ENS, Tunis, pp. 59-66.
- A. Brahim, M., 1996, *L'occultif*, Etudes linguistiques, I.S.E.F.C., Tunis.
- F. Brunot, 1926, (3^e édition, 1965), *La pensée et la langue*, Paris, Masson et C^{ie} éditeurs
- A. Elfessi Elfehri, 1986, *Les linguistiques et la langue arabe*, Maison d'édition, Topkal, Casablanca
- C. Hagège, 1978, «Du thème au thème, en passant par le sujet. Pour une théorie cyclique », *La linguistique*, 14/2, pp. 3-38, article expliqué et commenté par J. François et J. Broschart 1994, op. cit., p. 17, sq.
- E. Keenan, 1976, « Towards a universal definition of subject » In: C. Li(ed), pp. 303-333.
- A. Mseddi, 1984, *Dictionnaire de Linguistique*, Maison arabe du livre, Tunis

Gestion de la variation dans la traduction des noms de métiers et de professions

Hasna GHOUL*

Introduction

Le dictionnaire électronique français-espagnol-catalan-arabe noms de professions et des métiers entre dans la cadre d'un projet de coopération entre l'Université Tunis 1 et l'Université Autonome de Barcelone.

Le point de départ de ce projet a été le travail du groupe de linguistique appliquée aux langues romanes de l'université autonome de Barcelone sur un lexique-grammaire des noms de professions en espagnol avec des équivalents de traduction en catalan et partiellement en français. L'équipe tunisienne, grâce à son expérience des travaux contrastifs et traductologiques, devait s'occuper du volet arabe de ce projet.

Le cadre théorique de ce travail est pour l'essentiel celui à la base des travaux du Laboratoire de Linguistique Informatique de Paris 13 décrit, notamment, dans les publications de Gaston GROSS. Ce dictionnaire devrait servir à des applications en traitement automatique des langues, il pourrait également avoir des retombées sociales dans le secteur de l'emploi en facilitant, notamment, la recherche d'emploi sur le net.

Conformément au calendrier d'exécution, notre première tâche fut de traduire du français vers l'arabe littéral une liste de près de 600 mots simples eux-mêmes traduits de l'espagnol.

Puis, nous avons établi -grâce à nos investigations propres- une liste de noms de métiers en arabe tunisien que nous avons tenté de traduire vers l'arabe littéral et vers le français.

Ce travail de traduction, pour ce qui concerne le littéral, a exigé la prise en compte des langages documentaires existants, notamment les dictionnaires bilingues *الكامل والمنهل* afin d'aboutir à un point de départ standardisé.

* Unité de recherche : Traitement informatique du lexique 00/UR/0201
RLM / Institut Supérieur des Études Appliquées en Humanités de MAHDIA
Projet de recherche financé par le réseau LTT-AUF : *Dictinnaire électronique français-espagnol-catalan-arabe des noms des professions et des métiers*

Ceci nous a confrontée à des problèmes de variation ; d'abord entre les langues mises en présence (français, arabe littéral, arabe dialectal pour ce qui nous concerne) ensuite à l'intérieur d'une même langue (arabe littéral-arabe tunisien).

Nous nous proposons, dans le cadre de ce travail, d'exposer un certain nombre de ces difficultés puis les moyens linguistiques mis en oeuvre pour la gestion de cette variation.

La variation dans la traduction des noms de métier

Notre propos ne concerne pas seulement la variation linguistique en tant qu'observable empirique en rapport avec les pratiques langagières des locuteurs, nous utilisons également le terme de variation pour signifier toutes les situations, qui dans notre travail de traduction du français vers l'arabe, nous ont confrontée à de la diversité ; tous les cas de non-homogénéité par rapport à une situation idéale d'équivalence entre les langues.

Au niveau de la macro-structure

Nous pouvons résumer ces situations de variation par quatre cas de figures :

Français	Arabe littéral
A	B
A	C
B	C
A	B
A	C
A	0
0	?

Premièrement, un cas d'équivalence optimal, exemple : coiffeur / حلاق
Dessinateur / رسّام

Deuxièmement, un cas où deux termes français sont traduits par le même terme arabe, exemple : *bijoutier* et *orfèvre* traduits indifféremment par صائغ، جوهري، بائع الحلبي

Troisièmement le même terme français présent à deux reprises, traduisant deux termes espagnols différents donc relevant de deux domaines ou sous-domaines différents.

Etant donné que la liste en français est une traduction de l'espagnol, ceci n'est pas sans soulever un certain nombre d'incohérences. Le passage de l'espagnol à l'arabe se fait à travers le français ce qui nous heurte d'abord à des problèmes de polysémie en rapport avec les domaines et les sous-domaines, ensuite à des problèmes d'inadéquation entre les systèmes linguistiques à cause d'une traduction par ricochet.

Exemple, le terme chirurgien, traduit respectivement deux termes espagnols (sangrator / cirujano) relevant pourtant du même domaine (médecine) et du même sous-domaine (chirurgie)

Quatrièmement, les cas de cases vides. D'abord le cas de certains termes qui n'ont pas été traduits de l'espagnol pour des raisons qui nous échappent. Nous n'avons donc pas pu les traduire vers l'arabe littéral.

Ensuite des termes que nous n'avons pas pu traduire du français vers l'arabe littéral car absents des dictionnaires bilingues consultés. Notons au passage, que les dictionnaires consultés ne sont pas des dictionnaires spécialisés ce qui explique peut-être ces absences.

Au niveau de la micro-structure

L'ambition d'élaborer un dictionnaire français-espagnol-catalan-arabe des noms de métier pose inévitablement le problème de la variation diatopique en rapport avec l'espace géographique qui varie ce qui implique une appréhension différente du monde donc un découpage différent des mots qui le disent.

Il s'agit d'un problème de catégorisation, on ne peut nommer ce qui ne fait pas partie d'une réalité, d'un vécu, communément admis et partagé par les locuteurs d'une même communauté linguistique.

Un exemple parlant de ce phénomène le mot « transformiste », en rapport avec les métiers du spectacle que nous devions traduire vers l'arabe . Les deux dictionnaires bilingues consultés traduisent transformiste par **أنصار التحولية \ تحولي** partisan du transformisme, théorie explicative de la succession des faunes et des flores fondée sur l'idée de transformation et ce, sans aucune allusion au métier du spectacle, visiblement étranger au contexte arabe.

D'autre part, des pays aussi différents que l'Espagne, la France et la Tunisie connaissent des cultures de l'emploi différentes, donc des particularismes relevant des spécificités propres à chaque communauté.

Ainsi des noms de métiers qui relèvent de domaines d'emploi très particuliers et référant à des spécialités ou à des sous-spécialités peuvent ne pas avoir d'équivalents dans les autres langues, notamment l'arabe.

Exemple : *yaourtier, biseauteur, caleur, capsuleur...*

Cette difficulté à trouver une traduction en arabe littéral peut également se manifester dans la profusion des équivalents, il arrive parfois qu'un terme soit tellement spécifique que ses équivalents, notamment en arabe, recouvrent des domaines aussi nombreux que différents.

Exemple :

« Opérateur » traduit par *مدير آلة*, *عامل راديو*, *جراح*

Il est d'autant plus difficile de trancher dans ce cas que ni le domaine, ni le sous-domaine ne sont mentionnés ce qui constitue une des faiblesses de notre liste en français.

Nous rencontrons ce même problème dans la traduction des noms de métiers de l'arabe tunisien vers le français. Les problèmes de variation rencontrés dans le tableau en arabe tunisien sont nombreux :

Tout d'abord, une variation diachronique. Certains noms de métiers sont désuets ou font partie d'un patrimoine linguistique en déperdition, il s'agit le plus souvent de métiers traditionnels difficilement traduisibles vers le littéral seulement :

طراح personne qui enfourne le pain

رباجي \square *vendeur d'eau*

فتاوي *conteur public*

Nous notons également une variation diatopique avec des régiolectes concurrents pour une même dénomination avec d'abord :

- Une première catégorie de termes quasi-synonymiques :

ساساي / ساسي / طالب pour *mendiant*

حماص / قلايي pour *le vendeur de fruits secs*

رباجي / سقا \square pour *le vendeur d'eau*

رحاي / طحان pour *le meunier*

حوانتي حناوتي عطار جربي pour *l'épicier*

- Une deuxième catégorie de termes construits par ajout du suffixe d'origine turc *جي*

Nous le retrouvons dans les noms de métier dits savants (traduisibles en français par suffixation du -ogue)

Ainsi, فخارجي (potier) serait la forme savante de درباكجي, فخاكري (joueur de darbouka, instrument à percussions) celle de درابكي et مناقلي (horloger) celle de مناقليجي .

-Une troisième catégorie qui marque socialement certains termes, il s'agit d'une variation sociale. En effet, certaines dénominations peuvent être stigmatisantes ou être le siège d'une discrimination sociale.

Pour désigner un épicier, l'arabe tunisien utilise les termes de عطار/حوانتي, le premier générique, désigne le métier sans distinction particulière, le second le spécifie et le rattache métaphoriquement au métier noble de parfumeur.

De même, جنان / جرديني désignent tous deux le métier de jardinier, le premier indique la notion de propriété et distingue socialement le جنان du جرديني, qui peut n'être qu'un simple employé dans un jardin. L'espace occupé par les deux n'est pas le même.

Enfin, le métier de maçon peut être différemment désigné en fonction des tâches assignées. Alors que بناي désigne le maçon, مرماجي désigne un manoeuvre engagé dans un travail de maçonnerie presque de façon accidentelle.

Gestion de la variation

Nous avons souvent été confronté à l'absence d'équivalent monolexicaux aux termes français ; ceci alors même qu'on assiste à une prolifération des termes de spécialité en espagnol et en français, ce qui n'est pas sans rappeler l'absence d'institutions de normalisation arabes. Ces variations entre des systèmes linguistiques différents, des pratiques sociales et une culture de l'emploi également différentes a pu être gérée linguistiquement de trois, manières :

La paraphrase

Le tableau qui illustre le mieux ce recours à la paraphrase est le tableau de l'arabe tunisien. Aucun moyen, sinon la paraphrase, de traduire vers le français

حفيظ Homme responsable d'un mausolée.

خماس Personne qui cultive une terre qui ne lui appartient pas contre le cinquième des bénéfices.

شواشي Artisan qui confectionne la chéchia : calotte en laine rouge, pièce vestimentaire masculine.

مدب Précepteur chargé de faire apprendre le coran aux enfants

Les moules

Souvent absent pour des domaines spécialisés, l'équivalent mono-lexical est souvent exprimé par la spécialité en question :

Exemple la traduction mono-lexicale de "zoopathologue" n'existe pas, la spécialité elle, existe : مبحث أمراض الحيوانات

L'équivalent peut être construit par adjonction du moule اختصاصي في « spécialiste en » : avec la variante مختص في

Le tout donnerait : اختصاصي في مبحث أمراض الحيوانات

De même pour sérigraphie traduisible par spécialiste de sérigraphie , soit : اختصاصي في الطبع على حرير

Ou pour sismologue : اختصاصي في علم الزلازل

Un autre moule celui de عازف « joueur » extrêmement productif dans le domaine de la musique ou du sport : عازف على الأكورديون pour accordéoniste

عازف على القيثارة pour *guitariste*

عازف السكسبية pour *saxophoniste*

Ou encore عالم في : *savant, expert.*

Ces séries forment des paradigmes extrêmement productifs.

L'emprunt

L'emprunt peut constituer une solution face à l'absence d'équivalent notamment lorsque les termes désignent des réalités propres à une culture bien déterminée donc difficilement traduisible par des équivalents mono-lexicaux :

جوكي pour *jockey*

ديمغرافي pour *démographe*

رسام كاريكاتوري pour *caricaturiste*

Certains dictionnaires, libanais notamment, empruntent même au dialectal.

Ces solutions n'empêchent pas la persistance de mots sans équivalents tels que Infographiste, égaliseur, étireur, tachymécanographe...et pour lesquels les équivalents font toujours défaut.

Conclusion

Ce travail de traduction est primordial dans l'élaboration du dictionnaire électronique. Il ne s'agit pourtant pas de la totalité du travail qui ne saurait être réduit à un inventaire lexical mais d'une base de travail sur laquelle va se faire l'essentiel du travail linguistique.

Le discours spécialisé : le cas des prospectus

Abderrazak HAMZA*

Introduction

L'expression discours spécialisé nous apparaît dès le premier abord pourvue d'acceptions spécifiques liées à une science ou à une discipline à savoir l'objectivisme, la monoréférentialité, l'univocité et la rigueur définitoire des notions ou des termes caractérisant ce type de discours. Le discours spécialisé suppose un domaine, un ensemble d'usages terminologiques fondant un consensus suffisant, établi et généralisé.

Nous allons focaliser notre étude sur un exemple déterminé du discours spécialisé à savoir les prospectus médicaux. Nous nous pencherons d'abord sur l'analyse des enjeux discursifs et argumentatifs qui figurent dans les notices ou dépliants pharmaceutiques, et même dans les monographies du VIDAL¹. Nous serons en mesure, par la suite, d'étudier les problèmes de traduction appliquée à la terminologie médicale.

Notons, à titre indicatif, que ces deux volets ne sont pas exclusifs parce que la traduction est avant tout discours. En d'autres termes, si la traduction désigne une opération (= l'activité traduisante) suivie d'un résultat (= le texte traduit), cela signifie qu'elle est catégoriquement un procédé discursif étant donné que l'adjectif *discursif* caractérise toute procédure qui cherche à atteindre un résultat en passant par une série d'opérations intermédiaires qui en explicitent la démarche.

1. Analyses pragma-discursives

1.1 La notion de discours spécialisé

La notion de discours spécialisé englobe les manifestations suivantes :

-Le vocabulaire dénominatif : il recouvre les notions propres appartenant à un domaine déterminé ;

-Le vocabulaire formel : il correspond à un réseau complexe de taxinomies où s'intègrent des configurations aussi bien macrostructurales que microstructurales.

* Unité de recherche : Traitement informatique du lexique 00/UR/0201
Institut Supérieur des Études Appliquées en Humanités de Mahdia

¹ VIDAL 1998, Édition spéciale TUNISIE, 74^e édition.

Dans le discours médical, le vocabulaire dénominatif recouvre la dénomination (titre de la monographie), les formes et présentations, et la composition chimique qui expose les principes actifs sous forme de base ou de sel. Prenons à titre d'exemple le médicament CIMÉDINE :

- Dénomination (titre de la monographie)

CIMÉDINE (Cimétidine)

- Formes et présentations

Comprimé pelliculé à 400 mg : Boîte de 24, sous plaquette thermoformée.

- Composition

Cimétidine (D. C. I.)
base..... 400 mg

Excipients : amidon de maïs, cellulose microcristalline, carboxyméthylamidon sodique, polyvidone, stéarate de magnésium, dioxyde de titane, méthylcellulose, polyéthylène glycol 400, eau purifiée.

Quant au vocabulaire formel, il se présente dans le discours médical sous forme d'un réseau complexe et structuré de stéréotypes ponctuels d'expressions scientifiques qui mettent en rapport le langage avec la réalité. Cette structuration décrivant les caractéristiques du produit pharmaceutique suit le plan suivant² :

- INDICATIONS
- POSOLOGIE et MODE D'ADMINISTRATION
 - Posologie
 - Mode d'administration
- CONTRE-INDICATIONS
- MISES EN GARDE et PRÉCAUTIONS D'EMPLOI
 - Mise en garde
 - Précautions d'emploi
- INTERACTIONS
 - Interactions médicamenteuses
 - Examens paracliniques
 - Interactions nutritionnelles

² Plan extrait de VIDAL (voir page 3 : « PLAN EUROPÉEN selon le résumé des caractéristiques du produit [R. C. P.]).

- GROSSESSE et ALLAITEMENT
 - Grossesse
 - Allaitement
- CONDUITE et UTILISATION DE MACHINES
- EFFETS INDÉSIRABLES
- SURDOSAGE
- PHARMACODYNAMIE (ex-Propriétés)
- PHARMACOCINÉTIQUE (ex-Sort du médicament)
- SÉCURITÉ PRÉCLINIQUE
- INCOMPATIBILITÉS
- CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION
- MODALITÉS DE MANIPULATION

1.2 Discours spécialisé et principe d'autorité épistémique

Le prospectus médical est doté d'une langue d'autorité qui suppose la plus grande distance entre celui qui parle et celui qui écoute ou reçoit le message. Les propos du premier doivent se justifier de quelque principe supérieur. En fait, l'acceptation d'une information d'ordre médical est fondée sur l'autorité si elle est admise non pas sur l'examen de la conformité de l'énoncé aux choses elles-mêmes mais en fonction d'une part de la source, d'autre part du canal par lequel l'information assignée a été reçue. C'est ce qui correspond à l'autorité épistémique consistant à « faire croire ».

Passons en revue diverses formes de cette modalité dont la liste n'est nullement limitative :

1.2.1 L'usage du verbe *pouvoir*

- Votre médecin pourra vous conseiller de suivre un régime.
- Cette spécialité contient un principe actif pouvant induire une réaction positive des tests pratiques lors des contrôles antidopages.

C'est la modalité épistémique du possible par laquelle le locuteur suit un mouvement de certitude sans preuve.

1.2.2 L'usage de la restriction

D'après M. ARRIVÉ et alii (1986 ; 611), la restriction se rattache aux contraintes syntaxiques i. e. « l'ensemble des limitations (nécessités ou interdits) portant, en un point de la chaîne parlée, sur les occurrences des unités qui précèdent ou suivent ». Cette affirmation a une contrepartie sémantique et même pragmatique dans la mesure où ces « nécessités ou interdits » convergent à mettre à nu une instance de pouvoir qui cherche à construire à travers son discours un processus d'influence sociale. Dans

ces énoncés :

- Une telle association ne doit se faire que sous surveillance clinique et E. C. G. étroite, en particulier chez le sujet âgé et en début de traitement. (ALTIAZEM in VIDAL)
- Berlocid 480 ne pouvait être utilisé qu'après évaluation par le médecin du rapport bénéfice / risque. (BERLOCID in VIDAL)
- Ce médicament ne sera utilisé pendant la grossesse qu'en cas de nécessité. (SOLUPRED 5 mg)

la restriction souligne bien l'effet visé ou la force illocutoire qui est l'intention de faire croire le destinataire. Cette valeur pragmatique est décelée au moyen de la locution *ne ... que* qui assume le rôle d'un opérateur binaire entre deux propositions **p** et **q** comme en témoigne le dernier énoncé où :

p : *Ce médicament ne sera pas utilisé – normalement – pendant la grossesse.* (C'est l'argument du présupposé matérialisé par la forme négative et les normes médicales).

q : *Ce médicament sera utilisé pendant la grossesse en cas de nécessité.* (C'est le présupposé dénotant la condition d'emploi du médicament).

De ce fait, la locution *ne ... que* est un opérateur syntaxique R qui, appliqué à ces deux propositions sous-jacentes et inceptives (i. e. présuppositionnelles) p et q, engendre une proposition complexe p R q dont l'effet visé est l'appel à la méfiance et la prudence.

1-2-3-Le système de la causalité

Soient les énoncés suivants :

- Consultez votre médecin **car** lui seul peut juger de la nécessité de poursuivre ce traitement. (RHINATHIOL)
- L'allaitement est à éviter pendant le traitement **en raison du** passage dans le lait maternel. (MAXILASE)
- On s'efforcera de privilégier l'administration orale dans la mesure du possible, **étant donné que** l'acide folinique est transformé et stocké dans l'intestin. (CALCIUMFOLINAT EBEWE ; in VIDAL)

Nous constatons bien que la conjonction de coordination *car*, la locution prépositionnelle *en raison de* et la locution conjonctive *étant donné que* mettent en évidence la dimension argumentative à visée explicative du prospectus médical : comme l'argumentation dialogique relie un argument et une conclusion, l'explication relie, dans un système de causalité, un **explanans** (i. e. une information ou argumentation désactivée) et un **expladum** (i. e. une justification ou argumentation

activée).

Somme toute le mécanisme sous-jacent à l'autorité épistémique est de nature cognitive puisqu'il est fondé sur des processus présuppositionnel (ou inférentiel), argumentatif et explicatif.

1.3 Discours spécialisé et principe d'autorité déontique

Le discours spécialisé s'inscrit dans le champ de la discursivité sociale. Rappelons pour mémoire que, dans le prospectus médical, l'émetteur est le laboratoire pharmaceutique qui veut donner une information à la clientèle, le produit étant en vente libre ; le récepteur étant les clients des pharmacies, ceux qui consomment les médicaments. Le contrat de communication entre le vendeur et l'acheteur s'articule ainsi autour du discours, cette troisième instance que nous pourrions qualifier de source légitimante parce qu'elle permet au destinataire d'en construire une représentation dynamique. Une bonne illustration tangible de cette sociabilité discursive nous est fournie par un autre type d'autorité à savoir l'autorité déontique qui consiste à « faire faire ».

1.3.1 La modalité déontique de l'obligation

Elle exprime tour à tour selon les contextes situationnels la nécessité éthique, la nécessité logique ou matérielle. Il s'agit des injonctions qui permettent surtout d'exprimer à la fois l'idée d'une action et la volonté de son exécution (en phrase affirmative) ou de son interdiction (en phrase négative) :

- Eviter le contact avec les sujets atteints de varicelle et de rougeole. (SOLUPRED)
- Ne jamais arrêter brutalement le traitement mais suivre les recommandations de votre médecin pour la diminution des doses (SPASFON)

L'autorité déontique sous sa forme radicale veut qu'elle soit obéie au vu de son origine ; la personne-destinataire qui reçoit cet ensemble de recommandations doit obéir *perinde ac cadaver* (« comme un cadavre ») i. e. sans intervention de son libre examen et de sa volonté propre. Nous avons pris en l'occurrence quelques cas où sont employés les verbes *falloir* et *devoir* :

- **Il faut** signaler systématiquement tout autre traitement en cours à votre médecin ou pharmacien.
- Ce médicament ne **doit** généralement pas être utilisé en association avec des médicaments pouvant donner certains troubles du rythme cardiaque.

1.3.2 Les verbes préventifs à polarité sémantique négative

Exemples possibles : *prévenir, éviter, il est déconseillé de,...*

1.3.3 Les modalisateurs indicateurs de l'affirmation catégorique

Exemples possibles : les adverbes *systématiquement* et *régulièrement* qui expriment l'idée de constance ; les expressions *sous stricte* et *il convient de* dont le sémantisme marque la conformité aux usages ou règles, aux nécessités et aux besoins faisant référence ainsi aux normes sociales ou plutôt socio-médicales.

Le prospectus médical fait donc partie des stratégies susceptibles d'être marquées par l'autorité. Celle-ci a une valeur purement pragmatique dans la mesure où elle incite à l'action et à l'engagement.

1.4 Discours spécialisé et modalités appréciatives

Les modalités épistémique et déontique étudiées précédemment ont chacune des finalités pragmatiques consistant à « dire de faire » : donner des informations, faire des recommandations, conseiller, prévenir, mettre en garde, etc. Elles se situent donc dans l'ensemble des valeurs organisées en normes de comportement social et plus généralement dans le champ de l'objectivité discursive définie par Catherine KERBRAT-ORECCHIONI de la manière suivante :

« Sera considérée comme objective toute notation susceptible d'être formulée dans les mêmes termes exactement par un ensemble d'émetteurs placés dans la même situation spatio-temporelle exactement » (1999 ; 148).

L'expression « mêmes termes » invite à des commentaires. En fait, elle peut correspondre, dans le cas des prospectus, au retour des formules clichéïques ou stéréotypées comme :

- Signaler à votre médecin ou à votre pharmacien tout effet non souhaité et gênant ;
- En cas de doute³, il est indispensable de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

pour ne citer que ces exemples.

A ces invariants énonciatifs, le prospectus peut être parsemé d'expressions vantant les mérites du produit pharmaceutique à faire

³ La reprise du terme *doute*, dans les notices médicales, est très expressive. Si en LANGUE, le nom *doute* a pour aire sémantique l'ensemble des synonymes (*hésitation, incertitude, indécision, irrésolution, scepticisme*), en termes d'ÉNONCIATION, il signifie *risque* et même *danger*. Il s'agit, par voie de conséquence, d'une synonymie contextuelle à valeur présuppositionnelle dont l'effet de sens est l'appel à la prudence. Ainsi l'une des caractéristiques des notices médicales est l'IMPLICITATION qui consiste à ne pas dire dans l'énoncé ce qui se laisse deviner par le contexte.

acheter, ce qui correspond déjà à l'un des sens appropriés à l'item *prospectus* : « Feuille ou brochure présentant un article de commerce et diffusée à des fins publicitaires » (G. L. L. F.). La modalité abordée ici est dès lors appréciative parce que le scripteur voulait porter un jugement, donner son opinion, exprimer son appréciation, etc., par rapport à ce qu'il écrit.

La modalité appréciative relève dans ce cadre précis de l'argumentation publicitaire qui permet, en termes de Chaïm PERELMAN et Lucien OLBRECHTS-TYTECA, « d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (1988 ; 5). Nous nous apercevons donc que le prospectus médical est une organisation textuelle qui s'impose pour montrer voire attester sa légitimité énonciative et sa conformité aux critères du Vrai. En effet, en vendant un produit pharmaceutique, le fabricant s'entoure de précautions et fait des recommandations (niveau illocutoire) ce qui est confirmé à l'application des normes scientifiques, mais le niveau perlocutoire de l'acte mis en jeu est bien entendu de persuader le client. Dans cette communication publicitaire, le degré d'efficacité et de véridiction du discours est atteint au moyen de la STRATÉGIE DE CAPTATION qui consiste à fabriquer différentes figures de destinataire pour tenter de séduire le consommateur potentiel comme l'illustrent ces exemples empruntés à des prospectus modernes :

NESTLE NAN 2

NAN 2 contient **toutes les vitamines** et **tous les sels minéraux** considérés comme **nécessaires** au **développement optimal** de l'enfant qui grandit. La présence de graisse lactique assure **une bonne absorption** et **un goût agréable**.

Neo HEALAR

Les essais chimiques ont prouvé que neo HEALAR permet d'obtenir des **résultats excellents** même dans le cas où la chirurgie est inévitable.

NENATAL

NENATAL permet d'assurer la **croissance** et le **développement optimal** des prématurés grâce à un apport suffisant en **énergie** et en **protéines**.

L'argumentation publicitaire a donc une fonction apologétique. Les prospectus médicaux font promouvoir un produit pharmaceutique par

le truchement de slogans :

- a) ASPÉGIC
... pour gagner en puissance et tolérance
- b) DIFLU 4 (150 mg Fluconazole)
Misez sur l'ORIGINAL
La vie, nous y consacrons notre vie !
- c) TOPLEXIL
L'efficacité au TOP.
- d) VIRLIX 10 mg
Agir RAPIDEMENT avec FORCE, et
CONFIANCE.
- e) MOTILIUM
Vous avez raison de choisir Motilium.
- f) ALLERGICA
La Puissance d'un anti-allergique en Prise
unique.

Nous constatons bien que le prospectus condense en un noyau thématique, une formule ramassée, rythmée et ce, à des fins mnémoniques et pragmatiques, visant à mobiliser et pousser à l'action. Comme le montrent ces exemples, le rythme est explicité à travers la rime interne [œs] dans ... *pour gagner en puissance et tolérance*, la répétition du nom « *vie* » qui constitue le mot d'ouverture et de clôture du slogan concernant DIFLU 4. Il y a, en quelque sorte, dans ces slogans une connotation poético-ludique.

2 Terminologie médicale et traduction

Le prospectus renferme des notions techniques qui sont créées à mesure que se développe la spécialisation dans le domaine scientifique. Le système terminologique médical présente, en général, des définitions conceptuelles assez rigoureuses et des relations bien établies par comparaison avec le reste du lexique. C'est le cas, par exemple, de l'arrangement structural des mots composés savants qui représentent l'essentiel de la superficie totale du prospectus, en particulier, et de tout texte scientifique en général.

Notre objectif consiste à démontrer la complexité de l'opération de traduction à travers le transfert de la terminologie médicale d'une langue de départ ou langue source (L_1 : le français) dans une langue d'arrivée ou langue cible (L_2 : l'arabe). Autrement dit, quelles sont les grandes difficultés méthodologiques abordées dans la construction d'un système terminologique médical en L_2 ?

Signalons au début que la tâche du traducteur ne se réduit pas simplement à trouver un équivalent. Le vrai problème, dans la traduction, est de « rendre le sens sans rester pris au piège de la forme » (C. BEDARD, 1986 ; 31).

Abstraction faite de cette constatation préliminaire, nous allons prendre, à titre d'hypothèse, cette affirmation de Salah MEJRI concernant l'emploi de la notion d' « équivalent » dans l'acte de traduire :

« Dans la traduction, trois situations sont à envisager : l'existence d'un équivalent polylexical ou monolexical, ou l'absence d'équivalent »⁴.

2.1 L'absence d'équivalent

L'examen de la composition chimique de quelques médicaments nous a permis de constater que la terminologie scientifique se caractérise par son ésotérisme. La construction d'un système terminologique en L_2 (langue arabe) demeure, dans ce cadre précis, difficile pour ne pas dire impossible. Prenons à titre d'exemple le médicament neo HEALAR (médicament à base de plantes pour soigner les hémorroïdes) dont la composition est la suivante :

Lupinus albus	7,1 g
Vateria indica	7,1 g
Mentha piperita	5,67 g
Alœ vera	14,2 g

Ces composants d'origine latine, dénués déjà de leurs correspondants français, n'ont pas des équivalents sémantiques en arabe. Ils sont transcrits dans la langue L_2 en fonction seulement de leurs prononciations :

(a) Lupinus albus	[lu:bi:nu:s εlbu:s]
(b) Vateria indica	[fε:ti:Rjε: endi:ke:]

⁴ Salah MEJRI, 2001, « Traduire les jeux de mots : repères théoriques », in Il Fabbro del parlar, materno, Hommage à Jean-Marie Van der Meerschen, Éditions du Ha $\frac{Z}{S}$ ard, pp. 153 – 165).

- (c) Mentha piperita [mint(h)ɛ: bi:bRi:tɛ:]
 (d) Alœ vera [ɛlu: fi:Ra:]

Les traces de la langue arabe persistent au niveau des phonèmes [**b**] dans (a), [**f**] dans (b) et (d), et [**t(h)**] / [**ث**] dans (c).

Dans cet exemple, nous constatons que le problème du traducteur est dû essentiellement à un déficit langagier ou lexical de L_1 . Les composants latins (L_0 = Latin) sont intégrés par emprunt linguistique à la langue L_1 (le français). La traduction terminologique se fait donc selon l'itinéraire $L_0 \rightarrow L_1 \rightarrow L_2$ ou plutôt $L_0 \rightarrow L_2$.

Nous pouvons, par voie de conséquence, postuler que l'une des causes de l'absence d'équivalent, dans la traduction, est le déficit d'une terminologie inhérente à la langue source.

La configuration dénominative des médicaments se caractérise par sa rigidité au point que l'unité lexicale marquant la composition chimique ne se traduise pas mais se réécrit selon sa phonation dans la langue cible. Prenons, dans ce cadre précis, des unités lexicales non empruntées, cette fois, au latin mais appartenant à la langue source (L_1) :

Composition chimique de SULFATRIM

- Sulfaméthoxazole [su:lfɛ:mtu:kse:zu:l]
 - Triméthoprime [tRi:mtu:bRi:m]
- Parahydroxybenzoate de méthyle
 [bɛ:Ra:(h)i:dRu:ksi:binzuwɛ:tɛlmiti:l]

Composition chimique de MUCOLARE

- Carbocisteine [kɛ:Rbu:si:sti:n]

Étudiés dans une perspective onomasiologique qui part du concept pour aller vers le signe linguistique, les composants chimiques se caractérisent respectivement, dans la terminologie médicale française et la terminologie médicale arabe, par leur **isomorphisme dénominatif**. Cela s'explique par :

- l'homologie des référents dans L_1 et L_2 : nous parlons du même objet à savoir le médicament en tant que tel dans la réalité extra-linguistique ;
- l'homologie des signifiés : il s'agit du même concept

c'est-

à-dire de la même représentation symbolique qui est de nature scientifique ;

- la « quasi-homologie » des signifiants : l'aspect phonologique de la suite des sons, qui constitue l'aspect matériel du signe, est un peu différent dans L₁ et L₂ du fait qu'il existe des phonèmes dans L₁ dépourvus de correspondants dans L₂ et vice-versa.

2.2 L'existence d'un équivalent polylexical ou monolexical

La tâche du traducteur terminologue se trouve conditionnée par une exigence méthodologique notamment quand il envisage d'autres situations dans la traduction telle que la recherche d'un équivalent monolexical ou polylexical dans L₂. Cette exigence consiste au « choix d'un ensemble de repères linguistiques déterminant la configuration des dénominations proposées en L₂ : mot simple / mot composé, recours au calque, l'exploitation des données dialectales, transfert référentiel, exploitation du patrimoine, etc. »⁵.

⁵ Voir Taïeb BACCOUCHE et Salah MEJRI, 2000, « Terminologie et traduction (cas de l'ornithologie et de la linguistique) », *Meta*, XLV, (pp. 437 – 444).

Il est intéressant de mentionner que ces repères linguistiques sont les conditions préalables aux opérations de l'activité traduisante. Ils constituent, en fait, le continuum des sept procédés spécifiques de la traduction proposés par VINAY et DARBELNET, 1977, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Paris, Didier :

- 1/ **L'emprunt**, qui consiste à ne pas traduire le mot de la langue source surtout quand il correspond à quelque chose qui n'existe pas dans la culture de la langue cible, quitte à l'explicitier par le contexte ou par une note. (...) L'avantage de cette solution, considérée à l'époque comme de dernier recours, mais très pratiquée aujourd'hui, c'est d'introduire des mots nouveaux dans le vocabulaire de la langue cible. Ainsi, *sauna, chich-kebbab, jerrican, couscous* entrent en français après *redingote*.
 - 2/ **Le calque**, qui consiste à traduire terme à terme l'expression étrangère.
 - 3/ Très proche du calque, la **traduction mot à mot**, qui consiste à traduire mot à mot un mot étranger. Cette opération n'est pas toujours possible, comme on le sait. En fait, il ne s'agit pas ici d'une opération *a priori*, mais *a posteriori*.
 - 4/ **La transposition**, qui consiste à rendre une partie du discours par une autre sans perte ni gain sémantique. (...).
 - 5/ **La modulation**, qui traduit la même réalité non linguistique en la plaçant d'un point de vue différent. Ainsi *Do not enter* (« N'entrez pas ») de l'anglais sera traduit par « sens interdit » en français.
 - 6/ **L'équivalence**, qui décrit le contenu d'une réalité non linguistique donnée mais sans recours à des analogies linguistiques : *a far-fetched hypothesis* de l'anglais est traduit en français par « une hypothèse tirée par les cheveux ».
 - 7/ **L'adaptation**, qui rend une situation source inconnue dans la langue cible au moyen de la référence à une situation analogue.
- (Voir Inès OSEKI-DÉPRÉ, 1999, *Théories et pratiques de la traduction littéraire*, Armand Colin, Paris, pp. 57 – 58).

2.2.1 Données arabo-dialectales et fonds culturel

Les données dialectales renvoient à l'usage spécifique d'un groupe social i. e. à tout ce qui est sociolectal. Nous avons répertorié, dans quelques prospectus, des séquences textuelles et des dénominations à densité culturelle importante :

- TISANE BÉBÉ

La tisane pour bébé Cérina reprend une ancienne formule bien connue de nos grands-mères. (...) Son arôme qui rappelle celui du miel est très apprécié par les enfants.

[naka:atulatfɛ:li sɛRi :nɛtun mustɛwhɛ:tun min
tɛRki:bɛtin kɛ:net mutɛdɛ:wiletɛlistɛmɛ:li mund(h)ulkidɛmi
lɛdɛ:ʒɛddɛ:tinɛ: innɛ mɛd(h)ɛ:kahɛ: ɛllɛd(h)i juka:Ribu:
tamɛlasɛli jɛku:nu g(h)a:libɛn muhɛbbɛd(h)ɛn min
taRafilatfɛ:li]

- RHINATHIOL (carbocistéine) 5 % adultes
Sirop adultes [suɛ:l bilbalg(h)am]
- neo HEALAR
Prévention et soins des hémorroïdes [ɛRRiɛ:jɛtu wɛl
wika:jɛtu min ɛlbɛwɛ :si:Ri « ɛlʒud(h)R »]
- SERETIDE
Asthme ... 4 étapes simples qui changent votre vie
[aRRabwu(ɛdd(h)i:katu)...4mɛRa:hilɛ sɛhletun litɛhsi:ni
hɛjɛ:tikɛ]
- CYCLADOL 20 mg
Rhumatisme [Ruma:ti:zm]
Migraine [« iʒʒki:ka »]
Constipation [imɛs:k] / [« kabdh »]

L'exemple de TISANE BÉBÉ répond bien à la notion d'**argument de prestige** qui se traduit par l'héritage médical (*ancienne formule bien connue de nos grands-mères*) et le bien patrimonial

(établissement d'un rapport d'analogie avec le *miel*). Le culturel⁶ se crée ainsi au moyen du « prestige du groupe [qui] peut favoriser la propagation de ses idées, coutumes et modes, de ses produits et procédés » (C. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1988, p. 433).

Quant aux autres exemples, nous constatons que la dimension socio-culturelle s'apparente à la notion de **communauté discursive** i. e. « la communauté dont l'identité est marquée par les savoirs de connaissance et de croyance dans lesquels ses membres se reconnaissent et dont témoignent les discours circulant dans le groupe social » (Patrick CHARANDEAU et Dominique MAINGUENEAU, 2002, p. 106).

Il y a lieu, à ce propos, d'opter une comparaison entre le domaine-source (le français) et les domaines-cibles (langue arabe et arabe dialectal tunisien). Le cas de RHINATHIOL nous semble assez significatif parce que la traduction de *Sirop adultes* fait amalgamer l'arabe et le vernaculaire créant ainsi une terminologie « hybride ».

De surcroît, le principe d'influence dû à l'usage fréquent du nom d'une maladie elle-même fréquente en Tunisie – comme le *rhumatisme* – permet de le mémoriser à tel point qu'il fera partie du fonds culturel.

Dans les prospectus médicaux, les éléments qui relèvent du dialectal sont dans des cas insérés entre guillemets et dans d'autres mis entre parenthèses comme [« elʕud(h)R »] et [(edd(h)i:ka)]. Il s'agit d'indices formels ayant le rôle de séparateurs entre l'usage langagier normatif et l'usage dialectal communautaire. C'est cette ségrégation aussi bien formelle que sémantique qui fait que « le transfert entre les domaines se trouve différent d'une langue à une autre [et même d'un dialecte à un autre] puisque chacune sélectionne par exemple une image propre »⁷.

2.2.2 Le calque linguistique

Ce repère linguistique s'avère très pratique dans les situations où il y a correspondance entre les déterminés scientifiques extraits de différents prospectus et leurs déterminants dans L₂ (l'arabe). Il est aisé de multiplier les exemples :

Excipient aromatisé [siwa:g(h)un muattaRun]

⁶ D'après Salah MEJRI, (1997, 599) « le culturel [est] cette part d'arbitraire qui préside au choix des domaines-sources et au rapport qu'on établit entre ces domaines de départ et les domaines-cibles » (p. 599).

⁷ Voir Salah MEJRI, (1997), op. cit., p. 599.

Pression artérielle	[dag(h)tun ΣeRjɛ:ni]
Insuffisance hépatique	[kusu:Run kebidijjun]
Interactions médicamenteuses	[tɛdɛ:k(h)ulɛ:tun dɛwa:ijɛtun]
Dilatation des vaisseaux	[tɛwessuʂ ɛlɛwɪjɛti]
Charbon activé	[fahmun munaΣΣitun]
Infection de l'oreille moyenne	[tɛaffunu ɛlud(h)uni ɛlwusta]
Soins intensifs cardiologiques	[inɛ:ɛtun fɛ:ikaturun kalbijɛtun]
Manifestations hématologiques	[d(h)awa:hiRun dɛmɛwɪjɛtun]

Le calque linguistique, cette forme de traduction littérale qui ne sort pas de son cadre contextuel ou intra-discursif, fait apparaître un trait linguistique saillant des termes appartenant aux terminologies scientifiques à savoir la monosémie. La terminologie médicale suppose donc la biunivocité du rapport signifié-référent : un seul nom pour chaque chose, une seule chose pour chaque nom.

2.2.3 Composition savante et traduction terminologique

Les prospectus médicaux bénéficient d'une gamme de termes scientifiques formés d'éléments grecs et latins. Si la composition désigne la formation d'une unité sémantique à partir d'éléments lexicaux susceptibles d'avoir par eux-mêmes une autonomie dans la langue, les composés savants sont formés par la réunion de bases grecques ou latines qui ne constituent généralement pas des unités lexicales autonomes : les éléments grec *-tomie* et latin *-cide*, dans les termes *gastrectomie* et *bactéricide*, ne sont pas susceptibles d'emplois indépendants. Dans cette perspective, la composition savante peut être associée à la dérivation affixale i. e. à la préfixation et à la suffixation.

Le suffixe **-tomie**, par exemple, sert à renvoyer à une relation déterminée pragmatiquement avec le référent de la base. Il dénote l'action de couper, ce qui se traduit en arabe par [istɛsa:lun] qui est le calque du modèle canonisé [istɛfa:lun] nom dérivé [muΣtakkun] de [istɛfala]. D'après *Elmoajam Elwacit*, [istɛsala] signifie non pas seulement « couper un objet » mais « couper totalement un objet » (i. e. y compris ses racines) voire « déraciner ». Nous pouvons parler ici d'une « surcharge sémantique »⁸ au niveau de l'unité de sens traduite dans la

⁸ La notion de « surcharge sémantique » est empruntée à Claude BÉDARD (1986) et signifie « situation dans laquelle un mot est chargé, dans l'énoncé, d'un sens inhabituellement précis » (p. 247).

mesure où [istəsala] est chargé d'un « sens additionnel sous-entendu ».

Ce calque pragmatique fait réactiver le signifié du suffixe -*tomie*. Autrement dit, l'« arabisation » de cet élément grec fournit à la terminologie linguistique arabe une caractéristique qui n'existe pas dans la terminologie linguistique française : si dans L₁, les suffixes ne peuvent jamais être employés de manière autonome en dehors des mots dérivés et plus précisément des mots composés savants, dans L₂, même si la notion de suffixe n'existe pas en arabe, les éléments d'origine grecque bénéficient d'équivalents lexicaux autonomes dans cette langue sémitique. C'est le cas aussi des suffixes *-ite* [iltihɛ:b], *-poièse*⁹ [tekawwun], *-pénie* [fakR] ou [naks] ou [killet].

Nous voyons bien que les termes scientifiques se conforment au *principe de compositionnalité* selon lequel le sens du tout est fonction des sens des parties. Ce principe est confirmé, entre autres, par l'affinité i. e. la relation de conformité entre la terminologie médicale de L₁ et celle de L₂ :

Prostatectomie	[istesa:lulmut(h)ati]
Gastrectomie	[istesa:lulmeideti]
Bronchite	[iltihɛbunkasabijun]
Hépatite	[iltihɛbunkɛbidjj □ n]
Thrombocytopoïèse	[tekawwunussofejheti]
Thrombopénie	[killetussofejheti]

⁹ Il serait assez insolite de nous attarder un petit peu sur le sens du suffixe *-poièse* qui figure dans le terme *hématopoièse*, nom issu de l'expression « organes hématopoiétiques » extraite de la notice du médicament *TARDYFERON*.

En fait, en comportant d'une manière idiosyncrasique qui peut nous induire en erreur, nous appréhenderons le sens du mot composé *hématopoièse* comme l'association sémantique entre *hémato-* « liquide visqueux, de couleur rouge, qui circule dans les vaisseaux » et *poiéma* qui « désigne une création : une œuvre, un ouvrage manuel et une création de l'esprit, spécialement une œuvre en vers. *Poiéma*, est dérivé de *poiein* " faire " (dans le sens qu'a l'anglais *to make*, par opposition à *to do*), " fabriquer, produire, créer ", en parlant d'objets, de constructions, d'œuvres d'art » (cf. *Robert historique de la langue française*).

Or, *hématopoièse* ne signifie pas faire une œuvre ou un ouvrage manuel ou même une œuvre en vers. Il s'agit plutôt de faire une unité fonctionnelle à caractère sanguin. L'idiosyncrasie est évitée ainsi par le mécanisme de la restriction de sélection qui veut que nous ne retenions de l'étymon *poièse* que l'opérateur *faire*.

Cette restriction d'ordre sémantique est nommée aussi, d'après C. BÉDARD (1986), **délestage sémantique** i. e. « la situation dans laquelle un terme n'est employé dans l'énoncé qu'à une fraction de son sens » (p. 243).

Relation connexe : x R y / y R x	
L ₁ (Langue française)	L ₂ (Langue arabe)
Sens compositionnel = S ₁ + S ₂ non autonome ←	Sens compositionnel = S ₂ autonome + S ₁ →
Lecture rétroactive	Lecture proactive

2.3 Traduction et communication

2.3.1 La hiérarchisation discursive : le cas de l'exemplification

L'une des caractéristiques du prospectus est l'expliciteté. Sous cette appellation, nous regroupons les procédés discursifs qui introduisent certains détails de sens afin de rendre la compréhension plus rapide pour le lecteur. La relation d'exemplification participe à cette expliciteté parce qu'elle permet au traducteur de mieux appréhender voire assimiler l'information interne au texte. Voyons l'exemple suivant extrait de BACTROBAN :

Bactroban est un agent antibactérien à usage local, actif contre germes responsables de la majorité des infections cutanées, **comme par exemple** *Staphylococcus aureus*, **y compris** Méti-R, **ainsi que** d'autres staphylocoques et streptocoques. Il est également actif contre les agents pathogènes à Gram négatif, **comme** *Escherichia* et *Heamophilus influenzae*.

Les expressions *comme par exemple*, *y compris*, *ainsi que* et *comme* exploitent un lien de dépendance en le fondant sur un mécanisme de preuve qui va de l'**exemplifiant** (= généralisation) à l'**exemplifié** (= particularisation) parce que « l'exemplification consiste en la mention d'un cas particulier qui doit pouvoir être mis en relation avec un ensemble plus vaste, effectif ou potentiel, d'entités, d'activités, de situations ou de problèmes »¹⁰.

La hiérarchisation des différents éléments d'information par le truchement de l'expression *Il est également actif contre* marquant la progression à thème constant et le mouvement discursif à valeur illustrative allant du général au particulier permet au traducteur de comprendre l'originalité textuelle et, par suite, de manier des procédés

¹⁰ Voir Corinne ROSSARI, 2000, *Connecteurs et relations de discours : des liens entre cognition et signification*. Collection « Langage – Cognition – Interaction ». Presses Universitaires de Nancy, p. 68.

réexprimant le contenu notionnel et thématique du prospectus dans la version traduite :

[baktRu:ba:n mustahd(h)aRun maud(h)ii mud(h)a:dun
lilbakti:Rje: wa faa:lun d(h)edd elkε:inε:ti εlmusebbibeti
lieg(h)lebi hε:le:ti eladwa: εl3ildijeti **kε**bakti:Rje: : *staphylococcus aureus*
bimε:fi:d(h)εlike essulε:lε:tu εlmuka:wimεtu lilmit(h)i:sli:ni
wa bakti:Rje *Staphylococci* wa *Streptococci* εluk(h)Ra: wahwa
fεaa:lun ejd(h)an d(h)δdde elkε:inε:ti εlmaRad(h)jjeti εsse:libeti
lig(h)Ra:m **minεmt(h)εli** *Escherichia coli* wa *Heamophilus influenzae*]

La structure hiérarchique du texte arabe se superpose à celle du texte français comme en témoigne la réécriture littérale des noms et expressions nominales techniques désignant des types de bactéries. Il en est de même pour la superposition textuelle de l'expression marquant la reprise thématique (*Il est également actif contre ...* [*wahwa fεaa:lun ejd(h)an d(h)δdde ...*]). Quant à l'exemplification, le traducteur utilise un procédé d'économie consistant à remplacer un ou des mots charnières (ici, l'outil d'exemplification) par un signe de ponctuation (les deux points) qui évoque, en contexte, le même contenu sémantique. L'effet en est particulièrement reposant pour le traducteur à qui un signe de ponctuation « parle » directement, sans la médiation des mots. Etant donné que nous ne disons pas en arabe [*kεmet(h)li*] pour traduire mot à mot *comme par exemple*, le traducteur fait condenser l'expression *par exemple* par un signe graphique (les deux points). Le phénomène de condensation est perceptible aussi à travers l'expression arabe [*bimε:fi:d(h)ε:like*] qui correspond à l'association sémantique *y compris ... ainsi que ...*

Somme toute, plus l'organicité textuelle en L₁ est claire pour le traducteur plus la réexpression dans L₂ sera fidèle et idiomatique. Autrement dit, le degré de pertinence du résultat de l'opération traduisante dépend avant tout du potentiel de communication du texte à traduire.

2.3.2 Le sens de la « relativité » dans la traduction

À partir de la lecture de quelques présentations monographiques figurant dans le VIDAL ainsi que des prospectus, nous avons constaté l'existence de quelques « zones grises » inhérentes au discours médical. Même si ce dernier est saturé de vérité -comme nous l'avons annoncé précédemment- cette vérité ne peut pas être absolue. Il n'est pas sans importance de dire, en conséquence, que le discours médical renferme,

outre les vérités admises et démontrées, un faisceau de « demi-vérités » dues à des insuffisances techniques et expérimentales. Soient les exemples suivants :

- On ne connaît pas à ce jour les effets d'un surdosage aigu ou chronique (Calciumfolinat Ebewe ; VIDAL).
- Aucune donnée n'est disponible concernant l'utilisation à long terme de Bactroban chez l'homme (BACTROBAN).
- [lɛ: tɛtɛwaffaRu k(h)ibRatun tawi:lɛtuleʒɛli biba:ktRuba:n lɛdɛ: ɛlbaʒaRi]
- Aucune donnée pertinente n'est disponible chez l'homme comme chez l'animal concernant l'utilisation en période d'allaitement (BACTROBAN).
- [lɛ tu:ʒɛdu mɛlu:mɛtun wɛ:fijɛtun an istɛmɛ:lihi lɛde lbaʒaRi walhɛjɛwɛ:ni ɛt(h)nɛ:ɛl iRd(h)a:i]

Nous constatons que l'idée d'insuffisance d'études scientifiques, impliquant les limites ou la « relativité » des recherches médicales, est traduite de deux façons différentes : [lɛ: tɛtɛwaffaRu] et [lɛ: tu:ʒɛdu mɛlu:mɛtun wɛ:fijɛtun]. La première se présente sous une forme contractée (verbe mis à la forme négative) alors que la deuxième transpose aussi bien la forme linguistique que le contenu sémantique de l'énoncé respectif.

Le potentiel de communication en L₂ nous apparaît plus crédible dans le deuxième cas parce que dans la première version traduite, le syntagme [mɛlu:mɛtun wɛ:fijɛtun] est occulté, ce qui anéantit deux grandes composantes de la traduction technique : la réexpression et la communication.

Nous pouvons donc affirmer que l'hypothèse selon laquelle « le traducteur doit rendre le sens sans rester pris au piège de la forme » (BÉDARD, 1986 ; 31) n'est pas toujours valide. Communicateur, le traducteur doit aller plus loin que d'éviter les correspondances linguistiques pré-établies ou le mot à mot. Son rôle est avant tout de veiller à ce que le destinataire comprenne.

Conclusion

Le présent travail ne se donnait pas pour objet de proposer quelque réflexion nouvelle portée aussi bien sur la description du discours spécialisé que sur l'enjeu de sa traduction, mais de tenter de démontrer que le discours spécialisé et particulièrement le prospectus recoupe toutes les caractéristiques pragmatiques du discours – pris dans son sens générique, à savoir l'**orientation** (visée du locuteur-fabricant du médicament), l'**action** (mettre l'accent sur les besoins et les attentes du client potentiel ainsi que sur les avantages du produit pharmaceutique sur lui et ce, par le truchement de l'éthos discursif divulgué par les modalités appréciatives), la **prise en charge** (l'autorité épistémique et déontique de l'expert – pharmacien, médecin ou fabricant du laboratoire – qui est rationnelle et légale), l'**interaction** (dans la mesure où le prospectus médical peut être source d'intercompréhension voire de co-construction de savoir et de valeur, tel est le cas de cette constante : *Signalez à votre médecin ou à votre pharmacien tout effet non souhaité et gênant qui ne serait pas mentionné dans cette notice*) et la **norme** explicitée par la notion d'idiolecte ou de fonds lexical et culturel commun d'une collectivité linguistique.

La traduction « interlinguale »¹¹ est une pratique bifide où s'insèrent l'activité inter-linguistique et la dimension interculturelle. La vérité, l'expliciteté et la logique du message sont les conditions préalables de l'activité traduisante. Celle-ci nécessite également des connaissances linguistiques i. e. le savoir d'arrière-plan dont dispose le traducteur pour comprendre les unités de sens et des connaissances thématiques portant sur quelques aspects du domaine.

Loin de se conformer à une forme canonique, loin d'être assujetti à une « vérité » terminologique absolue, le vocabulaire du prospectus apparaît plutôt comme un moyen de communication subordonné aux exigences et aux particularités de la situation linguistique (le microcontexte ou contexte immédiat) et extra-linguistique (le macrocontexte ou entourage notionnel plus ou moins immédiat).

Nous rejoignons, ici, le point de vue de Philippe THOIRON¹² qui rappelle en première instance que « la traduction constitue

11 Notion empruntée à Roman JAKOBSON, op. cit., p. 79.

12 Philippe THOIRON, « Le Réseau Lexicologie Terminologie Traduction (L. T. T.) et la norme », in Colloque *Diversité culturelle et linguistique : quelles normes pour le français ?*, 2001, Université Saint-Exprit de Kaslik.

vraisemblablement un comportement linguistique et culturel unique » et affirme en seconde instance que la traduction est « une forme de communication unique ».

Cette unicité marquant l'aboutissement du processus de traduction va être le point de départ d'un processus subséquent à savoir l'utilisation de la version traduite. Nous passons, en d'autres termes, d'un mouvement langagier endocentrique marqué par la convergence vers l'unicité à un mouvement discursif exocentrique qui va s'exprimer par la divergence des utilisations.

La traduction est bien donc un procédé discursif à visée pragmatique

BIBLIOGRAPHIE

- ANIS (I.) et alii, *Elmouajem Elwacit*.
- ARRIVÉ, M., CADET, F., GALMICHE, M., (1986), *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion.
- BACCOUCHE, T., & MEJRI, S., (2000), « Terminologie et traduction (cas de l'ornithologie et de la linguistique) », *Meta*, XLV, (pp. 437 – 444).
- BÉDARD, C., (1986), *La traduction technique. Principes et pratiques*, Linguatex, Québec.
- CHARAUDEAU, P., & MAINGUENEAU, D., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris.
- DUBOIS, J. et alii (1994), *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris.
- Grand Larousse de la Langue Française (G. L. L. F.).
- JAKOBSON, R., (1963), *Essais de linguistique générale*, Tome 1 : Les fondations du langage. Chapitre IV : « Aspects linguistiques de la traduction », pp. 78 – 86.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., (1997), *La connotation*, P. U. L. Lyon.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., (1999), *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, Quatrième édition, Paris.
- LE NOUVEAU PETIT ROBERT, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Texte remanié et amplifié sous la direction de Josette REY-DEBOVE et Alain REY.
- LE ROBERT, *Dictionnaire historique de la langue française*. Sous la

direction de Alain REY.

MEJRI, S., (1997) , *Le figement lexical : descriptions linguistiques et structuration sémantique*, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, Tunis.

MEJRI, S., (2000), « Figement et dénomination », *Meta*, XLV, pp. 609 – 621.

MEJRI, S., (2001), « Traduire les jeux de mots : repères théoriques », in *Il Fabbro del parlar, materno*, Hommage à Jean-Marie Van der Meerschen, Éditions du Ha $\frac{Z}{S}$ ard, pp.153–165.

MOIRAND, S., (1979), *Situations d'écrit. Compréhension, production en langue étrangère*, C. L. E. International, Paris.

OSEKI-DÉPRÉ, I., (1999), *Théories et pratiques de la traduction littéraire*, Armand Colin, Paris.

PERELMAN, C., & OLBRECHTS-TYTECA, L., (1988), *Traité de l'argumentation*, Editions de l'Université de Bruxelles, 5^e édition, Bruxelles.

RIEGEL, M., et alii, (1994), *Grammaire méthodique du français*, P. U. F., Paris.

ROSSARI, C., (2000), *Connecteurs et relations de discours : des liens entre cognition et signification*. Collection « Langage – Cognition – Interaction ». Presses Universitaires de Nancy.

SELESKOVITCH, D., & LEDERER, M., (2001), *Interpréter pour traduire*, Klincksieck (Didier Érudition).

THOIRON, P., (2001), « Le Réseau Lexicologie Terminologie Traduction (L. T. T.) et la norme », in Colloque *Diversité culturelle et linguistique : quelles normes pour le français ?* Université Saint-Exprit de Kaslik.

VIDAL 1998, Édition spéciale TUNISIE, Éditions du Vidal (74^e ÉDITION). Assistance technique et diffusion exclusive : SODIPHARDE.

Les concepts linguistiques modernes en arabe :

Traitement lexicographique et précision conceptuelle (cas de la terminologie du figement)

Leila HOSNI & Besma KAMOUN*

Introduction

Durant ces dernières années, la linguistique moderne n'a pas cessé d'évoluer et les théories se sont multipliées donnant lieu à un foisonnement terminologique des plus variés : on assiste à une naissance de nouveaux termes, au changement de la signification d'autres et même à l'utilisation des mêmes termes dans le cadre de théories différentes avec un contenu conceptuel différent. Bref, un flou terminologique empêche la compréhension des termes linguistiques. L'intervention de la traduction aggrave encore davantage cette situation déjà bien complexe. En effet, l'imbricatio ne concerne plus les termes seulement mais il atteint les concepts qui ne peuvent pas être appliqués indifféremment à des langues structurellement différentes.

C'est le cas, par exemple, de la linguistique moderne appliquée à la langue arabe : des termes nouveaux, ne figurant pas dans la tradition grammaticale, arrivent avec l'exigence d'intégrer ce système linguistique qui lui est étranger.

C'est dans le cadre d'une recherche sur la terminologie de la linguistique entre bilinguisme et traduction qu'on se propose d'étudier le métalangage grammatical dans son évolution à travers la traduction et la fixation des concepts théoriques. Pour ce travail, on va essayer dans une première partie théorique de voir tout d'abord les problèmes que pose la langue arabe dans son rapport avec la linguistique moderne et de passer en revue quelques-unes des difficultés que pose la traduction de la terminologie linguistique. Dans une deuxième partie, en se basant sur un échantillon représentatif choisi comme support de la terminologie du figement à partir d'une traduction en cours de l'ouvrage de Gaston Gross *Les expressions figées en français*, on tentera de voir la manière par laquelle

* Faculté des lettres de Manouba /Traitement informatique du lexique 00/UR/0201/
Rencontres Linguistiques Méditerranéennes

on peut procéder lors de la traduction des termes linguistiques émanant d'une théorie moderne.

Est-ce que la traduction des concepts linguistiques de L1 est un simple listage des termes équivalents dans L2 ? Quels sont les procédés de la traduction ? Quelles en sont les étapes ? Et quelles sont les difficultés rencontrées par les traducteurs pour réaliser cette tâche ?

I. Le statut de la langue arabe par rapport à la linguistique moderne et les difficultés que pose la traduction :

La langue arabe a subi l'assaut du métalangage moderne et se trouve à cause de ce fait face à l'exigence de suivre le mouvement. En effet, la langue arabe n'offre pas vraiment les outils pour une entreprise pareille et les linguistes se trouvent donc obligés de chercher des équivalences, de procéder à des emprunts ou même de forger de nouveaux termes avec l'espoir de pallier au vide terminologique existant.

La particularité des textes métalinguistiques réside dans leur contenu. Du moment qu'ils constituent une réflexion sur le système d'une langue, ils introduisent nécessairement des concepts inhérents à cette langue. Or, ces concepts sont problématiques pour la traduction dans la mesure où l'on passe d'un système linguistique à un autre.

Des termes nouveaux, venus d'ailleurs, cherchent à se faire un chemin dans le métalangage grammatical arabe déjà en place malgré l'impossibilité parfois de trouver des universaux. Lors de la traduction et à cause de la différence entre les langues, on se trouve devant deux situations aussi problématiques l'une que l'autre :

-Dans le premier cas, on est face à une différence totale entre les langues et le terme qu'on se propose de traduire existe dans la langue de départ (L1) mais n'a pas d'équivalent terminologique dans la langue d'arrivée (L2). Dans ce cas, le traducteur se voit obligé de forger le mot adéquat dans la langue d'arrivée, de charger son contenu conceptuel pour que le terme soit capable d'expliquer la réalité linguistique à laquelle il renvoie et de chercher ce qui peut former son équivalent dans la langue d'arrivée. Ex : le concept *défigement*, modifieurs figés

-Dans le deuxième cas, on est face à une autre difficulté non moins complexe et qui consiste à trouver une réalité linguistique en même temps dans L1 et dans L2 mais avec une dénomination différente. Cela est dû essentiellement à la différence des systèmes terminologiques mis en place dans les deux langues. Devant ce cas de figure, le traducteur doit faire le lien entre les deux réalités et montrer comment deux termes différents renvoient à un même référent linguistique.

Une autre source de complexité s'ajoute et apparaît déjà dans la langue source elle-même : c'est le statut des termes linguistiques. Ces derniers n'ont pas tous le même statut : on trouve des termes « *fondateur* », qui sont « *porteurs des connotations identitaires.* » (S. Mejri, **: 179) et des termes « *périphériques* » qui « *se sont débarrassés* » de ces connotations « *au profit d'une intégration maximale dans l'usage courant.* » (Mejri, p179).

Comment traduire une terminologie, tout en prenant en considération les différents statuts de ses éléments ? Comment traduire tout en respectant le contenu conceptuel de ces termes et leur hiérarchie les uns par rapport aux autres ?

Il arrive aussi que la langue source possède des termes dont la configuration conceptuelle est floue : le terme existe, circule dans l'usage, mais son contenu conceptuel n'est pas précis. Ce problème touche, en premier lieu, les termes nouvellement forgés, qui, vu leur nouveauté ne sont pas assez clairs. La notion de *polylexicalité* par exemple, terme employé dans la littérature du figement, en présente un témoignage assez clair dans la mesure où on aurait pu rencontrer des difficultés lors de sa transposition à l'arabe.

De plus, L'appareil terminologique arabe n'est pas inexistant : il faut veiller quant au risque d'une confusion possible entre une terminologie déjà existante et une autre nouvellement acquise. En effet, une fois la confusion faite, à la suite d'une traduction maladroite, le terme entré en usage serait difficile à rectifier.

Tout cela paraît important d'autant plus qu'on s'intéressera plus spécialement à la terminologie du figement dans le cadre de la théorie de G.Gross et de son œuvre *les expressions figées en français* dont la traduction des termes clés nous paraît présenter un échantillon condensé de tous les problèmes déjà évoqués plus haut. Cette terminologie spécifique semble lors de sa traduction approfondir la question du contenu conceptuel des termes traduits déjà posée. Puisqu'il s'agit d'une terminologie précise, il faut surtout veiller à respecter le sens originel des mots traduits : il ne s'agit pas simplement de transposer des mots mais il faudrait faire attention à ce que ces mots arrivent à faire passer l'idée qui existe déjà derrière eux dans la langue de départ.

II- La traduction des concepts linguistiques

On s'est proposé de présenter les différentes traductions de la terminologie du figement dans le tableau suivant :

Les termes du figement	La traduction littérale	La traduction de A.Fehri	La traduction N.Siraj	La traduction de A.Mseddi
Blocage des paradigmes synonymiques	توقيف,,إغلاق, تقييد / مثال نموذج جذور (مجموع الصيغ الصرفية لجدع معين)/ ترادفي	انمودج: Paradigme	جدول : Paradigme / جدولية : Paradigmatique / synonyme : مرادف	جريد : Paradigme / ترادف : synonyme
Blocage des propriétés transformationnelles	/ توقيف,,إغلاق, تقييد / ملك و ملكية / خصائص / التحويلية	Transformation : تحويل / transformtionnel : تحويلي :	-	Transformation : تحويل /
Catégories lexicales / Catégories grammaticales	نوع, صنف, طبقة, فئة, معجمي, قاموسي / صرفي نحوي, منطبق على قواعد اللغة	مقولة: Catégorie /	معجم : Lexique / معجمي : lexical / grammatical : نحوي	Catégories grammaticales : مقولة نحوية / Lexique : معجم معالج
Collocation	ترتيب استحقاق الدائنين بترتيب	-	-	-
Composés / Juxtaposés	(/ مركب مؤلف خليط / اسم : nom composé : //مزجي كلمة مركبة) // متجاور / لا يصل بعضها ببعض اية اداة رابطة عبارات صفة	-	مركب : Composé	تركيبية : Composé
Composés complexes Composés endocentriques / Composés exocentriques	-	المعقد : Complexe	مركب : Composé / معقد : complexe	تركيبية : Composé
Composition / Dérivation	تركيب تكوين مزج خلط/ تحويل انحراف حيدان/ اشتقاق	Dérivation : اشتقاق	Composition : تركيب الكلمات / Dérivation : اشتقاق او انحراف	Composition : تركيب / Dérivation : اشتقاق
Compositionnalité / Opacité sémantique	كمدة لا , كثافة لا شفافية/علم الدلالة	Sémantique : دلالية	مركب : Composé	Sémantique : دلالية
Défigement	(سيح منع : défiger)	-	-	-
Déterminants nominaux figés / les déterminants nominaux libres	جازم قاطع حاسم بني / مجمد مختز مسمر	-	Déterminant : محدد /	Déterminant : محدد /
Enoncés liés	تعبير ابانة عبارة دلائل	-	قول : Enoncé	لفيظ : Enoncé
Expressions idiomatiques	تعبير ابانة عبارة دلائل	-	-	تعبير : Expression / لسن : idiome

Figement	تجمد تحتر تسمر	-	قولة	-
Idiotisme	تعبير اصطلاحي	-	Idiome : لهجة فرعية	لسن : idiome
Lexie composée	لفظة عبارة: Lexie	-	-	عجمة مركبة
Liberté combinatoire / Figement	تركيبى تدبيرى تحليلي توافقي	-	Combinaison : انتلاف	Combinatoire : تاليفية
Locution	تعبير عبارة صيغة	مركب	عبارة	عبارة
Locution adjectivale	تعبير عبارة صيغة / نعني وصفي	وصفي مركب	Adjectif : نعت	Adjectif : صفة
Locution adverbiale	تعبير عبارة صيغة / ضرفي حالي ضرفي جملي او تكميلية	Adverbe : ضرف	Adverbe : ضرف	ضرفية عبارة
Locutions prépositive et conjonctive	Locution : تعبير عبارة صيغة	حرفي مركب / قارن / conjonctif : واصل	Préposition : حرف جر Conjonction : عاطف	Locution prépositive : عبارة حروفية
Locution verbale	Locution : تعبير عبارة صيغة	Verbal : كلامي	-	عبارة فعلية
Modifieurs figés	-	-	-	-
Mots dérivés / Mots polylexicaux (ou « Mots complexes »)	Dérivé : مشق او متفرع	Dérivé : مشق	Dérivation : اشتقاق او انحراف	Dérivé : مشق / Mot : كلمة
Noms composés	مزجي/ اسم	-	Composé : مركب	تركيبية : Composé
Non-insertion	Insertion : نشر ادماج ادراج	-	-	-
Opacité sémantique / Restriction syntaxique	Opacité : كمدة لاشغافية كثافة / sémantique : علم الدلالات Restriction : قييد و تعييد تحديد / syntaxique نحوي :	-	-	-
Polylexicalité	-	-	-	-
Polysémie	المعاني تعدد	-	تعدد الدلالات	-
Portée du figement	-	-	-	-

Séparateurs : trait d'union, apostrophe, blanc	Séparateur : مفروق / trait d'union : علامة وصل / apostrophe : فاصلة عليا	-	trait d'union : شرطة// apostrophe : علامة الحذف فاصلة عليا	جزة : trait d'union وصل
Synthème	-	-	مركب مونيم	موالفة
Tour idiomatique	Idiomatique : اصطلاحي	-	-	-
Tournure transparente / Tournure opaque	Tournure : هيئة شكل صيغة جملة / شفافة : شفافة / opaque : لا شفافة	-	-	-

A partir de ce tableau se dégagent des inégalités frappantes entre les termes sélectionnés. Une vue d'ensemble nous permet de dire que parmi ces termes, il y a quelques-uns qu'on a souvent essayés de traduire et d'autres que les traducteurs n'ont pas pris en compte.

1-Les termes fréquents dans les dictionnaires linguistiques

Ce sont les termes les plus fréquents dans la linguistique française et qui y figurent depuis la grammaire traditionnelle à savoir les terme *dérivation, mots composés...* Ces termes ne présentent donc pas des concepts modernes, c'est pour cette raison qu'ils sont fréquemment traduits dans les dictionnaires de linguistique ex : les termes *dérivation* (echtikak), *nom composé* (esm mourakab).

Outre ces termes représentatifs de la linguistique française, on trouve dans la littérature du figement d'autres, eux aussi très fréquents dans les dictionnaires de traduction linguistique à savoir le terme *synthème* traduit par « monème mourakab » c'est-à-dire monème composé.

Le terme *synthème* est également traduit par « mouallafa », littéralement synthétique. Cette traduction relève, selon l'expression de G.Petit, du calque sémantique, consistant à une traduction où « seule est préservée la structure lexico-sémantique des items, le mode de construction variant d'une langue à l'autre » (G.Petit, 2003 : 243).

2-Les termes non fréquents dans les dictionnaires linguistiques

On a affaire aux termes linguistiques les plus récents dont la traduction est plus ou moins difficile, vu leur nouveauté dans la langue source et l'absence de leurs équivalents dans la langue cible.

Le phénomène linguistique du *figement* donnera naissance à de

nouveaux concepts et par conséquent à de nouveaux termes. Pour les traduire, les traducteurs vont se proposer deux solutions :

4 recourir à des traductions fournies par quelques dictionnaires linguistiques.

5 forger de nouveaux termes.

Le premier cas regroupe des termes comme *polysémie*, qui, dans ces trois dictionnaires n'a figuré que dans celui de N.Sirag qui l'a traduit par « taadod addalèlèt », ce qui est le sens littéral du terme (poly= pluralité qui signifie en arabe taaddod et sémie =sens qui signifie en arabe dalèla). La traduction de ce terme relève du calque sémantique : on traduit le mot en préservant son sens littéral.

Le second cas quant à lui, regroupe la majorité de la terminologie du figement.

On s'intéressera en premier lieu aux formes complexes qui en présentent la grande partie. On aura *locution verbale*, *locution adverbiale*, *opacité sémantique*, *blocage syntaxique*...

Ces termes posent un grand problème lors de leur traduction, ils suscitent plusieurs questions : est-ce qu'on les traduit en traduisant leurs composants ? ou on forge de nouveaux termes équivalents ?

Toutes les formes complexes ayant des équivalents dans cette liste, présentent une traduction plus ou moins littérale dans la mesure où chacun de leurs composants est traduit à part. *La locution verbale* est traduite par « ibara feelia », *la locution adverbiale et prépositive* par « ibara dharfia » et « ibara houroufia » ; *la lexie composée* par « ojma mourakaba ».

Toutefois, la majorité des formes complexes dans la littérature du figement n'ont pas d'équivalents dans la langue cible.

Opacité sémantique, *blocage des paradigmes*, *restriction syntaxique*, *portée du figement*, *tours idiomatiques*..., font partie de l'appareil terminologique du figement.

Pour les traduire, les traducteurs seront obligés de leur forger des équivalents.

Ils seront également obligés de forger des équivalents aux autres termes, cette fois monolexicaux tels que *figement*, *polylexicalité*, *idiomaticité*, *défigement*... qui ne figurent pas dans les dictionnaires linguistiques.

Pour le terme *figement*, les traducteurs des « *expressions figées en français* » ont eu recours au terme « takallos » et ont traduit « *polylexicalité* » par « taadod al ojma ».

Mais, traduire en linguistique ne consiste pas simplement à trouver un équivalent d'un terme de L1 dans L2 dans la mesure où il ne s'agit pas d'un simple listage de traductions.

3. L'importance du contenu conceptuel

La principale tâche du traducteur est l'adaptation de ces termes traduits au système linguistique de la langue d'arrivée.

Il doit prendre en compte que tout texte véhicule un contenu précis dans sa langue source, et lors de la traduction, ce dernier doit être conservé.

En réalisant cette tâche, le traducteur terminologue se trouve face à deux situations : une première situation qui consiste à un simple transfert d'un contenu de L1 à L2, lequel contenu est identique dans les deux langues vu sa référence à des propriétés communes.

Et une deuxième situation, qui est la situation la plus compliquée où le traducteur ne se contente pas d'un simple transfert du contenu conceptuel de la langue source, mais y ajoute un contenu conforme aux spécificités de la langue cible. Il est donc indispensable de « chercher à trouver des illustrations à l'analyse de mécanismes généraux dans la langue d'arrivée » (S.Mejri, 2003 : 184). On assistera alors à la naissance d'un nouveau discours parallèle au discours initial, chacun portant sur la spécificité de son système linguistique.

La traduction du figement, sera intégrée dans cette seconde situation. Plusieurs de ses concepts inexistant dans la langue arabe (les noms composés..) poseront des problèmes aux traducteurs, qui ne peuvent présenter ni une analyse, ni des exemples adéquats à la langue source, ils se proposent donc, au lieu de se contenter de traduire l'analyse et les exemples de la langue source ou d'ignorer totalement ce concept, ils se proposent de chercher dans la langue cible « un phénomène qui soit de nature à illustrer le mécanisme linguistique décrit. » (S.Mejri, 2003 : 184).

Ce qui caractérise le concept linguistique, c'est également l'impossibilité de le traduire indépendamment de son contexte.

Tous les termes linguistiques n'ont pas une signification unique, chacun peut référer à plusieurs concepts, selon la théorie ou l'auteur ; d'ailleurs A.Mseddi a insisté sur le fait d'éviter la traduction d'un terme linguistique isolé de son contexte, il affirme à cet égard qu' « il ne s'agit pas de la traduction d'un terme isolé, ni celle d'un ensemble de termes, mais il s'agit d'une traduction globale » (A.Mseddi, 1984 : 93)

Ces termes seront donc traduits à l'intérieur d'un paradigme, ainsi on ne peut pas traduire la notion de *figement* indépendamment de *opacité sémantique, compositionnalité, ...*

La conservation du contenu conceptuel est donc la tâche la plus importante et la plus compliquée pour les traducteurs linguistiques.

Conclusion

La traduction métalinguistique des concepts, et plus particulièrement les concepts modernes, tels que ceux du figement, est une tâche délicate. En effet, le traducteur est censé avoir une connaissance du système linguistique des deux langues, afin de réussir à l'introduction des nouveaux concepts dans la langue d'arrivée et de les adapter avec les concepts déjà existants.

L'objectif de la traduction est donc de combler les cases vides dans une langue donnée, en introduisant de nouveaux concepts empruntés à une autre langue et permettre d'instaurer une linguistique universelle.

Mais la traduction du concept linguistique ne présente qu'une étape de la traduction. En effet, il faut prendre en considération le contenu conceptuel du texte traduit ; commentaires et exemples sont également importants dans une traduction métalinguistique.

BIBLIOGRAPHIE

Baccouche T., Mejri S., (1993), *Du mot*, Tunis, Dar eljanoub □en arabe□

Baccouche T., Mejri S., (1996), « De la problématique du système de terminologie linguistique arabe. Echantillon méthodologique », *Etudes linguistiques*, 1, Publication de l'ATL, Tunis, pp.9-23 (en arabe)

Fehri A., (1986), *La linguistique et la langue arabe*, Dar toubkal éditions, Casa Blanca. (en arabe)

Jabbour A., Idriss S., (1980), *Al-Manhal* Dictionnaire français-arabe, Dar adab, Beyrouth

Mejri S. et alii, (2003), *Traduire la langue, traduire la culture*, Maisonneuve et Larose, Paris

Mseddi A., (1984), *Dictionnaire de linguistique* français-arabe, arabe-français, Tunis, Maison arabe du livre. (en arabe)

Siraj Nader, (1996), *Les fonctions des langues et leurs dynamiques*, Dar elmontakhab elarabi, Beyrouth (en arabe)

L'actualisation des noms de professions en français

Lajmi Dhouha*

Introduction

Nous nous proposons dans cette communication de présenter quelques caractéristiques de l'actualisation des noms de professions en français dans le cadre du traitement lexicographique et plus particulièrement dans une perspective du traitement automatique de cette classe sémantique. Il s'agit en fait de présenter une typologie sémantique de cette classe dans un premier temps ; de donner quelques éléments de la grammaire locale de la classe d'objets<professions> dans un second temps. Nous montrerons, enfin, l'intérêt d'une telle grammaire dans la rédaction d'une annonce d'emploi.

1-Typologie sémantique des noms de professions

Nous avons pu regrouper un certain nombre de noms de professions dans les quatre langues, à savoir l'espagnol, le français, l'arabe et le catalan. La liste de ces noms de métiers peut être subdivisée en 10 classes sémantiques homogènes (selon *la classification internationale type des professions* :

- membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise.
Ex : *magistrat, ambassadeur, chef d'état, directeur d'entreprise, gouverneur, administrateur, maire.*
- professions intellectuelles et scientifiques. Ex : *professeur, rédacteur, ingénieur, biologiste, chimiste, chirurgien, dentiste ...*
- professions intermédiaires. Ex : *infirmier, inspecteur, opticien, technicien...*
- Employés de type administratif. Ex : *caissier, dactylographe, secrétaire, réceptionniste.*
- Personnel des services et vendeurs de magasin et de

* Université Paris 13

Projet de recherche financé par le réseau LTT-AUF : *Dictinnaire électronique français-espagnol-catalan-arabe des noms des professions et des métiers*

marché. Ex : *commis de magasin, économe (hôtellerie), guide, pompier...*

- Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche. Ex : *berger, cultivateur, jardinier, marin pêcheur, ouvrier agricole.*
- Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal. Ex : *batteur d'or, brodeur, bobineur, cadreur, confiseur, fromager.*
- Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage. Ex : *chauffeur, conducteur d'installation...*
- Ouvriers et employés non qualifiés. Ex : *bagagiste, concierge, coursier, laveur, repasseur.*
- Forces armées.

Ce classement et cet échantillon de certaines professions mettent en relief un inventaire sans pour autant préciser aucune propriété syntactico-sémantique de l'unité lexicale.

De même, cet important fonds de syntagmes nominaux de professions comprend des noms de métiers simples et des noms de métiers composés comme *bibliothécaire, actuaire, bassiste, astronome d'un côté ; danseur classique, maître nageur, critique cinématographique, dessinateur cartographe, directeur de théâtre, géologue marin.*

Il est important de souligner qu'il y a des noms de professions qui ont un large spectre lexical et qui entrent dans des moules productifs, tel est le cas du nom de métier *officier* : *officier de l'état civil, officier général, officier subalterne, officier de permanence, officier supérieur, officier ministériel, officier de justice, officier de police judiciaire, officier de santé, officier du gobelet, officier de marine etc.*

Cette nomenclature des noms de professions peut constituer une méthode pratique de classement, et un fonds exploitable pour la documentation sur la question. Toutefois, le comportement syntactico-sémantique de ces unités lexicales n'est pas pris en considération. De ce fait, l'étude de ces unités lexicales des noms de professions en termes de classe d'objets semble être d'un grand intérêt non seulement pour la description lexicographique mais aussi pour le traitement automatique des langues naturelles.

2- Une grammaire locale des noms des professions

La notion de classe d'objets¹ telle qu'elle est élaborée par Gaston

¹ Classe d'objets : la notion de classe d'objets permet de décrire la distribution des opérateurs. Selon Gross, les classes d'objets sont des ensembles de substantifs

Gross et son équipe du Laboratoire Linguistique Informatique semble être pertinente dans la description de la classe professions qu'on nommera la classe d'objets <professions> (on la notera entre deux chevrons). Cette notion est très opératoire dans la description linguistique de cette classe, dans la mesure où elle permet de constituer des ensembles sémantiquement homogènes sur la base des caractéristiques syntaxiques bien déterminées. Une classe est définie essentiellement par des verbes, des adjectifs ou des noms considérés comme des prédicats appropriés de cette classe. Or, le passage de la langue au discours ne peut s'effectuer que si l'on obéit à deux critères principaux, à savoir l'actualisation et la prédication. En effet, pour entrer en discours, toute notion a besoin d'être actualisée. Actualiser une notion en discours revient à « restreindre ou limiter son extension aux conditions particulières de son emploi ».

La représentation de la phrase simple sous la forme d'un prédicat auquel on associe un schéma d'arguments est tributaire de deux conditions à savoir la linéarisation et l'actualisation².

Examinons l'actualisation de certains noms de professions dans des phrases simples :

1. N0 exerce la profession de médecin.
2. N0 fait profession d'avocat.
3. N0 signe un contrat comme informaticien avec N2.
4. N0 a un contrat avec N2 comme généalogiste.
5. Nhum-collectif (l'entreprise) recherche Nhum <professions> un plombier.
6. Nhum-collectif embauche Nhum <professions> un lexicographe.
7. Nhum-collectif licencie Nhum <professions> un chimiste.
8. Nhum-collectif recrute Nhum <professions> un traducteur.
9. Nhum est qualifié comme Nhum <professions> sociologue.
10. Nhum travaille comme Nhum <professions> secrétaire.

A partir de cet échantillon d'exemples, nous pouvons retenir les constatations suivantes :

- La classe profession est constituée de substantifs qui sont

sémantiquement et syntaxiquement homogènes, dont l'objectif est de décrire avec plus de précision les emplois d'opérateurs.

² Par ailleurs, l'actualisation s'effectue pour les prédicats verbaux par les désinences verbales ou les verbes auxiliaires et se réalise pour les prédicats nominaux et les prédicats adjectivaux par un type particulier de verbes qu'on appelle "verbe support"

des compléments N1 dans des phrases nucléaires ;

- Le trait syntactico-sémantique correspondant aux noms de professions est toujours humain ;
- La sélection des noms de professions par des prédicats appropriés est très cruciale dans la description linguistique de la classe, ce qui explique en quelque sorte le recours aux prédicats verbaux appropriés *embaucher, recruter, travailler comme, exercer* ; et aux prédicats nominaux *profession de, contrat* actualisés par les verbes supports respectifs *faire, signer* ;
- La combinatoire des noms de professions avec leurs opérateurs appropriés repose sur un schéma d'arguments bien particulier ;

Une grammaire locale d'une classe d'objets est basée sur les contraintes qui peuvent se rapporter au processus de sélection du prédicat approprié de ses arguments et aux propriétés transformationnelles d'une phrase simple actualisant un nom de profession. Nous pouvons examiner ces propriétés à partir de l'exemple suivant :

N0 exerce la profession de médecin.

Cet exemple présente l'actualisation d'un nom de profession par le biais du prédicat verbal approprié *exercer* et du syntagme nominal classifieur de toute la classe la *profession de*. Cette actualisation admet des transformations et rejette d'autres.

- La flexion verbale (désinences flexionnelles du verbe) : c'est-à-dire on peut fléchir le prédicat verbal.
 - N0 exerce la profession de médecin.
 - N0 a exercé la profession de médecin.
 - N0 exercera la profession de médecin.
- La contrainte de détermination
 - *N0 exerce une profession de médecin.
 - *N0 exerce des professions de médecin.
- La relativation est acceptable
 - La profession de médecin qu'exerce N0.
- La nominalisation du verbe employé
 - L'exercice de la profession de médecin de N0.

Cependant, on assiste au blocage du test de la nominalisation du verbe dans la construction à verbe support *signer un contrat* :

N0 signe un contrat comme informaticien avec N2.

*La signature du contrat comme informaticien avec N2.

Il découle de cette description que l'objectif de cette grammaire est la mise en évidence non pas des syntagmes nominaux de professions mais

de structures qui les définissent, c'est-à-dire de schémas de phrases élémentaires. Atteindre cet objectif c'est contribuer au traitement automatique et plus particulièrement à l'aide de rédaction.

Cette grammaire aide à la rédaction d'une demande ou d'une annonce d'emploi.

Comprendre le sens d'un prédicat, c'est être en mesure de dire quelles sont les classes d'arguments et d'identifier ses différents emplois. Ces démarches assurent un système de paraphrase permettant de rendre compte de toutes les possibilités d'actualisation des noms de professions et facilitent par conséquent la rédaction en réduisant la marge de l'erreur due à des combinaisons arbitraires. Prenons l'exemple de *recruter* qui a plusieurs synonymes.

- Synon. *lever, racoler. Recruter un régiment*
- Synon. *enrégimenter, enrôler, incorporer, mobiliser*
- [*P. méton.*] Engager (des recrues) pour former une troupe.
Recruter des mercenaires, des volontaires
 - Amener (quelqu'un) à faire partie d'un groupe, d'une association, d'un parti.
 - Synon. *attirer, embrigader (fam.). Recruter des adeptes, des partisans.*
 - En partic.* Engager (du personnel) pour un emploi.
Synon. *embaucher. Recruter des collaborateurs, des journaliers.*

Le verbe *recruter* est polysémique et donc il suffit de combiner le verbe *recruter* avec un nom de profession comme complément d'objet direct pour pouvoir identifier l'un de ses emplois comme un prédicat approprié à la classe des professions. Nous parlerons d'une sélection qui s'effectue au niveau des classes d'objets du verbe *recruter* et c'est en fait la classe <professions> qui permet de sous-catégoriser ce verbe et de limiter son extension sémantique et par la suite facilite la rédaction.

Conclusion

Cette description n'a touché qu'un échantillon réduit de noms de professions. Elle peut être systématique pour toute la classe d'objets <professions> dans les quatre langues. Cette description linguistique des propriétés syntactico-sémantiques de la classe est d'une grande importance et d'un intérêt indéniable non seulement pour l'élaboration d'un dictionnaire électronique des noms de métiers mais surtout pour la rédaction d'une annonce de demande d'emploi dans la mesure où l'utilisateur pourra rédiger sa propre annonce en s'appuyant sur la grammaire locale de cette classe d'objets.

Aspects dénominatifs et conceptuels dans le vocabulaire des droits de l'Homme en français

Pierre LERAT*

Introduction

Le vocabulaire des droits de l'Homme n'appartient à personne mais il est contrôlé par des instances internationales. Les textes concernés sont tous normatifs, mais de portée très différente selon qu'ils sont obligatoires ou non, et aussi selon qu'ils sont applicables universellement, comme ceux de l'ONU, ou émanent d'organismes régionaux (voir BACCOUCHE 2001). Le corpus de base, le *Moniteur des droits de l'Homme*, en anglais, arabe et français, valide à lui seul des dénominations. Toutes ne sont pas pour autant égales en représentativité : les concepts sont plus ou moins récurrents sur Internet (y compris dans des textes doctrinaux, notamment juridiques, mais aussi professionnels, grâce aux organisations non gouvernementales, et aussi dans des écrits médiatiques (voir ALOUINI 2004), la presse jouant ici un rôle de vulgarisation et d'incitation non négligeable et témoignant de l'impact des travaux réalisés par les instances officielles et des débats et applications qui en résultent.

Un filtre nécessaire est celui des domaines : ce qui est en cause, ce sont essentiellement des droits et des devoirs à l'égard des personnes, ce qui invite à faire un tri drastique à l'intersection du droit, de l'économie et de la politique, en particulier.

L'objectif visé étant un dictionnaire spécialisé, il faut d'abord se donner des critères de reconnaissance des unités de compte (plus ou moins terminologiques, en l'occurrence), puis s'assurer des contenus pertinents, et enfin rechercher la meilleure

* Projet de recherche financé par le réseau LTT-AUF : *Le vocabulaire des droits de l'Homme : éléments pour une approche lexicographique bilingue (français-arabe)*

qualité dictionnaire possible, en ne négligeant aucun des renvois utiles aux usagers.

Les présentes réflexions s'appuient sur le travail déjà réalisé, c'est à dire principalement sur un échantillon correspondant à la lettre "S".

1-Les unités de compte terminologiques : des dénominations spécialisées

Toute terminologie est faite de dénominations, autrement dit de noms donnés à des objets individuels conceptualisés et à des concepts généraux. Les dénominations ainsi comprises correspondent grammaticalement à des expressions substantivales (surtout), verbales et adjectivales. Ce serait une erreur de se limiter systématiquement à des noms : il est clair qu'*indemniser les victimes* correspond exactement au même schéma propositionnel qu'*indemnisation des victimes* (voir par exemple LERAT 2002a) ; toutefois le style de la norme juridique en général et celui de l'ONU en particulier privilégie fortement les nominalisations, donc dans la pratique on s'attachera essentiellement à ces expressions. Une autre précaution terminologique est nécessaire à mes yeux (voir LERAT 2004a) : ce qui importe, ce sont les dénominations, c'est à dire des « noms affectés », comme dit très bien le *Petit Robert*, et non pas les simples désignations, dont le rôle dans le discours est seulement d'« indiquer de manière à faire distinguer » (*ibid.*) ; ainsi, dans les limites d'un texte, on décide souvent de désigner économiquement telle entité juridique précise par une anaphore générique comme *l'organisation*, mot très général dont seule la référence est précise en l'occurrence, et qui n'est pas à retenir isolé en tant que dénomination de concept des droits de l'Homme . Il ne s'agit donc pas d'analyser des discours en tant que tels, mais de s'en tenir à ce qui est lexicalisé dans la mémoire collective des spécialistes.

Les dénominations spécialisées sont celles qui pourraient poser des problèmes de familiarité ou de compréhension à des non spécialistes mais qui n'en posent pas aux initiés. Comme il n'y a de dénomination qu'énoncée par un locuteur, il importe de s'assurer de son usage effectif dans des textes pertinents. Ainsi, le scrupule

philologique d'une attestation référencée n'est pas seulement une précaution de lexicographe : c'est le prix à payer pour ne pas se payer de mots.

La possibilité d'accéder rapidement à une masse pléthorique d'attestations sur Internet grâce à un moteur de recherche rend plus nécessaire que jamais l'esprit critique face aux sources : les quantités ont leur importance, surtout quand il s'agit de chaînes de caractères longues et récurrentes à la fois, mais il est clair que la moindre référence tirée de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 a plus de prix que la fréquence brute cumulative résultant du fatras des énoncés hétérogènes voire hétéroclites auquel conduit instantanément une requête, comme c'est le cas ici (sur www.google.fr). Le nombre des attestations pour une chaîne de caractères est surtout indicatif si la chaîne est longue, sans ambiguïté et spécialisée : il ne sera donc mentionné qu'en pareil cas.

L'enjeu est en effet de n'avoir affaire qu'à des dénominations de concepts indiscutablement pertinents. Or l'expérience de l'élaboration de ma base *Quadrirédacteur* (LERAT 2003) montre que même les chaînes de mots monosémiques gagnent à être abordées méthodiquement si l'on ne veut pas se noyer dans la navigation sur le Web ; ainsi, *dépénalisation de l'euthanasie* apparaît 272 fois, ce qui est déjà lourd à regarder de près, mais *dépénalisation* seul est attesté 19600 fois, et le pire est *euthanasie*, qui, considéré seul, renvoie à 302.000 énoncés. Avec *syndrome d'immunodéficience acquise*, la précision médicale du concept et l'urgence d'interventions significatives proclamée par tous les politiques concourent à une évidence, autant que la fréquence. Avec *sida*, le français dit tout aussi bien la même chose, tandis que l'anglais *aids* est fortement polysémique, comme le montre la simple consultation d'un dictionnaire électronique Multilingue comme *Eurodicautom* (<http://europa.eu.int/eurodicautom>). Le cas de *société civile* est moins favorable : pour utiliser la fréquence de l'expression sans trop de risque de confusion entre une formule juridique de partenariat économique et financier (comme dans une société civile immobilière) et l'expression générique regroupant des organisations d'utilité publique mais sans lien direct avec les politiques, il faut se restreindre à *la société*

civile.

2 – Des dénominations de concepts spécialisés

Un va-et-vient entre dénominations et concepts dénommés est la seule façon d'avancer en terrain solide. Une analyse de discours prendrait en compte des expressions fortement récurrentes comme *sécurité et hygiène au travail* (267). Un outil documentaire pourrait aussi l'utiliser comme un bon descripteur pour sélectionner des textes traitant de la thématique « hygiène et sécurité ». Une analyse conceptuelle plus poussée conduit à distinguer deux droits distincts pour tout travailleur : un droit à la sécurité au travail, qui veut dire la prévention obligatoire de tout risque d'accident, et un droit à l'hygiène au travail, qui signifie la prévention de tout risque sanitaire.

Autrement dit, ce qui fait le sérieux de la terminologie n'est pas seulement l'autorité de sa source, mais aussi la validité des définitions. Non seulement il faut dissocier ce que les textes coordonnent, mais il faut aussi dissocier ce que la langue amalgame. Au vu des fréquences dans des textes pertinents, *surexploitation* a sa place dans notre fichier, mais combien de fois ? Autant qu'il importe de distinguer de types d'objets typiques possibles pour ce concept relationnel, c'est à dire deux fois, au vu du Web : d'un côté il s'agit de personnes, victimes d'exploiteurs, de l'autre il s'agit de ressources naturelles, menacées d'épuisement par des exploitants.

Il arrive couramment que des expressions juridiques correspondent à des conceptualisations non pas seulement d'objets concrets ou abstraits, mais de schémas propositionnels complets. *Surexploitation* constitue une « condensation » du contenu de pensée « surexploitation de <ressources naturelles> par des <humains collectifs : Etats, entreprises etc...> », dans une schématisation où les chevrons encadrent des classes d'objets au sens du Laboratoire de linguistique informatique de Paris XIII (voir notamment LE PESANT et MATHIEU-COLAS 1998, CHODKIEWICZ et GROSS 2004, GAUTIER 2004). Cette façon de les appréhender est productive car elle associe les personnes (humains et citoyens) détentrices de droits et les droits eux-mêmes.

Il est clair par exemple que *droit de grève* n'a de sens que par rapport aux travailleurs. Une telle expression prédicative nominale, hors contexte, suppose une implication d'un argument approprié (LERAT 2002b). Un cas de développement complet de proposition lexicalisée sous forme de groupe nominal est celui de *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* en français, ou de *right of peoples to self-determination* en anglais, où se rencontre toutefois également la variante allégée *right to self-determination*, tout comme en français *droit à l'autodétermination*.

La considération de la source aide aussi à comprendre les conceptualisations. Ainsi, à première vue, *santé des collectivités* (en anglais, *community health*, 3.140.000) peut faire penser à *santé publique*, et de fait on n'en est pas loin. L'examen des contextes révèle toutefois qu'il s'agit d'une conceptualisation plus sociologique, qui a donné son nom à une division d'un ministère canadien ayant en charge des groupes sociaux posant des problèmes particuliers (ruraux, autochtones etc.).

Le point de vue des intéressés est crucial en terminologie, de façon générale, encore plus quand on a en vue les droits des humains réels, ce qui est indispensable pour ne pas confondre conceptualisation et abstraction. Par exemple, *sécurité syndicale* (389) justifie un renvoi à la fois à *droit syndical* (19000), matière à une norme codifiée, et aussi à *droits syndicaux* (13800), ensemble de possibilités concrètes, ainsi qu'à *liberté syndicale* (16400).

La dimension humaniste du thème, qui en fait la noblesse, impose aussi de prendre au sérieux les exigences de morale politique, civique et religieuse, qui tirent vers le haut notre espèce. D'où le privilège accordé à ce qui est exigible, à ce qui est souhaitable, à ce qui est interdit et à ce qui n'est pas souhaitable. Il s'agit bien de droits, et donc en même temps de devoirs, et la logique sous-jacente est clairement la logique déontique, ou logique des normes, qui est au cœur de la philosophie du droit. D'où la place accordée aussi à *système de valeurs*, abstraction universelle mobilisatrice.

3 – Des entrées spécialisées

Contrairement à un dictionnaire de langue générale, qui intègre sous des vedettes plus ou moins polysémiques une microstructure organisée, contrairement aussi à un thésaurus documentaire, qui hiérarchise des descripteurs génériques et spécifiques, un dictionnaire spécialisé a autant d'entrées que sa matière comporte de dénominations indiscutablement lexicalisées et définissables.

Une distinction technique doit être faite ici : il ne s'agit pas seulement de lemmatisation, opération de prise en charge lexicographique sous une entrée unique valant pour toutes les formes conjuguées ou déclinées, mais de recours à une forme canonique qui n'est pas forcément la plus simple morphologiquement mais qui est la plus usuelle dans les textes spécialisés. Ainsi, *sanctions économiques* gagne à être traité sous une entrée au pluriel, au vu de l'usage largement dominant (pl. 13600 / sg. 657).

C'est encore sur la base des fréquences observées que peuvent s'opérer les renvois, dont la multiplication est rendue nécessaire par la variabilité des dénominations plus ou moins synonymes. Le principe à retenir est que le synonyme le moins fréquent renvoie au plus fréquent ; par exemple, *sécurité du travail* (57400), à ce compte, sera seulement une entrée-renvoi à *sécurité au travail* (107000), où l'on trouvera la définition. En ce sens, le dictionnaire vise à orienter l'usage tout en décrivant la variation.

L'option pour un dictionnaire terminologique a aussi pour conséquence de traiter comme autant d'unités de compte les emplois clairement distincts d'une même expression, en acceptant des dégroupements sémantiques comme la distinction entre *surexploitation* de <personnes> et *surexploitation* de <ressources> ; c'est d'autant plus souhaitable que ce qui est interprétable comme de la polysémie dans une langue peut faire l'objet de traductions au moyen de mots différents dans une autre. Ainsi, en anglais, l'idée de surexploitation se traduit soit par *overexploitation* soit par *excessive exploitation* quand il s'agit de <ressources>, uniquement de la seconde façon dans le cas des <personnes> ; ainsi, on trouvera *excessive exploitation of workers* ou « excessive exploitation of people who will have neither

documents nor rights » (Gabriela Rodriguez, rapporteur de la Commission des Nations Unies sur les droits des immigrants, www.barcelona2004.org), mais *overexploitation* uniquement pour les nappes d'eau, les mines, les pêches, les forêts etc. , en concurrence avec des condensations telles que *overfishing* et *overfelling*, qui illustrent encore mieux que *surexploitation* et *overexploitation* l'idée que « le dérivé spécialisé condense un ou plusieurs schémas spécialisés » (LERAT 2002 b).

Enfin, le choix d'une thématique bien identifiée, celle des droits de l'Homme, impose une orientation appropriée des renvois. Ainsi, le cœur du fichier pourrait être constitué d'articles ordonnés alphabétiquement, comme les autres, et allant de *droit à (...)* à *droits des (...)*. Dans cet esprit, le mot de la langue générale *santé* ne fournirait qu'une entrée-renvoi, car c'est *droit à la santé* (20300) qui est pertinent ici. Le schéma sous-jacent est « *droit* (<classe d'humains>, <classe de prérogatives>) ». Dans un dictionnaire juridique, il faudrait aussi *droit de la santé* (22400), qui correspond à un cas tout différent et hors sujet ici : un sous-ensemble de la classe d'objets des <normes juridiques textuelles> (voir LERAT 2004c).

Conclusion

Il résulte de ces options trois conséquences. La première est que les mots polyvalents ou appartenant au droit en général n'ont pas à être retenus : c'est une question de pertinence. La deuxième est que les dénominations coordonnées, qui sont courantes dans les textes, où l'on trouve par exemple *droit d'organisation et de négociation collective*, sont à faire éclater en deux ou plusieurs entrées, en l'occurrence *droit d'organisation* et *droit de négociation collective*. La troisième est que les dénominations très générales, comme l'hyperonyme *droits économiques, sociaux et culturels*, n'ont pas à être prises en compte comme étant des descripteurs génériques dans l'arborescence documentaire des droits de l'Homme et que les dénominations à privilégier sont celles de concepts correspondant à des enjeux précis comme le sont par exemple *droit à des congés périodiques*, *droit à la sécurité sociale* ou *droit à l'instruction*.

BIBLIOGRAPHIE

ALOUINI, Jouda (2004) : « Terminologisation et lexicalisation dans le discours des droits de l'Homme » in *L'espace euro-méditerranéen : une idiomaticité partagée*, Salah Mejri ed., Tunis, CERES, t.2, p. 13-22

BACCOUCHE, Taieb (2001) : « *L'Autre*, enjeu sémantique et culturel dans les concepts fondamentaux des droits de l'homme » in *L'éloge de la différence : la voix de L'Autre*, A. Clas, H. Awaiss et J. Hardane edd., AUPELF-UREF, Paris, Hachette-Edicef, p. 49-53

CHODKIEWICZ, Christine et GROSS, Gaston (2004) : « La description de la langue du droit au moyen des classes d'objets dans la perspective d'un traitement automatique », à paraître dans *Jurilinguistique*, Jean-Claude Gémar et Nicolas Kasirer edd., Montréal, Thémis

GAUTIER, Laurent (2004) : « Terminologie et phraséologie comparées du droit constitutionnel en français et en allemand » in *L'espace euro-méditerranéen : une idiomaticité partagée*, Salah Mejri ed., Tunis, CERES, t. 2, p. 113-126

GROSS, Gaston et MATHIEU-COLAS, Michel (2001) : « Description de la langue de la médecine », *Meta*, 46-1, p. 68-81

LE PESANT, Denis et MATHIEU-COLAS, Michel (1998) : « Introduction aux classes d'objets », *Langages*, 131, p. 6-33

LERAT, Pierre (2002a) : « Vocabulaire juridique et schémas d'arguments juridiques », *Meta*, 47-2, p. 155-162

LERAT, Pierre (2002b) : « Un niveau d'analyse privilégié pour les langues de spécialités européennes : le schéma d'énoncé » in *Prospettive linguistiche della nuova Europa*, Leo Schena et Luciana T. Soliman edd., Milan, EGEA, p. 67-77

LERAT, Pierre (2003) : *Quadrirédacteur*, dictionnaire juridique (et autour) en quatre langues (fr., de., en., it.), www-lli.univ-paris13.fr/ressources/quadri

LERAT, Pierre (2004a) : « Validation des termes » in *Terminologie et société*, Caroline De Schaetzen ed., Paris, La Maison du Dictionnaire, p. 87-106

LERAT, Pierre (2004b) : « Web et terminologie philologique », *Linguistica Antverpiensia* (sous presse)

LERAT, Pierre (2004c) : « Le prédicat sémantique *droit* sur le Web », à paraître dans les mélanges en l'honneur de Marie-Françoise Mortureux (numéro spécial de *LINX*, Université Paris X)

Croisement linguistique et discours médiatique : le cas de la station radio Mosaïque

Narjess MESSAADI-METHAMEM*

Introduction

Depuis quelques années, la politique linguistique est pensée en termes de langue identitaire pour l'arabe mais consacrant à la langue française le rôle de langue véhiculaire dominante. Hors la mondialisation, nouvelle organisation économique du monde, a ses retombées linguistiques, et certains domaines sont plus touchés que d'autres.

A l'heure actuelle, la voix du versant linguistique de la mondialisation est, une jeune radio. Comme institution linguistique, elle est le témoignage d'un nouveau réalisme. En effet, elle indique des changements dans le paysage radiophonique, des changements qui viennent bouleverser le champ de la communication générale en Tunisie.

Le constat est là : au jour d'aujourd'hui tout le monde écoute Mosaïque, c'est une radio au menu de tous dont le projet est ambitieux, suivre l'air du temps, se rassembler autour d'une concordance nationale.

Sur cette antenne hospitalière, une synergie entre l'arabe dialectal, le français et l'anglais se laissent écouter, Cette synergie formalise les croisements opérés sur les systèmes des langues en question. Notre objectif dans la présente contribution est de montrer comment on agit pour les conduites linguistiques pour créer un modèle, lequel modèle n'est pas toujours valorisé.

Loin de prétendre à une description en code switching, l'étude des différents croisements sera réalisée à partir d'un corpus que nous délimiterons dans ce qui suit. La suite de cet exposé sera réservée à une présentation du profil professionnel de cette radio et celui du public ciblé. Ainsi on voit se dessiner le plan de ce travail, fait en trois parties.

* Institut des sciences humaines Tunis
UR : 00/UR/0201 Traitement informatique du lexique

1- Présentation du Corpus

Nous l'avons forgé à partir d'énoncés tirés de trois émissions :

a) *Forum*, émission diffusée les après-midi du lundi et du vendredi, de 15h à 17h. Elle tente d'apporter un éclairage sur les nouvelles tendances de notre société. Pour donner une information vraie, le discours sur une question débattue est appuyé, à la fin, par un argument d'autorité, des statistiques. Tout en apportant la proximité de la vie de chacun, cette émission laisse une large place à la libre expression et aux témoignages de ses auditeurs

b) *Hit club* est une variété musicale qui marie la chanson occidentale et orientale. Elle a lieu deux à trois fois par semaine, de 17 h à 20. Elle fait cohabiter les musiques du monde. Elle offre un mélange des genres avec des titres de musique qui couvrent les saison radiophoniques les plus récentes, elle élargit sa grille avec les grands tubes

c) *Sbah ness* (T.I. : la matinée des gens). Elle a lieu de 9h à 11h et apporte des informations positives de proximité. Diverses questions sont abordées, comme celle de la prévention contre les maladies virales ou la question de la voiture avec la prévention routière voire même le mondial de l'automobile.

Ces émissions comme toutes celles de Mosaïque sont réalisées sur un fond d'écoulement musical. Pour nous, elles sont un échantillon représentatif de l'actuelle politique linguistique

2- Analyse du discours

On retient deux principaux croisements, un croisement syntaxique et un croisement lexical. Pour un besoin strictement méthodologique, nous avons départagé le travail en deux volets.

- L'arabe et le français dans une syntaxe croisée

Globalement, les différentes parties du discours sont concernées par ce phénomène mais il y a des emplois qui sont plus redondants que d'autres; Pour nous, ils sont des faits saillants propres à cette langue à la mode. Pour la nécessité méthodologique, la présente analyse sera organisée par classes grammaticales.

L'objet :

pour compétence égale المرعندها، الرادل سالاره أغال يلزم les mêmes droits que

T.I :

La femme a les mêmes droits que l'homme, pour compétence égale, salaire égal.

Il s'agit d'un témoignage avec une double insertion, celle du substantif sujet, et du substantif objet. Ce mode d'insertion privilégie la complémentarité syntaxico-sémantique entre l'arabe et le français. Quant à la deuxième proposition, il est question d'une transposition intégrale d'une structure française avec l'insertion de la modalité de l'obligation exprimée en arabe dans une forme verbale impersonnelle.

Avec

27 millions الكرهبة تسوى (La nouvelle mégane)

T.I

Le prix de la voiture est vingt sept millions

Le mode d'insertion des chiffres pourrait se justifier par une attitude presque inconsciente qui réserve à la langue française, le rôle d'outil linguistique permettant l'accès aux sciences et à la technologie d'ailleurs les spécificités des voitures, les options ainsi que les prix sont toujours donnés en français, la traduction en arabe intervient en second lieu.

sonl acceptés الكريديات الكل

T.I

Tous les crédits sont acceptés.

Il est intéressant de voir dans cette proposition comment le mot crédit a subi une déformation phonologique De plus il a gardé la double détermination avec tous, qui se trouve placé après le substantif

contrairement à l'ordre en français, et avec "el" morphème grammatical de la détermination en arabe.

Avec

نحب دedicace ليك

T.I

Je désire une dédicace pour toi

La distribution de dédicace comme prédicat dans cette phrase vient confirmer la première fonction de Mosaïque, elle se veut une radio musicale. Si on opère quelques transformations syntaxiques comme la passivation ou l'adjectivation, nous constatons que le verbe est vide sémantiquement, c'est un verbe support, et que le prédicat reste dédicace Ici, c'est le mode de la relation fusionnelle entre l'arabe et le français qui est privilégié.

ش متاً خذ الك بد ر Al antibiotique وحدك

T.I

Fais attention, ne prends pas seul des antibiotiques

C'est une phrase complexe par juxtaposition, le mot français est grammaticalisé en arabe avec "el", morphème de la détermination en arabe. Cette greffe grammaticale exprime un nouveau système d'adaptation du français à l'arabe et la réciproque est vraie aussi avec

هذي Essynthèse متاعك

T.I

Celle-ci est ta synthèse

Nous pouvons lire dans le dédoublement de la consonne "s" précédée de "ع", particule du morphème déterminant "el", une détermination par le générique qui s'accommode des contraintes phonologiques, caractérisant son environnement immédiat. Ceci nous permet de toucher du doigt la nouvelle configuration linguistique qu'on cherche à donner au français. Nous passons de la fracture linguistique à l'harmonisation du tout possible.

En somme, nous nous rendons compte que l'imbrication

de l'objet s'avère être aussi l'affaire de la nature du verbe, plein ou vide sémantiquement. Quant à la détermination, elle s'adapte au contexte phonologique. Placé en tête de phrase ou après le verbe, le substantif sujet ou objet est incorporé dans la structure syntaxico-sémantique de l'énoncé sans toucher à l'unité du sens voire l'information

L' adjectif

Inévitable حاجة

T.I

Chose inévitable

Comme nous pouvons le voir, cet adjectif comme les autres est introduit intégralement il ne se déforme pas sur le plan phonologique. Tout en élargissant le champ définitoire du substantif, l'adjectif ne donne pas pour autant l'information du genre. Il est neutre et universel. (Notons à ce propos que l'arabe tunisien oralise le genre).

Dans

Génériques دوايات

T.I

Des médicaments génériques

Nous reconduisons les commentaires précédents et nous ajoutons que les adjectifs concernés par cet emploi ont une base verbale.

Par ailleurs, le fait que la morphologie des adjectifs soit invariable, invariabilité qui se confirme aussi avec l'exemple

Reggay نعمة

T.I

Refrain reggay

Ou le substantif est féminin mais rien ne le précise dans l'adjectif nous laisse penser qu'il existe une classe d'adjectif qui s'accommode bien à cette situation. Quand c'est un anglicisme, il passe partout pour désigner le genre, l'origine religieuse, la mode ou la personne même de Bob Marley. Quant aux adjectifs français cités, nous les qualifions d'adjectifs généraux s'adaptant à tout être ou tout objet sans exception culturelle.

Dans

صوت *agréable* طيرت

T.I

Sa voix est agréable, avion ! (emploi métaphorique pour désigner un état de transe)

L'adjectif rend compte d'une manière presque exclusive des propriétés sémiques. Le grammatical est neutralisé par cette forme. La neutralisation du grammatical au profit du sens confirme que nous sommes dans une langue non normée.

L'adverbe- modalisateur

حاجة *vraiment* خارقة للعادة *Mosaïque*

T.I

Mosaïque est vraiment quelque chose d'extraordinaire

L'engouement des auditeurs pour Mosaïque se trouve formalisé par quelques procédés discursifs. Nous avons retenu les procédés d'insistance les plus emphatiques, comme la répétition de "vraiment", qui vient marquer le degré de certitude et la tonalité assertive.

Dans

شدّ صحيح *contre contre*

T.I

Il a tenu bon : contre c'est contre

"Contre" est prédicat mais il modalise tout l'énoncé, la répétition du même adverbe contribue à la formation de l'intensif qui acquiert une valeur prédicative.

Le dédoublement de l'adverbe

هناك *sympa* *très très*

T.I

Celui-là est très très sympa

intervient aussi dans cet exemple, mais la répétition , tout en se combinant à l'intensif, relève de l'emphase .
le cas de

Miles Davis مَلَّا

T.I

Quel grand Miles Davis !

Bien que la prononciation du nom anglais soit parfaitement correcte, "malla" est traduisible par l'exclamatif, et il est polysémique. La modalisation nous renvoie au flou le plus total, seul le contexte peut souligner le génie du personnage ou sa folie.

Comme nous venons de voir, le premier type de croisement concerne en grande majorité les noms communs, mais le deuxième s'annonce différent. S'agissant de nom propre, noms de chanteurs, noms de marques et titres des chansons, nous allons voir apparaître d'autres spécificités.

-L'arabe, le français et l'anglais dans un lexique croisé

Si nous considérons l'emploi des noms propres dans

*Illusion في The Imagination نسمعوا Après Fresh في Kool and the
Gang توكي*

T.I

Maintenant, Kool and the Gang et après nous écoutons The Imagination dans Illusion.

Nous remarquons que l'ancrage est en arabe (le déictique et la temporalité), l'articulateur est en français et le prédicat (nom et titre) est en anglais. La phrase est constituée à la manière d'un puzzle, chaque élément a une fonction sémantique particulière. En effet, puisqu'il est question de prototype, on peut comprendre pourquoi cette catégorie résiste à toute transformation. A priori, ces mots sont stables, ils désignent le même référent indépendamment des variations contextuelles.

Dayer Street متاع Sultan of the Street شوية نسمعوا بعد شوية

T.I

Nous allons écouter dans un instant Sultan of the street de Dayer Street

L'ancrage est en français et un morphème arabe assure la relation de détermination Nde N.

Cet exemple

After show مع ماضى ساعة ،

T.I

A 13h, After show .

Cet énoncé illustre un autre type de fonctionnement. Très souvent, les dénominations, *Mosaïque show*, *Golden musique*, *Hit Club*, en anglais sont introduites sans verbe et sans déterminant, elles sont posées comme telles, elles existent avant l'énonciation même. La non actualisation syntaxique (absence d'arguments et de verbe) pourrait se justifier par le fait qu'elles renvoient à un référent unique et le locuteur animateur est assuré de l'existence de l'objet. Elles assument donc un rôle sémantique, celui de la prédication de l'existence.

Cette catégorie du lexique résiste à toute tentative d'adaptation qu'elle soit phonologique ou syntaxique. Parce qu'ils ne peuvent pas entretenir des relations sémantiques comme la synonymie, ou l'antonymie, on les traite à part. Même quand ils ont un sens comme les titres de chansons, ils n'ont aucune équivalence référentielle. Certains linguistes qualifient la définition des noms propres « d'étiquette non descriptive ».

En somme, la diversité et la richesse des structures discursives impliquant les actes de dénomination montrent que l'anglais agit différemment, il s'assimile moins que le français. Ceci laisse présager un rapport de force entre l'anglais et le français ; un français qui repose sur un avantage acquis et un anglais sur une puissance réelle, celle du marketing de la musique.

Il devient clair que notre bilinguisme est hiérarchisé, la première langue est le français. Il est aujourd'hui possible de déterminer un mot français avec un morphème arabe. Cette détermination croisée montre que l'écart entre l'arabe et le français a tendance à se réduire car les différentes interventions d'un système dans l'autre sont des pratiques qui disent à quel point ils se sont immiscés. Ces immixtions sont à la fois phonologiques et syntaxiques.

Nous avons essayé de délimiter la nouvelle configuration linguistique ; Montrer comment les trois langues sont régies par un rapport à la réalité concret est pour nous l'objectif de ce travail.

3-Le profil de Mosaïque

Nous voyons profiler le statut de Mosaïque et le public ciblé. Première station de radio privée, elle est un robinet à musique avec l'intelligence de proposer à son audit un rajeunissement qui se dénote déjà dans les noms des animateurs (Illies, Amel, Mehdi, Emna et bien d'autres).

Elle a pour première vocation de divertir, c'est pourquoi nous ne devons pas nous attendre à une interprétation sérieuse du monde, car l'information diffusée tente de répondre à la demande d'une société citadine, de plus en plus éduquée, à la recherche de soi et soucieuse de comprendre les profondes mutations de notre société. Ceci se confirme dans la tranche d'âge d'auditeurs qui apportent leur témoignage, une moyenne qui varie entre 15 et 50 ans. Il faut souligner que cette fourchette est assez large, et nous pouvons même déduire qu'elle joue plus sur l'âge que sur les catégories socio-professionnelles.

Parce que Mosaïque a choisi de répondre à tous sans exception régionale, sociale ou professionnelle, le multilinguisme comme forme plurielle d'expression s'est imposé de lui même. Cette logique, solliciter et toucher une grande audience, dicte le tout possible linguistique dans le paysage radiophonique qui est fortement institutionnalisée. En vertu de cet engagement, sa cote est de plus en plus populaire et ses quotas de chansons sont faits sur la base d'un système croisé. S'étonnera-t-on dès lors que le lexique et la grammaire le soient aussi !

Conclusion

La terminologie de la musique, tout en inaugurant l'ère de la culture libérale, la culture « cool », sans contraintes et sans normes allant jusqu'au pastiche de l'écrit, la plus haute expression du formalisme et de la doxa fait état d'une vérité quant à la place du français et du forcing observé pour donner à l'anglais un droit de cité .

En vérité, le tunisien ne fait pas intervenir l'anglais systématiquement bien qu'il maîtrise les spécificités articulatoires de son système phonologique. Son mode d'insertion dans le discours est ponctuel, fonctionnel. A contrario, Le discours médiatique affiche la continuité entre l'arabe et le français .Finalement, bien que la priorité soit donnée à une idéologie du mélange, vécue comme l'expérience de

tous, l'introduction de l'anglais exagérée ne parvient pas à rivaliser le français.

L'avenir est assurément à l'amplification de la complémentarité, de l'immixtion et de l'affiliation syntaxico-sémantique entre l'arabe et le français. Voilà pour nous un modèle composite, riche de sa diversité, qui sera l'objet de notre projet de recherche pour l'habilitation.

BIBLIOGRAPHIE

- Charolles M., (2002), « *Les noms propres* » dans *La référence et les expressions référentielles en français*, Ophrys, Paris, p53-71
- Barthes R., (1984), « Des langages et du style » *Le bruissement de la langue*, Seuil, Paris, p113-159.
- Calvet L J, (2002), *Le marché aux langues, les effets linguistiques de la mondialisation*, Plon, France.
- Chevalier J.J., (1997), *Les radios en France. Histoire, états et enjeux*. Editions Apogée, Rennes.
- Hafidi M., (2004) « Noms propres et dictionnaire de langue : la Syrie dans le TLFi », *Le français moderne*, n2, Paris, Conseil international de la langue française, p 200-208.
- Maune J.L, (1973) « L'apprentissage du français chez les arabophones / Diglossie et plurilinguisme en Tunisie » dans *Langue française* n° 19, Paris, Larousse, p .
- Mejri S., (1995), *La néologie lexicale*, Publication de la faculté des lettres de la Manouba, Série Linguistique, Volume IX.
- Mejri S., (2001), « Norme et contre –norme(s), Fonction identitaire et renouvellement du système », Colloque *Diversité culturelle et linguistique : quelles normes pour le français ?*

Réflexions sur l'élaboration d'un dictionnaire spécialisé bilingue français - arabe

Leila Messaoudi*

Le but de cet article est de relayer quelques réflexions sur l'élaboration d'un dictionnaire spécialisé bilingue français - arabe.

Notre visée, de type empirique, consistera à mettre en relief quelques repères méthodologiques, dégagés de façon concrète, de l'expérience acquise dans le domaine de la lexicographie spécialisée. tout particulièrement à l'occasion de l'élaboration du dictionnaire de la diplomatie*.

Nous commencerons par un essai de définition du dictionnaire spécialisé. Nous réfléchirons ensuite sur quelques aspects techniques, au travers de l'exemple du dictionnaire de la diplomatie.

Nous présenterons quelques aspects méthodologiques relatifs à la nomenclature et au terme comme unité terminologique simple ou complexe

Nous nous interrogerons pour finir sur la recherche des équivalents en langue cible .

Le dictionnaire spécialisé: un prêt à répondre

Henri Meschonnic, (1991) a souligné à ce sujet que "La théorie du dictionnaire n'est ni seule ni unifiée. Il y a autant de sortes de dictionnaires que de rapports au langage, à la littérature. D'usages et de publics. Mais il y a une forme dictionnaire".

Les définitions d'un dictionnaire général sont nombreuses et nous ne les citerons pas ici. Nous nous contenterons de renvoyer à J. Dubois et al. (1971), J. Rey-Debove (1971), A. Rey ((1977, 1982), Gaudin (2000)).

Il est vrai qu'il existe une appellation "dictionnaire" qui désigne des produits différents mais qui ont une même forme: celle d'un répertoire .

On peut se référer utilement à des éléments typologiques (Quémada 1972,

* UFR de sociolinguistique appliquée Faculté des lettres - Kénitra

Projet de recherche financé par le réseau LTT-AUF : *Le vocabulaire des droits de l'Homme : éléments pour une approche lexicographique bilingue (français-arabe)*

1989*) pour distinguer par des critères précis un dictionnaire d'un lexique d'un vocabulaire, d'un glossaire, etc.

Reprenant l'expression de Collinot et Mazière (1997), l'on pourrait affirmer que le dictionnaire général se présente comme un "prêt à parler", instrument ayant pour fin aussi bien d'aider à l'encodage (production et rédaction d'énoncés) qu'au décodage (décryptage des sens d'un mot et des informations linguistiques (genre, nombre, variation orthographique, prononciation etc.) et encyclopédiques qui lui sont afférentes et cela, grâce aux définitions, aux exemples et aux commentaires.

Autrement dit, dans le dictionnaire général, la visée de l'exhaustivité est de mise même si elle est impossible à atteindre et le balayage des sens - et si possible de tous les sens dénotatifs et connotatifs en contexte - est la règle. Des équivoques et des ambiguïtés peuvent surgir et l'utilisateur peut parfois se méprendre sur l'utilisation de tel ou tel mot. Les renvois de type synonymique peuvent induire en erreur au moment de l'utilisation ; par exemple, le verbe « inhumer » présente un renvoi à « enterrer » ; or, s'il est admis couramment que l'on peut « enterrer un secret », on ne peut « l'inhumer » sauf peut-être dans les écarts permis par la langue poétique ! De même, le mot « bouche » ne s'emploie que pour les humains pourtant, on l'utilise aussi pour les poissons et pour certains objets tels que « bouche de métro, bouche d'incendie » etc.

Contrairement au dictionnaire général, le dictionnaire spécialisé ne vise pas le balayage systématique des sens d'un mot et a pour objectif de présenter un sens et un seul, dans un domaine précis de l'activité humaine, technique ou scientifique (Messaoudi (1990, 1995). Il est conçu comme un outil qui répond à un besoin précis, dans un domaine déterminé. On feuillette volontiers, pour le plaisir, une encyclopédie ou un dictionnaire général mais rarement un dictionnaire spécialisé ou terminologique. Ce dernier est plutôt consulté dans un but fonctionnel, pour rechercher une information donnée dans un champ particulier.

Le dictionnaire spécialisé se distinguerait du dictionnaire général dans la mesure où il se présente comme un "prêt à répondre", sans ambiguïté dans un domaine précis et bien délimité.

Les produits lexicographiques spécialisés sont consacrés à des ensembles lexicaux liés à une pratique professionnelle, à un univers scientifique ou technique particulier.

S'il est vrai que dans l'usage courant, les deux termes *dictionnaire* et *lexique* sont généralement indifférenciés, dans l'usage terminologique, ils sont distingués: le dictionnaire comporte des définitions, le lexique non.

Un dictionnaire spécialisé bilingue français arabe comportera des définitions soit dans les deux langues si l'on a pour visée l'encodage et

pas seulement le décodage et dans la langue cible si le but est seulement celui du décodage.

Ce choix implique qu'il faut définir au préalable, le public ciblé et les raisons du choix de tel ou tel domaine plutôt que tel autre.

Je donnerai ci-dessous l'exemple du dictionnaire de la diplomatie et m'arrêterai à quelques aspects de la démarche suivie pour son élaboration.

L'exemple du dictionnaire de la diplomatie français - arabe

Pourquoi la diplomatie?

L'idée de l'élaboration d'un dictionnaire de la diplomatie français - arabe est issue d'une expérience d'enseignement, entre 1991 et 1994, au Centre de Formation, du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume du Maroc, à Rabat.

Au cours de cet enseignement, destiné à des candidats en provenance de disciplines diverses, le constat a été fait qu'un ouvrage lexicographique simple et précis, présentant de façon claire et concise les termes fonctionnels de la diplomatie, manquait cruellement.

Un besoin s'est fait ressentir et il fallait effectuer des recherches, tout d'abord de type documentaire.

Le public ciblé

La décision d'élaborer un dictionnaire bilingue spécialisé doit tenir compte impérativement du genre de public ciblé : s'adresse-t-il à des professionnels du domaine ? à un public large non spécialisé ?

Les besoins précis auxquels il se doit de répondre ne seront pas les mêmes selon l'un ou l'autre cas.

Le public visé dans le cas du dictionnaire de la diplomatie, est celui des diplomates et des étudiants bilingues des branches juridiques.

1^{ère} phase : La recherche documentaire :

Les explorations bibliographiques ont été entreprises (Bibliothèque générale, Bibliothèque Al Saoud (Casablanca), bibliothèques universitaires du Royaume, et bibliothèques des Académies arabes - Le Caire et Damas, la Bibliothèque nationale de Paris). Des bases de données et des fichiers électroniques ont été interrogés: Electre, Francis,

etc et différents sites ont été visités. Les résultats de ces recherches étaient décevants.

Ex.:

- Aucun titre n'a été trouvé pour la recherche croisée des mots clés: dictionnaire + diplomatie + français + arabe (Ex. dans le fichier BN de Paris, en avril 1994, 0 sur 110 titres où figure le mot diplomatie)
- Un titre a été repéré pour dictionary + diplomacy + english + french + arabic (Samouhi fawq Al 'Adah, A dictionary of diplomacy and international affairs, Librairie du Liban, 1974)

Nous avons pris connaissance des documents traitant de la diplomatie dans le monde arabe et au Maroc. Il convient de citer à ce sujet l'ouvrage rédigé en langue arabe et intitulé "Histoire de la diplomatie marocaine des origines à nos jours" (en dix volumes) de Abdelhadi Tazi. Nous avons dépouillé les lexiques publiés périodiquement par des institutions comme l'Organisation des Nations Unies, le Bureau permanent de l'arabisation de l'ALECSO (Arab League Education, Culture and Science Organization) et les académies de langue arabe.

Quelques ouvrages en anglais ou en français, ont pu être identifiés, généralement dans le domaine juridique, économique, etc. mais rarement dans celui de la diplomatie. Le seul ouvrage que nous ayons trouvé est celui de Sammouhi Fawq Al Ada. Il va sans dire que depuis cette date, bien des concepts ont vu le jour et bien d'autres ont été enterrés. Le besoin s'est donc fait ressentir de pouvoir disposer d'un outil conceptuel, à la fois concis et fonctionnel.

2^{ème} phase: *Méthode de travail*

Quelques principes ont présidé à l'élaboration du dictionnaire de la diplomatie. Nous allons les citer ci-dessous.

- *Délimiter le domaine*

Plus le domaine que doit couvrir le dictionnaire est balisé, plus la cohérence interne est préservée. Comment délimiter un champ aussi vaste et complexe que celui de la diplomatie? Pour ce faire, il fallait d'abord approcher la notion de « diplomatie » ?

- *Approcher la notion "diplomatie"*

Pour répertorier les termes couvrant le domaine de la diplomatie, une première difficulté a surgi: celle de cerner avec précision la notion même

de diplomatie et d'en tisser la trame, à partir de différents usages que nous avons tenté de cerner à partir de trois approches : étymologique, contextuelle et encyclopédique.

- *L'approche étymologique :*

De suivre le parcours de ce terme serait une belle aventure pour un chercheur. Vraisemblablement, le terme a pris plusieurs autres acceptions depuis sa dérivation de "diplôme" du latin "diploma", emprunté au grec signifiant "plié en deux ". Employé au XVIIe siècle pour "décret", en 1732 pour "charte" et en 1836 pour "ce qui confère un titre", il référerait aux documents constitués, de deux plaques, pliées et cousues ensemble qui géraient les déplacements en dehors ou au delà des frontières d'un pays. Depuis, les pratiques et les réglementations ont évolué et le terme a pris beaucoup d'autres sens que nous ne pourrions épuiser tous ici.

- *L'approche contextuelle :*

Les constructions de lexies, montrent à l'évidence une grande complexité. Par exemple, un dépouillement de type contextuel permet de voir que dans l'usage, des dénominations reviennent souvent dans les discours comme *la diplomatie économique, la diplomatie multilatérale, la diplomatie parlementaire, la diplomatie pontificale, la diplomatie préventive, la diplomatie secrète, la diplomatie virtuelle, etc.*

- *L'approche encyclopédique :*

Afin de baliser le champ du dictionnaire, nous avons eu recours à l'approche encyclopédique en prenant appui sur des fonctions citées par le texte de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961. Les cinq éléments retenus s'appuient sur les fonctions diplomatiques stipulées dans l'article 3 comme suit:

- "a) Représenter l'État accréditant auprès de l'État accréditaire
- b) Protéger dans l'État accréditaire les intérêts de l'État accréditant et de ses ressortissants, dans les limites admises par le droit international
- c) Négocier avec le gouvernement de l'État accréditaire ,
- d) S'informer par tous les moyens licites de conditions et de l'évolution des événements dans l'État accréditaire et faire rapport à ce sujet au gouvernement de l'État accréditant
- e) Promouvoir des relations amicales et développer les relations économiques , culturelles et scientifiques entre l'État accréditant et l'État

accréditaire."

Ces cinq fonctions peuvent être rattachées à des disciplines : la représentation relève du droit diplomatique et des règles coutumières du protocole, la protection des intérêts dépend des réglementations en vigueur dans le droit international public et privé, la négociation implique des stratégies politiques présidant aux relations bilatérales et fait partie des techniques de négociation; l'information s'appuie sur les techniques de communication et les sciences de l'information, la promotion des relations amicales nécessite une connaissance mutuelle et le recours aux sciences humaines s'avère inévitable; particulièrement, à l'anthropologie, la sociologie, la psychologie sociale, etc.

En outre ce même article 3, de la Convention, mentionne dans l'alinéa 2: "Aucune disposition de la présente Convention ne saurait être interprétée comme interdisant l'exercice des fonctions consulaires par une mission diplomatique". Et de toute évidence, pour un complément d'information, la référence devrait être faite à la Convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963. Le droit consulaire, non encore parfaitement délimité mais prenant ses sources dans le droit civil, le droit notarial, le code du statut personnel, etc. est venu tout naturellement se joindre à l'ensemble des sous domaines identifiés.

Une fois la notion de diplomatie plus ou moins cernée, grâce au recours à l'aspect linguistique (approche étymologique et approche contextuelle) et à l'aspect encyclopédique (ayant permis de mettre en relief les fonctions diplomatiques et les champs et disciplines qui lui sont afférents), il convient de dresser l'arbre du domaine sachant qu'un dictionnaire spécialisé se heurte à un obstacle majeur, lié à la nature et à l'étendue du domaine.

- *Dresser l'arbre du domaine et déterminer la liste des sous domaines :*

L'arbre du domaine peut présenter dès le départ des branches principales, en l'occurrence ici : le droit international public et privé, auxquelles seront rattachées des ramifications dérivées. A la croisée de plusieurs disciplines, la nomenclature de la diplomatie s'est révélée immédiatement à dominante juridique vu la place prépondérante occupée par le droit dans les relations internationales mais elle a été tout naturellement alimentée par la sociologie, l'anthropologie et d'autres sciences humaines.

- *Fixer la nomenclature (niveau de la macrostructure) :*

La macrostructure est constituée de la nomenclature. Celle-ci comprend

une liste de termes La nomenclature est le résultat de la fusion des différentes propositions présentées par les spécialistes dans les sous domaines répertoriés.

La nomenclature est dressée de façon verticale mais le spécialiste se doit d'opérer transversalement : chaque terme proposé est à relier à un champ lexical et à un champ sémantique . (voir ci-dessous, l'échantillon « acte »).

- l'échantillon « acte »

champ 1 : les documents	champ 2 : les actions
acte additionnel acte authentique acte consensuel acte de gouvernement acte de mariage acte de naissance acte de nationalité acte final acte général acte notarié acte solennel acte sous seing privé	acte judiciaire acte juridictionnel acte juridique acte inamical acte unilatéral

Remarque :

Par ailleurs, le terme « acte » est à relier au champ sémantique relatif aux « documents », formant ainsi le paradigme suivant:

- acte
- contrat
- convention
- pacte
- protocole
- traité

• *Identifier le terme :*

L'unité terminologique ou terme est une unité significative composée d'un mot (terme simple) ou de plusieurs mots (terme complexe) et qui désigne une notion de façon univoque à l'intérieur d'un domaine.

Les caractéristiques d'un terme sont:

-d'être monosémique en ce sens qu'il renvoie à une seule notion dans un même domaine

-d'être plurirelationnel en ce sens qu'il entretient différentes relations avec les autres termes à l'intérieur d'un même champ notionnel. ((Guilbert (1973), Lerat (1995)).

Par exemple, le mot « acte » se trouve relié à deux champs: l'un renvoie

à celui des documents et l'autre à celui des actions (cf. supra)

Il est à noter que les domaines techniques et scientifiques se forgent souvent une terminologie propre.

En revanche il semble que la tendance générale qui prévaut dans le domaine des sciences juridiques et sociales, est celle d'employer des mots de la langue générale dans des constructions syntaxiques qui confèrent à ces mots un contenu terminologique spécialisé et leur accordent le statut de « termes »

Des mots de la langue générale se trouvent utilisés dans différentes constructions terminologiques de forme complexe, en ayant recours à la syntagmatisation et prennent ainsi différents sens ; comme cela ressort des exemples suivants :

1er exemple : « délégation »

Par exemple, examinons le mot « délégation » dans les unités complexes suivantes :

délégation de signature délégation de vote délégation parlementaire délégation permanente
--

Le mot « délégation » aura un sens différent selon qu'il apparaît dans la construction morpho-syntaxique de type :

- Nom + Préposition + Nom
- Nom + Adjectif.

Dans un cas, il s'agit d'une procédure pour représenter; dans un autre cas, il désigne un ensemble destiné à représenter.

Aussi les quatre unités complexes formés avec délégation, ont-elles été rendues en arabe, par quatre mots différents. Ce sont respectivement:

تفويض - إنابة - وفد - مفوضية

On constate que les différents sens sont pris en compte dans la traduction et des équivalents différents, sous la forme d'unités simples, sont proposés dans la langue cible .

2e exemple : « conflit »

De même le mot « conflit » dans les occurrences suivantes aura des équivalents différents selon le sens qu'il a dans les unités complexes :

Conflit armé international, conflit armé non international, conflit de juridictions, conflit de lois, conflit de nationalités, conflit de qualifications, conflit international.
--

Ainsi « conflit » sera rendu en arabe, selon les cas, par نزاع ou bien منازعة.

- *Rechercher l'équivalence fonctionnelle :*

Le caractère bilingue implique un artefact qui consiste à poser une relation d'équivalence entre les deux termes présentés en vis-à-vis. (Al kasimi (1972), H. Béjoint et Ph. Thoiron (1996)).

Nous heurtant aux difficultés de passage d'une langue à l'autre et nous confrontant à l'arbitraire du découpage des champs notionnels, nous n'avons pu faire l'économie de l'analyse sémantique en traits. Décrite et souvent remise en question, cette méthode nous a servi dans un premier temps, pour distinguer les termes dans la langue source et veiller à la cohérence interne et cohésion des réseaux notionnels (champs et paradigmes). Dans un deuxième temps, il fallait trouver des équivalents dans la langue cible. Nous avons opté pour le principe de l'équivalence fonctionnelle. Certes il s'agit d'un compromis comme l'ont relevé Pierre Lerat (1995, p.95) et André Clas (1996).

Par exemple, dans le domaine du statut personnel (droit civil), on peut poser comme équivalents « le délai de viduité » en français et « 'al cuddah » en arabe. Bien que ces deux termes émanent tous deux de champs et de contextes socio culturels différents : le droit civil et la Charia, ils ont la même fonction juridique: celle de ne pas autoriser une femme veuve ou divorcée à se remarier, pendant une période fixée par la loi, afin d'éviter la confusion relative à la paternité de l'enfant à naître. Si le délai peut être fixé en droit civil selon les réglementations en vigueur, dans la Charia, il est fixe et ne souffre aucune modification.

Cette équivalence fonctionnelle n'est pas toujours aisée à établir en raison des charges sémantiques et idéologiques dont les mots sont porteurs mais aussi en raison des disparités dans les découpages notionnels entre les deux langues. Ces disparités dont la langue générale s'accommode fort bien sont plus difficiles à admettre en domaine spécialisé puisqu'elles peuvent avoir des conséquences sur les termes et leurs effets juridiques. Ainsi par exemple « accusé », « inculpé » et « suspect », ont pour équivalent en arabe un seul terme celui de muttahaam متهم. Pourtant, fonctionnellement et juridiquement, les trois sont distincts:

ACCUSÉ n.m. dr.pén. Personne soupçonnée d'un crime et déférée en justice pour être jugée.

INCULPE n. f. pr. pén. Personne soupçonnée d'une infraction au cours de l'instruction préparatoire. En France, remplacé par la mise en examen.

SUSPECT n. m. pr. pén. Personne contre laquelle pèsent des soupçons et qui n'est pas encore poursuivie.

متهم ق جن شخص مشتبه بارتكابه لجريمة ، يحال على القضاء لأجل محاكمته. **مشتبه فيه** م جن لشخص تدور حوله شبهة ارتكاب جريمة أثناء التحقيق التمهيدي. يعوض في فرنسا بالوضع قيد التحقيق.

مشبوه م. جن. شخص تحوم حوله الشبهات، ولكنه لم يتابع بعد.

- Eviter la polysémie dans la langue cible

Le cas de la polysémie peut provenir soit de la multiplication des sous domaines soit de la situation de communication.

• Polysémie et sous-domaines :

Dans la langue source, un même terme peut être utilisé dans deux sous domaines différents. Par exemple, le terme « exequatur » en droit international privé et en droit diplomatique n'a pas la même acception comme cela ressort de ce qui suit :

<p>1. EXEQUATUR dr. dipl. Autorisation accordée par le ministre des Affaires étrangères de l'Etat de résidence à un nouveau chef de poste consulaire, lui permettant ainsi d'exercer ses fonctions</p> <p>2. EXEQUATUR dr. int. pri. Décision par laquelle l'autorité judiciaire compétente, autorise l'exécution sur son territoire national, d'un jugement rendu par une juridiction étrangère.</p>

Le terme Exequatur peut être traité à deux entrées différentes et considéré non comme un polysème mais comme un homonyme dont les sens sont distingués grâce à la distinction des sous domaines : droit diplomatique et droit international privé .

Le terme Exequatur a été rendu par deux termes en arabe **إجازة قنصلية** et **صيغة تنفيذية**

- Polysémie et situation de communication

Selon la situation de communication, un même terme dans le même domaine aura deux sens différents. Par exemple, le terme « courrier diplomatique » qui appartient au même domaine (dr. diplomatique) peut désigner, selon les situations dans lesquelles il est utilisé, « la correspondance diplomatique » ou bien « la personne chargée d'accompagner la valise diplomatique ».

Selon le contexte et la situation, « courrier diplomatique » sera rendu en arabe par :

مراسلة دبلوماسية ou رسول دبلوماسي, en prenant en compte les deux sens possibles.

- *Opter pour la néologie par la traduction:*

Les termes ne sont proposés et forgés, si besoin est, qu'avec l'aide du spécialiste du domaine et seulement pour combler une lacune dans un paradigme. Par exemple, en droit commercial, « abus », « fructus » et « usus » doivent figurer tous les trois et avoir des équivalents différents.

De même, les notions nouvelles font souvent l'objet d'un effort de néologie via la traduction. Par exemple, "l'ingérence humanitaire", notion controversée par certains qui l'assimilent à de "l'ingérence" tout court, est dotée d'une entrée autonome. A l'image de la langue source, un nouveau syntagme est créé dans la langue cible.

INGÉRENCE n. f. dr. int. Violation du principe selon lequel l'intervention d'un État dans les affaires intérieures d'un autre est interdite et ne peut être admise qu'en cas d'ingérence humanitaire.

INGÉRENCE HUMANITAIRE l. f. dr. int. Doctrine selon laquelle la souveraineté d'un État peut ne pas être respectée, en pénétrant malgré lui sur son territoire afin de porter secours à la population gravement menacée par une guerre, une épidémie ou une catastrophe naturelle ou industrielle.

تدخل ق دو خرق لمبدأ بمقتضاه، يمنع على دولة أن تتدخل في الشؤون الداخلية لدولة أخرى إلا في حالة التدخل الإنساني.

تدخل إنساني ق دو عقيدة تمنع عدم احترام سيادة دولة بالتدخل على الرغم منها في أرضها لإغاثة ساكنة مهددة بشكل خطير من طرف حرب أو وباء أو كارثة طبيعية أو صناعية.

Conclusion

Nous avons traité différents points relatifs à l'élaboration d'un dictionnaire spécialisé en traitant de la nomenclature, de l'unité terminologique et de la recherche des équivalents en langue cible .

Il ressort que le bilinguisme ici réfère à la mise en communication de deux langues via l'opération traduisante qui conduit le plus souvent à des créations néologiques dans la langue cible.

Nous n'avons traité ni de la structure de l'article du dictionnaire bilingue ni de la portée de la définition et ses caractéristiques. Ce sont des points qui pourraient faire l'objet de travaux ultérieurs.

BIBLIOGRAPHIE

Al Kasimi Ali (1977), *Linguistics and bilingual dictionaries*, Leiden, Brill.

Béjoint H. et Thoiron Ph. (1996) *Les dictionnaires bilingues*, Louvain, Duculot

Boutin-Quesnel Rachel et alii.(1985), *Vocabulaire systématique de la terminologie*, Quebec, OLF.

Collinot André et Mazière Francine (1997), *Un prêt à parler: le dictionnaire*, Paris, PUF

Clas André, (1996) Problèmes de préparation rédactionnelle de dictionnaires bilingues spécialisés : quelques réflexions, in *Les dictionnaires bilingues*, Louvain, Duculot

Derradji Abdelhamid (1989), *Lexique des termes des relations internationales (français - arabe)*, Paris, Publisud.

Dubois Jean, Dubois Claude (1971), *Introduction à la lexicographie française*, Paris, Larousse

Dubuc Robert, (1980) , *Manuel pratique de terminologie*, Montréal-Paris, Linguatex-CILF

Felber Helmut (1984), *Terminology manual*, Paris, UNESCO.

Gaudin François, Guespin Louis,(2000), *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Duculot

Householder Fred W. and Sol Saporta éd. (1968.), *Problems in lexicography*, The Hague, Mouton

Kleiber Georges,(1999), *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, Septentrion, Presses Universitaires.

- Lehman Alise, (1995) L'exemple dans le dictionnaire de langue, histoire, typologie, problématique, *Langue française*, n°106, Paris, Larousse.
- Lerat Pierre (1995), *Les langues spécialisées*, Paris, PUF
- Meschonnic Henri,(1991), *Des mots et des mondes. Dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, Paris, Hatier, LIV p + 311 p
- Messaoudi Leila (1986), L'utilisation de la base de données Lexar (de l'IERA) dans la recherche des emprunts dans la terminologie scientifique arabe in: *Dialogue entre la langue arabe et la langue française*, Paris, CILF, pp. 97 - 109.
- Messaoudi Leila (1990), *Des technocetes. Application à l'arabe standard*, thèse de Doctorat d'Etat, Paris V.
- Messaoudi Leila (1995), Linguistique et traduction. Le cas des technocetes in: *Traduction et interprétation des textes*, Rabat, Publications de la Faculté des lettres, pp. 5 - 15
- Messaoudi Leila (1998), Technocetes bilingues (français - arabe) et modes de dénomination, *Revue Tunisienne de Sciences Sociales*, Publications du CERES, Tunis.
- Messaoudi Leila (2000) , Opacité et transparence dans les technocetes bilingues (français - arabe), Montréal, *Revue Meta*.
- Pottier Bernard (1965), *la définition sémantique dans les dictionnaires*, TRALILI, III
- Quémada Bernard (1968), *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863, étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Didier,
- Quemada (1972), Du glossaire au dictionnaire, *Cahiers de lexicologie*, n°20, pp. 97-128
- Rey Alain, Les dictionnaires, forme et contenu, *Cahiers de lexicologie II*, 1965
- Rey Alain, Typologie génétique des dictionnaires, *Langages n° 19*, 1970
- Rey Debove Josette, Le domaine du dictionnaire, *Langages n° 19*, 1970
- Rey Debove Josette (1971), *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye/Paris, Mouton,
- Rondeau Guy (1984), *Introduction à la terminologie*, Québec, éd. Gaetan. Morin,.
- Zgusta Ladislav et al (1971), *Manual of lexicography*, The Hague-Paris, Mouton,.

سموحي فوق العادة. ،الدبلوماسية و البروتوكول، دمشق، دار اليقظة العربية، 1960 (ط2)
 سموحي فوق العادة. ،الدبلوماسية الحديثة، دمشق، دار اليقظة العربية، 1973
 سموحي فوق العادة. ، معجم الدبلوماسية والشؤون الدولية" إنكليزي-

فرنسي-عربي، بيروت، مكتبة لبنان، 1974
ليلي المسعودي، ملاحظات حول معجم الدبلوماسية و الشؤون
الدولية، مجلة اللسان العربي، الرباط ، المنظمة العربية للتربية و الثقافة و
العلوم، 1998، العدد 46 .
ليلي المسعودي، ، عن بعض الأسس المعجمية في إعداد المعاجم
المختصة، اللسان العربي ، 1996، العدد 41..
عباس الصوري ، في الممارسة المعجمية للمتن اللغوي، اللسان العربي ،
1998 ، العدد 45

Notes

*Ouvrage collectif , paru chez Okad, Rabat, 2001 en coordination avec
Hubert Joly du CILF à Paris

Sur l'usage des termes complexes dans le discours de la science du langage Préliminaire à une étude comparée de la terminologie linguistique

Franck NEVEU*

Les principaux axes du programme « *Métalangue grammaticale* »

La question abordée dans cette étude s'inscrit dans la problématique développée dans un programme scientifique soutenu par le réseau LTT de l'Agence Universitaire de la Francophonie : *Étude contrastive de la métalangue grammaticale : terminologie et traduction*.

Ce programme a pour objectif principal d'établir une terminologie linguistique bilingue français/arabe, en orientant plus particulièrement ses recherches vers les notions de linguistique descriptive dans les domaines de la morphologie, de la syntaxe, et de la sémantique. Cette terminologie linguistique doit être établie à partir d'une analyse de corpus.

Les équipes françaises et tunisiennes se donnent pour tâches principales : (i) de travailler à l'élaboration de ressources linguistiques, en mettant à la disposition des chercheurs et des enseignants qui ont à rédiger des articles ou des ouvrages de description grammaticale, des concordances et des textes alignés; (ii) de proposer, sur la base des contextes rendus disponibles par ces corpus alignés, des définitions notionnelles susceptibles de pouvoir être recueillies dans le cadre d'un dictionnaire de terminologie linguistique bilingue français/arabe.

Une « langue spécialisée » dans l'étude des langues et du langage ne saurait être bornée à une terminologie *stricto sensu*, c'est-à-dire à une nomenclature. Elle emploie des dénominations spécialisées (les

* Université de Caen, CRISCO (CNRS, FRE 2805)
Projet de recherche financé par le réseau LTT-AUF : *Étude contrastive de la métalangue grammaticale : terminologie et traduction*

métatermes) dans des énoncés qui mobilisent les ressources ordinaires d'une langue donnée. C'est ce que fait clairement apparaître la traduction des discours linguistiques.

L'approche *conventionnelle* de la définition terminologique suppose une clarté notionnelle et une stabilité référentielle garantissant son maintien sans dommages dans le passage de L_1 à L_2 , au prix bien sûr d'un nouvel habillage lexical. Or, l'acte de traduction révèle souvent au contraire deux ordres de complexité terminologique liés à une instabilité notionnelle perceptible dans chacune des deux langues (en L_1 et en L_2), et une difficulté de transfert des préconstruits théoriques liée à la confrontation de traditions grammaticales différentes.

Le projet illustre donc cette problématique en l'appliquant au cas du français et de l'arabe. L'objectif est de contribuer à la réflexion épistémologique sur la nature des métalangues grammaticales en confrontant deux systèmes linguistiques très différents : (i) celui d'une langue indo-européenne dont les descriptions grammaticales s'inscrivent dans la tradition occidentale, profondément marquée par la philosophie aristotélicienne, (ii) et une langue sémitique dont la tradition grammaticale reflète une pensée linguistique largement déterminée par l'interprétation du texte sacré qu'est le Coran.

Quelques aspects de la situation des termes complexes dans l'histoire des discours linguistiques

L'approche contrastive de la métalangue grammaticale, et l'alignement des contextes français et arabes a débouché tout d'abord sur un constat strictement empirique : l'usage croissant des termes complexes, observé notamment en linguistique du français, qui témoigne d'une évolution manifeste de la discipline. Ce recours fréquent à la polylexicalité dans l'analyse linguistique contemporaine est observable entre autres à la concurrence qui s'établit (dans la terminologie grammaticale) entre un terme simple et un terme complexe pour désigner une même réalité notionnelle.

D'une façon générale, on doit préciser qu'il n'y a pas de véritable spécificité des unités terminologiques en linguistique, par rapport à d'autres domaines de spécialité, il s'agit plutôt de régularités. À partir des travaux de Swiggers (1999), on proposera la typologie suivante.

Les termes qui constituent une terminologie linguistique sont du point de vue des catégories grammaticales et de leur fonction dans le

discours :

- des noms (correspondant à des *fonctions constantes*) : il s'agit de désignateurs de classes, ou d'unités (selon l'actualisation de la tête nominale *le/un, la/une*, etc.) : ex. *le nom, le verbe, le temps, l'aspect, la phrase*, etc. ; il s'agit aussi de désignateurs de catégories de propriétés (ex. *le présent, le passé, le futur*, etc.), ou d'appellatifs de propriétés (ex. *l'imparfait*). Les appellatifs de propriétés sont fréquemment de nature prédicative (ex. *le plus-que-parfait, le passé simple, le futur antérieur*, etc.) ;

- des prédicats (de deux types) :

(i) prédicats « de niveau 1 » : il s'agit de prédicats qui décrivent des états, des propriétés, des relations dont sont susceptibles les classes, unités et catégories précédentes : ex. *complément circonstanciel, description définie, univers de croyance*, etc.

(ii) prédicats « de niveau 2 » : il s'agit de prédicats qui décrivent des opérations linguistiques effectuées sur les classes, les unités et les catégories (ex. *complémentation, extraposition, topicalisation, thématization*, etc.).

- des modalisateurs : il s'agit de termes spécifiant la façon dont un prédicat de niveau 1 ou de niveau 2 est applicable aux fonctions constantes des noms (ex. *langue flexionnelle, agglutinante, analytique ; article défini, indéfini, contracté ; structure superficielle, profonde, etc.*

C'est dans les désignateurs de classes, de large extension, qu'on trouve le plus souvent les termes simples, empruntés pour l'essentiel au latin ou au grec, largement stabilisés par l'usage, inscrit, dans la tradition grammaticale, et intervenant (assez tôt dans l'histoire) dans le domaine que l'on peut qualifier de *rhétorico-grammatical*.

On observe le fréquent transfert des unités entrant dans de la catégorie des modalisateurs vers la catégorie des prédicats de niveau 1 (prédicats de propriétés, de relations, etc.).

Ainsi, il y a des *morphèmes flexifs* et des *morphèmes déflexifs*. Les termes *flexifs* et *déflexifs* apparaissent ici comme des modalisateurs spécifiant la façon dont le prédicat de niveau 1 (*morphème flexif/déflexif*) est applicable aux fonctions constantes du nom *morphème*. La substantivation de ces modalisateurs (*un flexif, un déflexif*) les recatégorise en prédicats de niveau 1. Ils sont en quelque sorte autonomisés, et prêts, le cas échéant, à subir un nouveau transfert, au moyen d'une ultime modification morphologique, la nominalisation (*déflexivité*), passant alors dans la catégorie des prédicats de niveau 2, qui décrivent une opération linguistique.

Termes simples versus termes complexes

Un des aspects les plus délicats de la question ici traitée réside dans la distinction entre terme simple et complexe.

Il va de soi que l'opposition simple/complexe ne saurait être déterminée par la seule morphologie. Du point de vue formel, les termes simples ne peuvent être que des bases (ex. *nom, verbe, phrase*, etc.). Mais un rapide examen des principales entrées d'un glossaire de linguistique permet de constater que ces unités sont très rares. Si l'on veut adopter sur la distinction simple/complexe un point de vue opératoire, il faut qu'il soit à la fois d'ordre morphologique et sémantique.

Pour ce faire on peut partir de la notion de trait conceptuel, adoptée notamment par les chercheurs de Lyon 2 (autour de Ph. Thoiron). Dans cette perspective, le concept, qui est descriptible par les traits (conceptuels) qui le constituent, est défini comme l'unité d'un système fonctionnant au niveau cognitif, est désigné par un terme fonctionnant, lui, au niveau linguistique, au sein d'une terminologie. On accède donc, en terminologie, à l'ensemble des traits constitutifs d'un concept à la fois par la voie sémantique et par la voie morphologique.

De même que le concept est divisible en traits conceptuels, le terme est constitué d'éléments de nomination, eux-mêmes composés d'un ou plusieurs sous-éléments de nomination (ex. dans *terme d'adresse* = deux éléments de nomination, dans *épilinguistique* = 2 éléments, *métalinguistique* = 2 éléments, *complément circonstanciel* = 2 éléments). Dans la plupart des cas, la dénomination est limitée à un sous-ensemble des traits conceptuels.

La complexité terminographique repose en fait sur le caractère actif

et opératoire des traits de nomination. Ces traits ne sont donc pas toujours activés, et le contexte joue à cet égard un rôle important.

L'exemple de *substrat* le montre clairement. Isolé, le terme ne présente pas nécessairement deux traits de nomination, dans la mesure où même en contexte métalinguistique la motivation morphologique de l'unité n'est pas nécessairement apparente puisque le mot connaît d'autres emplois dans la langue courante. Mis au contact des termes *adstrat* et *superstrat*, ses traits de nomination sont bien activés.

Du latin *substratum*, à partir du verbe *substernere*, « étendre sous ». Le terme de *substrat* sert à désigner une langue qui a été supplantée par une autre langue sur un territoire donné, et qui, en dépit de sa disparition, a laissé des traces de son existence dans la langue qui s'est imposée. On désigne par le terme de *superstrat* un ensemble de faits propres à une langue, qui, après avoir été introduite sur l'aire d'une autre langue, n'a laissé dans cette langue que des traces de son existence, sans la supplanter. On parle ainsi du substrat gaulois et du superstrat germanique en français. On désigne par le terme d'*adstrat* une langue parlée dans une aire voisine de l'aire prise pour référence, et qui en raison de cette contiguïté exerce sur elle une influence.

F. Neveu, *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, 2004.

De même, par exemple, pour la série *diaphasie*, *diastratie*, *diatopie*, les deux éléments de nomination qui constituent chacun de ces trois termes ne sont accessibles que dans certains contextes, notamment ceux où se déploie le paradigme dérivationnel auquel ils appartiennent.

DIAPHASIE

Du grec *dia-*, « distinction, séparation », et *phasis*, « aspect ». Le terme de *diaphasie* désigne l'étude de la diversité stylistique et situationnelle des pratiques linguistiques d'une communauté :

Les productions [linguistiques] sont [...] sensibles au type d'activité qui se déroule (enjeux de l'échange, situation matérielle, sujet traité, médium), et aux protagonistes (interlocuteur, présence ou non d'un public,

relations entre les locuteurs et degré de formalité). Toutes les langues connaissent ainsi des usages linguistiques diversifiés, selon le type d'activité accompli. [...] La notion de niveaux de langue, établie dans les années 50 et qui épouse les observations de sens commun, constitue aujourd'hui la façon courante de reconnaître la variabilité diaphasique. (F. Gadet, *La Variation sociale en français*, Ophrys, 2003)

F. Neveu, *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, 2004.

DIATRATIE

Du grec *dia-*, « distinction, séparation », et du latin *stratum*, « couche, chose étendue ». Le terme de *diastrie* désigne l'étude de la diversité démographique et sociale des pratiques linguistiques d'une communauté :

À une même époque et dans une même région, des locuteurs différenciés par des caractéristiques démographiques et sociales s'expriment différemment. Tout facteur de discrimination peut être le siège de diversité diastriatique, les différents éléments d'une identité pouvant se renforcer ou s'opposer. (F. Gadet, *La Variation sociale en français*, Ophrys, 2003)

F. Neveu, *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, 2004.

DIATOPIE

Du grec *dia-*, « distinction, séparation », et *topos*, « lieu ». Le terme de *diatopie* désigne l'étude de la diversité géographique et régionale des pratiques linguistiques d'une communauté :

Quand une langue est parlée sur une certaine étendue géographique (ce qui est toujours le cas, même si le territoire est restreint), elle tend à se morceler en usages d'une région ou d'une zone (dialectes, patois). [...] La diversité diatopique est le premier type de variation pris en compte dans l'histoire des sciences du langage, et c'est là que la variation a été la plus ample. Mais il est maintenant souvent difficile de localiser un locuteur à l'écoute, des

facteurs sociaux comme la mobilité, l'éducation et les médias ayant eu des effets à la fois homogénéisants (entre variétés proches) et hybridants (entre idiomes). Les particularismes locaux se maintiennent surtout quand les contacts sont limités : dans les campagnes, chez les plus âgés et les moins éduqués. (F. Gadet, *La Variation sociale en français*, Ophrys, 2003)

Dans la plupart des cas toutefois, les formations par dérivation affixale présentent des traits de nomination actifs. Le contexte métalinguistique, est évidemment des plus favorables à la motivation morphologique et à l'activation des traits (*métalinguistique/épilinguistique, endophore/exophore, endocentrique/exocentrique, encodage/décodage, enclitique/proclitique/clitique*, etc.).

Les métatermes complexes s'inscrivent généralement dans un paradigme dérivationnel clairement identifiable. Plus que d'un paradigme, il faudrait d'ailleurs parler d'un parcours dérivationnel dont l'aboutissement est généralement une unité substantive résultant d'une nominalisation, comme le montre la série *flexif, déflexif, déflexivité*, dans la terminologie guillaumienne.

DÉFLEXIVITÉ

Mot formé à partir du verbe latin *deflectere*, « détourner ». Gustave Guillaume emploie le terme de *déflexivité* pour désigner le phénomène, constant dans l'histoire des langues indo-européennes, selon lequel, en raison de l'évolution des morphologies synthétiques en morphologies analytiques, certains morphèmes flexionnels (ou flexifs) originellement agglutinés, se sont désolidarisés de leur support lexical pour former un morphème libre chargé d'exprimer explicitement la relation grammaticale qu'ils entretiennent avec ce support. Les articles, les prépositions, les pronoms personnels sujets, par exemple, sont dans de nombreuses langues indo-européennes des morphèmes « déflexifs ».

F. Neveu, *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, 2004.

On dispose ici d'une unité complexe présentant trois traits de nomination, dont le dernier, résultant de la nominalisation, inscrit l'unité

dans la catégorie des prédicats qui décrivent des opérations linguistiques effectuées sur les classes, les unités et les catégories. Ces trois traits de nomination ne sont bien sûr identifiables que si l'ensemble du paradigme est maîtrisé.

Complexité terminographique *versus* polylexicalité

Ce type d'unité complexe conduit à établir une distinction entre complexité terminographique et polylexicalité. Un terme complexe n'est pas nécessairement polylexical.

Les termes complexes polylexicaux, dans la terminologie linguistique française, présentent une structure relativement uniforme : tête nominale + expansion déterminative de type NAdj ou N₁ *de/à* N₂. Plus rarement de N₁ + N₂ (ex. *lexique grammaire*, avec ou sans soudure) : *analyse componentielle, analyse du discours, construction à détachement, construction détachée, contenu propositionnel, description définie, désignateur rigide, discours rapporté, grammaire textuelle, industries de la langue, informatique linguistique, maxime conversationnelle, psychomécanique du langage, terme d'adresse*, etc.

On sait que les termes complexes polylexicaux sont susceptibles d'une réduction par siglaison, aboutissant parfois à un acronyme (*terme d'adresse* > *TA*, *intelligence artificielle* > *IA*, *Traitement Automatique du Langage* > *TAL*). De telles réductions sont bien sûr l'indice d'un changement potentiel de statut, d'une volonté de *naturalisation*, d'*unification*, de *conceptualisation* du terme complexe, la siglaison acronymique (ex. *TAL*) visant à gommer l'identité prédicative du terme pour le hisser à la hauteur (à la dignité ?) du nom simple.

Les termes complexes polylexicaux présentent deux éléments de nomination principaux, regroupant respectivement dans certains cas plusieurs traits. On y observe le fonctionnement standard des épithètes :

- épithète de complémentation, de sens relationnel, où l'adjectif s'interprète comme la réduction nominale d'un syntagme prépositionnel (*de* + N) : ex. *contenu propositionnel, grammaire textuelle* ;
- épithète de qualification se prêtant à la paraphrase *N₁ qui est Adj* : ex. *construction détachée, description définie*

- plus rarement des épithètes de dénomination (ou descriptions dénominatives) : ex. *rasoir d'Occam*.

La polylexicalité apparaît également dans les formations par composition dans lesquelles un morphème grammatical, généralement prépositionnel, est employé comme préfixe : ex. *sous-détermination*, *sur-détermination*, *sui-référence (autoréférence)*, avec ou sans soudure, etc. :

SOUS-DÉTERMINATION

La notion de sous-détermination, en épistémologie des sciences du langage, sert à formuler l'hypothèse selon laquelle les activités linguistiques sont rarement le produit d'une grammaire. Elle sert donc à poser l'incommensurabilité de la langue grammaticale et de la langue empirique, et énonce par là même une critique du rationalisme en linguistique :

[...] [la sous-détermination] revient à dire que la capacité générative à l'œuvre dans les échanges langagiers humains excède, par définition, celle de toute grammaire. Dans sa réalité quotidienne, le langage est ce que Wittgenstein appelait une forme de vie. [...] Le langage est indiscutablement pour l'homme le médium de l'intelligibilité. Le rationalisme rend compte de ce fait en supposant la réflexivité : ce que signifierait la vérité du substantialisme, c'est que le langage pourrait être de part en part intelligible à soi-même. La sous-détermination montre qu'il n'en est rien. Il n'y aura pas plus de métalangage ultime englobant toutes les possibilités linguistiques humaines qu'il n'y aura de langue universelle. (S. Auroux, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998)

En sémantique, la notion de sous-détermination du sens, étudiée notamment par Robert Martin (*Pour une logique du sens*) et par Catherine Fuchs (*Les Ambiguïtés du français*), décrit des phénomènes tels que :

- l'ininterprétabilité (le sens est indéfinissable car il est impossible, notamment en raison d'incompatibilités sémiques entre certaines unités lexicales constitutives,

d'associer à la forme d'un énoncé une ou plusieurs significations) : ex. *La fracture a cultivé les ombrages malgré l'étang* ;

- le non-dit (l'omission d'une donnée informationnelle pose un problème d'interprétation que des spécifications contextuelles peuvent aider à résoudre) : ex. *Il est l'heure* ;

- la généralité (une entité est désignée au moyen d'une expression linguistique de trop grande extension référentielle, et se trouve ainsi insuffisamment spécifiée) : ex. *Il a besoin d'un outil* ;

- le flou (une expression couvre un domaine sémantique dont les limites sont par nature indéfinies) : ex. *C'est loin* ;

- l'approximation (une expression, tout en restant interprétable et univoque, est utilisée de manière inadéquate pour désigner un référent) : ex. un enfant désignant un stylo par l'expression *le crayon*.

F. Neveu, *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, 2004.

SUR-DÉTERMINATION

La notion de sur-détermination a partie liée avec la causalité et l'hétérogénéité. Elle décrit le fait que des événements mutuellement hétérogènes peuvent produire un effet commun, lui-même hétérogène à chacun des événements qui en sont la cause. Cette causalité hétérogène s'illustre notamment dans les sciences humaines, où un phénomène identifié dans un domaine scientifique spécifique n'est généralement pas susceptible d'explications causales relevant de ce seul domaine.

Certaines conceptions épistémologiques de la linguistique, se fondant sur l'absence de recouvrement entre le possible de langue et le possible matériel (ou événementiel), tiennent la connexion explicative (cause-effet), dans le domaine du langage, pour interne au dispositif du langage :

Seule une donnée de langue peut expliquer une donnée de langue.

On sait que la linguistique maintient ce principe ;

on sait aussi que beaucoup de représentants des sciences humaines l'ont critiquée pour cette raison même. S'étaient-ils suffisamment interrogés eux-mêmes sur la relation de causalité primaire et sur son caractère largement imaginaire ? (J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989)

Dans une telle perspective, on comprend que la sur-détermination ne puisse trouver de place dans une théorie linguistique.

La notion de sur-détermination est également employée en sémantique pour décrire des phénomènes de cumul de sens dans un énoncé, qu'il s'agisse d'un sens implicite, qui doit être inféré à partir d'une expression (un présupposé ou un sous-entendu), ou qu'il s'agisse d'un lapsus, d'un mot-valise, ou encore d'un jeu de mots. La sur-détermination du sens est produite par des expressions plurivoques :

[...] loin de se trouver confronté à un choix entre des significations données comme mutuellement exclusives, le récepteur doit au contraire identifier les diverses significations comme surimposées les unes aux autres par l'émetteur. (C. Fuchs, *Les Ambiguïtés du français*, Ophrys, 1996)

F. Neveu, *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, 2004.

AUTORÉFÉRENCE

Le terme d'*autoréférence* (auquel on substitue parfois celui de *sui-référence*, formé sur le latin *sui*, « soi ») sert à décrire le cas d'un énoncé se posant comme objet de référence : ex. *Je mens*, ou *La phrase que je formule est fausse*. De tels exemples sont fréquemment utilisés par les philosophes du langage et les pragmaticiens pour illustrer la notion de paradoxe du menteur.

La notion d'autoréférence (ou *sui-référence*) permet de comprendre le mode de fonctionnement de l'indexicalité.

En énonçant une expression référentielle indexicale (telle que « je », « tu », « ici », « maintenant », etc.), un locuteur fait référence à un objet en indiquant quelles

sont les relations de l'objet avec l'énonciation elle-même. Autrement dit, les conditions posées par l'énonciation de l'expression sont toujours sui-référentielles à l'expression elle-même. (J. R. Searle, *L'Intentionnalité. Essai de philosophie des états mentaux*, Éditions du Seuil, trad. C. Pichevin, 1985)

La notion d'autoréférence (ou sui-référence) constitue une des thèses de la pragmatique intégrée, développée notamment par Oswald Ducrot (*Les Mots du discours*, 1980), selon laquelle l'interprétation d'un énoncé suppose la compréhension des raisons qui ont conduit à son énonciation. Dans cette perspective, le sens d'un énoncé peut être décrit comme une image de son énonciation. La description de ce sens suppose la description de l'acte que l'énoncé est censé réaliser.

F. Neveu, *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, 2004.

Un autre aspect des termes complexes polylexicaux, bien connu, mais peu étudié du point de vue de l'évolution de la discipline linguistique, réside dans l'usage, répandu en grammaire, de termes utilisant les formes langagières de la langue objet pour libeller l'étiquette (ex. *formes en -rais, formes en -ant, que-phrases*, etc.). Comme le précise Pierre Swiggers (1999), ce mode de dénomination terminologique vise une adéquation maximale interne à l'objet de description *in situ*.

On notera que l'emploi de formes langagières (morphèmes, mots) de la langue-objet comme désignations techniques se rencontre aussi dans des descriptions modernes qui veulent s'affranchir de certaines étiquettes traditionnelles ressenties comme trop imprécises [...].

Approche « émique » (versus « étique ») de l'usage de la terminologie

[...] où les énoncés descriptifs sont déterminés (ou « contrôlés ») par le système de fonctionnalités défini à l'intérieur de la communauté observée [...].

Il s'agit donc moins ici de s'affranchir d'une terminologie traditionnelle lacunaire ou vaporeuse que de mettre l'accent sur une approche

résolument non conceptuelle de la dénomination, c'est-à-dire non explicitement théorisée.

En démultipliant les traits de nomination, l'unité polylexicale complexifie nécessairement, dans son libellé, la dénomination, tout en l'inscrivant dans une approche de l'observatoire de langue résolument empiriste. Elle ne saurait donc être tenue pour une simple attestation, formellement complexe, d'une réalité linguistique également complexe. Elle suppose aussi l'affichage d'une épistémologie, c'est-à-dire d'une pensée de la langue et de sa description, qui doit être pris en considération dans l'activité traductionnelle. On en vient ainsi sensiblement à passer de l'idée d'un technolecte sans origine ni destination à l'idée d'un discours orienté, contextualisé, pris en charge et régi, comme tout discours, par un interdiscours.

BIBLIOGRAPHIE

- BACCOUCHE T. & MEJRI S., 2000 : « Terminologie et traduction (cas de l'ornithologie et de la linguistique) », *Méta*, XLV, 3, p. 437-444.
- BOISSON C. & THOIRON P., 1997 : *Autour de la dénomination*, Lyon, PULyon.
- BOURDIEU P., 2001 : *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir.
- LAZARD G., 1999 : « Pour une terminologie rigoureuse », in A. Lemaréchal (dir.), *La Terminologie linguistique*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, nouvelle série, tome VI, Paris, Peeters, pp. 111-133.
- LEMARÉCHAL A. (dir.), 1999 : *La Terminologie linguistique*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, nouvelle série, tome VI, Paris, Peeters.
- LERAT P., 1995 : *Les Langues spécialisées*, Paris, PUF.
- MEJRI S., 2003, « Traduction linguistique : problème terminologique ou construction conceptuelle », in MEJRI, S., GROSS, G., BACCOUCHE, T., CLAS, A. (dir.), *Traduire la langue, traduire la culture*, Paris, Tunis, Maisonneuve et Larose, p. 177-191.
- MILNER J.-C. : 1989 : *Introduction à une science du langage*, Paris, Le Seuil.
- NEVEU F., 2004 : *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin.
- RASTIER F., 1998 : « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages*, 129, p.

97-111.

SWIGGERS P., 1999 : « Pour une systématique de la terminologie linguistique : considérations historiographiques, méthodologiques et épistémologiques », in A. Lemaréchal (dir.), *La Terminologie linguistique*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, nouvelle série, tome VI, Paris, Peeters, p. 11-49.

THOIRON P. (dir.), 1996 : « La Dénomination », *Méta*, 41/4.

La terminologie linguistique entre innovation lexicale et renouvellement des analyses

Béchir OUERHANI*

Introduction

Pour les linguistes arabes, une grande partie de l'innovation terminologique consiste à traduire les termes créés au sein des langues de production de savoir tels que l'anglais et le français. Mais cette traduction est loin d'être un simple transfert terminologique. En effet, forger un terme qui tienne compte des acquis des études linguistiques modernes nécessite l'examen sous un nouvel angle de vue- de la totalité de ce qui a été dit en termes d'analyses sur tous les phénomènes linguistiques concernés par le terme en question.

Nous nous proposons dans ce travail de rendre compte de cette problématique à partir des implications du transfert des deux termes de *verbe support* et de *prédication non verbale* et des termes afférents sur la tradition grammaticale arabe.

Nous allons commencer par une brève présentation du cadre dans lequel sont employés les deux termes en question. Puis, nous exposerons quelques aspects de l'étude de la prédication en arabe , pour examiner, en dernier lieu, les conséquences du transfert des deux termes concernés vers l'arabe sur les analyses existantes.

1-La notion de « verbe support » et son cadre théorique

La notion de « verbe support » se présente comme outil d'analyse dans le cadre de l'étude de la prédication d'une

*Unité de recherche : Traitement Informatique du Lexique 00/UR/0201
Université de la Manouba
Projet de recherche financé par le réseau LTT-AUF : *Etude contrastive de la métalangue grammaticale :terminologie et traduction*

manière générale et de la distinction entre prédication verbale et celle non verbale plus précisément. Elle est corrélée à toute une grille de notions qu'il faudrait transférer ensemble si l'on veut tirer profit des acquis des études linguistiques modernes.

1. 1. Verbes prédicatifs et verbes non prédicatifs

- La définition de la phrase et la notion de prédicat :

Le recours à la notion de verbe support a pour cadre théorique les études linguistiques qui s'inscrivent dans la lignée des grammaires d'Harris. Nous nous contentons de rappeler rapidement que Z-S. Harris (notamment 1964, 1976, 1978) définit la phrase comme étant une relation entre un opérateur (prédicat) et ses arguments. Le premier étant l'élément principal de la structure prédicative qui véhicule l'essentiel du contenu informatif, les seconds étant les éléments impliqués par le premier dans la structure en question. Dans ce sens, C. Muller (2000 : 36) définit la prédication comme « l'ensemble des opérations qui conduisent le locuteur à sélectionner un prédicat en fonction de son vouloir-dire (état des choses, contexte, nécessité communicative) et lui associer des arguments qui saturent les positions d'arguments prédéterminées par le prédicat ». Quant à la réalisation syntaxique et la mise en ordre de ses éléments, elle est variable d'une langue à une autre.

Ainsi, si l'on prend un prédicat verbal tel que *manger*, nous pouvons dire facilement que la structure prédicative construite autour de ce verbe implique, du point de vue logico-sémantique, au moins un argument : celui qui exécute le procès. Dans un deuxième emploi, le prédicat en question sélectionne aussi un argument qui exprime un élément renvoyant à quelque chose qu'on mange. Nous avons donc les exemples suivants illustrant ce qui a été dit :

- (1)a. Paul mange
- b. Paul mange un gâteau

Avec les équivalents possibles suivants en arabe :

- (2)a. sa:mi: ja?kulu (Sami-mange (inaccompli))
- b. sa:mi: ja?kulu murattiba:tin(Sami-mange (accompli)-un gâteau-désinence casuelle)

Ce qui revient à déterminer les schémas suivants pour les phrases précédentes :

- (1) manger (Paul, un gâteau)
- (2) ja?kulu (sa:mi: murattiba:tin)

Nous notons tout de suite que ces remarques ne prennent pas en considération les emplois figés ni métaphoriques de ces verbes qui pourraient donner comme deuxième argument des entités qui ne se mangent pas d'habitude (tels que les expressions figées «?akala Ṣalajhi-ddahru wa Σariba = (quelque chose) remonte à la nuit des temps / ?akalahu-ddajnu = «s'endetter».

Par ailleurs, les études effectuées dans ce cadre théorique ont montré que le prédicat n'est pas uniquement verbal¹. Il est susceptible de changer de forme morphologique.

- Les réalisations morphologiques d'un prédicat.

Selon le cadre théorique présenté ci-dessus, un prédicat a théoriquement trois réalisations morphologiques possibles : il peut être soit un verbe, soit un adjectif, soit un nom. Il n'est pas toujours évident de trouver les trois formes possibles pour un prédicat donné, tel que pour le trio *désirer, désir, désireux*².

Examinons la série d'exemples suivants :

- (3)a. Paul was dreaming
- b. Paul had a dream
- c. Paul is courageous
- (4)a. Paul désire aller au concert
- b. Paul a le désir d'aller au concert
- c. Paul est désireux de...

Dans les exemples (a) de cette série, nous constatons que nous sommes en présence d'une prédication verbale : *préd.Vb (to dream,*

¹ Par exemple Harris Z-S. (1964, 1976, 1988) ; Gross M. (1975, 1980, 1981) ; Gross G. & Vivès R. (1986) ; Gross G. (1989).

² Pour le français, par exemple, G. Gross (1996) a montré qu'il y a beaucoup plus de prédicats nominaux autonomes que de prédicats apparentés à d'autres formes morphologiques.

désirer) + *argument*₁, *argument*₂... Notons qu'il est évident que le nombre des arguments varie selon la « valence » propre à chaque verbe (agent seulement ; agent et objet ; agent, objet et bénéficiaire ; etc.).

L'analyse est autre pour les exemples (b) et (c) car ils contiennent des prédicats non verbaux. Ce qui nécessite un tout autre type d'actualisation, action nécessaire pour obtenir une phrase à partir de la structure prédicative de départ.

1. 2. Actualisation des prédicats non verbaux

Pour analyser le type de phrases à prédicats non verbaux, la notion de *verbe support* a été introduite. Ce type de verbe n'a pas de fonction prédicative : on lui attribue généralement les caractéristiques suivantes :

a)-Il est souvent susceptible de réduction et ne véhicule pas l'« information principale ».

b)-Il prend en charge les informations aspectuo-temporelles, nécessaires à l'actualisation du prédicat non verbal, ainsi que certaines valeurs modales.

c)-Il ne régit pas, non plus, « les relations actanciennes de la phrase »³. Celles-ci étant déterminées et régies par un prédicat nominal ou adjectival⁴.

Ainsi, du point de vue sémantique, les structures prédicatives des phrases (b) ne sont pas construites autour des verbes supports (*v.sup*) *to have* et *avoir*; elles sont, en fait structurées autour d'un prédicat nominal (*préd.N*) : *a dream, le désir* qui sélectionne les arguments.

Dans ce cas, le *v.sup* est l'élément actualisateur du *préd.N*, c'est lui qui porte les marques de temps, d'aspect, de genre, etc., ainsi que certaines valeurs modales (expression de l'intensité, l'attitude du locuteur...).

³ Neveu F. (2000 : 119).

⁴ Voir la distinction de C. Muller (2002 : 36-40) entre *prédicat sémantique* qui est l'élément responsable de la sélection sémantique (le « vrai » prédicat) et *prédicat fonctionnel* (le verbe support) qui régit les relations syntaxiques au sein de la séquence.

Les séquences (c), quant à elles, illustrent la troisième réalisation possible d'un prédicat : la forme adjectivale (courageous, désireux). Les prédicats adjectivaux (*préd.adj*) sont, eux aussi, actualisés par des *v.sup* bien précis, tels que le verbe *être* pour le français, *to be* pour l'anglais.

De ce qui précède nous retenons les points suivants :

1- Le prédicat n'est pas que verbal ; en principe, il peut avoir trois réalisations possibles : un verbe comme dans les phrases (a), un nom comme dans les phrases (b) ou un adjectif comme dans (c).

2- Par conséquent, tous les verbes ne sont pas forcément prédicatifs, puisque certains d'entre eux seront « désémantisés » dans certaines constructions et neutralisés quant à leur « aptitude à structurer à eux seuls les relations actanciennes »⁵ : tel est le cas des verbes supports qui se combinent avec les prédicats nominaux et adjectivaux.

3- Une telle analyse aura des conséquences importantes quant à la définition de la phrase en arabe, la typologie des phrases analysées, leur nature et leur degré de complexité; ce que nous allons examiner dans ce qui suit.

2-Le transfert des termes et ses implications sur l'analyse linguistique :

2. 1. La prédication dans la tradition grammaticale arabe

Ce paragraphe sera consacré à un très bref rappel des principales analyses concernant la prédication en arabe, notamment la fameuse distinction entre « phrase verbale » et « phrase nominale ». Ceci nous permettra de réaliser l'impact de l'introduction des notions de prédication non verbale et de verbe support via la traduction des termes.

2-1-1-Prédication dite « verbale » et prédication dite « nominale »

Ibn Hicham (II, 376), le seul grammairien arabe parmi les anciens à fournir l'effort de regrouper les remarques des prédécesseurs depuis *Sibawajh* dans un chapitre entier consacré à la phrase, définit la « phrase verbale » comme étant « ?Eλ-λEτι:

⁵ Ibid.

ḡAduhE: fiḡl » (celle qui commence par un verbe). Par opposition, il définit la « phrase nominale » comme suit : « ?Eλ-λEτi: ḡAduhE: ?ism », (celle qui commence par un nom). C'est, en effet, « l'élément placé en tête qui est le plus important et la phrase est qualifiée selon cet élément »⁶ Pour illustrer l'application de ces critères, considérons les deux phrases suivantes :

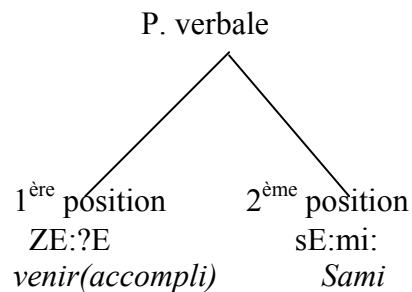
(5) ZE:?E sE:mi: (*venir (accompli) Sami*)

(6) sE:mi: ZE:?E (*Sami venir (accompli)*)

Selon la tradition grammaticale, la phrase (5) est une phrase verbale parce qu'elle commence par un verbe. Elle aura comme structure : *verbe + nom (sujet)*. Quand à la phrase (6), elle est considérée comme nominale parce qu'elle commence par un nom. On lui attribue alors la structure suivante :

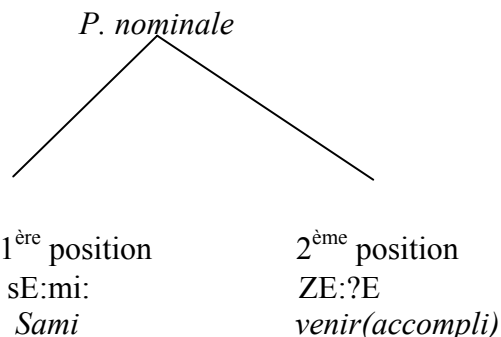
*MubtEḡE? + Εαβαρ (inchoatif + l'énonciation)*⁷

Nous pouvons illustrer cette analyse par le schéma suivant :



⁶ Mehiri (1973 : 363).

⁷ Traduction proposée par Mehiri (*Ibid.* :349). Le premier correspond, en fait à l'élément considéré comme le « thème », le deuxième au « rhème » dans l'opposition connue thème/rhème.



Il est clair que ce qui est pris en considération en premier lieu est la position des éléments sans tenir compte de l'aspect sémantique qui pourrait révéler une toute autre « réalité ». Il suffit, en effet, que les mêmes éléments changent d'ordre pour passer d'une phrase nominale à une phrase verbale, et vis versa :

2-1-2-Limites de l'analyse existante

La prise en compte exclusive de l'aspect formel a conduit les grammairiens arabes à « supposer » un sujet autre que Sami dans des phrases telles que (2) puisque l'un des principes de l'accord d'un verbe et de son sujet nécessite l'ordre *V + N* même si le sujet figure déjà dans la phrase. Ceci aura pour conséquence l'introduction du « taqdi:r » (pour le traduire, Mehiri propose le terme de *sous entendu*, 1973 : 351). Ainsi, le « ZE:?E » de la phrase s'analyse en deux constituants : le verbe et son sujet *sous entendu* qui se réalise en « *dami:r* *μυστηρι* » (littéralement *pronom caché* = un pronom non réalisé lexicalement) de la façon suivante : *verbe* ZE:?E) + *sujet*(Ø). Le signe de l'ensemble vide indique que cet élément n'est pas réalisé lexicalement.

L'application du critère formel conduit donc à mettre dans le même rang (considérer comme nominales) des phrases à prédicats de différentes formes morphologiques, et ce indépendamment des relations sémantiques qui peuvent varier d'une phrase à l'autre uniquement parce qu'elles commencent par un nom. Dans ce qui

suit, nous allons voir de près ce phénomène à partir d'échantillons variés :

- (7) σE:mi: μAρι:ḍun (Sami malade = Sami est malade)
(8) σE:mi: ka:tibu-lqissati (Sami l'auteur de la nouvelle = Sami est l'auteur de la nouvelle)
(9) σE:mi: κEτEβE ρισE:λEτEν ?ιλE: Ṡalja:? (Sami écrire (*accompli*) une lettre à Alya = Sami a écrit une lettre à Alya)
(10) κEτEβE σE:mi: ρισE:λEτEν ?ιλE: Ṡalja:? (écrire (*accompli*) Sami une lettre à Alya = Sami a écrit une lettre à Alya)
(11) qaddama sa:mi: naṣi:hātan?ila: Ṡalja:? (donner (*accompli*) Sami un conseil à Alya = Sami a donné un conseil à Alya)

Pour la tradition grammaticale, les phrases (7, 8 & 9) sont des phrases nominales parce qu'elles commencent, chacune, par un nom. Or, il s'agit dans les deux premières de structures prédicatives construites autour du *préd.adj* (μAρι:ḍ, ka:tib).

Rappelons que ces deux phrases ont comme équivalents français des phrases à verbe copule *être* (comme le montre la traduction proposée). En arabe, il suffit d'une simple adjonction des éléments pour obtenir ce type de phrases si l'on veut exprimer le présent ou la valeur générique. Pour exprimer d'autres valeurs aspectuo-temporelles et modales, il faut avoir recours aux « νEωE:σιΞ »⁸ qui se chargent de les véhiculer. L'introduction de ces outils grammaticaux (verbes et prépositions) marque les différents éléments de la phrase concernée au niveau de la flexion casuelle. Ainsi avons-nous, par exemple, pour la phrase (7) :

⁸ Ils sont partagés en deux familles : - *verbale* : le groupe de « κE:νE ».

- *prépositionnelle* : le groupe de « ?ιννE ».

Cette classification ne tient pas compte des cas « confus » qui ont suscité des débats et des controverses tels que « λEφσE » (outil de négation, compté parmi les verbaux, alors qu'il n'est pas susceptible de se conjuguer : il est figé quant à sa conjugaison et il exprime plutôt une négation qui porte sur le « présent ».

(7)'

- a) État qui a duré dans le passé : κE:vE (était) :
κE:vE σE:mi: μAρι:δAv (était Sami malade = Sami était malade)
- b) État qui s'étend à partir du passé et qui demeure jusqu'au moment de l'énonciation : μE: ζE:λE / μE: φEτι?E... (demeurer, être encore) :
(μE: ζE:λE + μE: φEτι?E + δAλλE...) σE:mi: μAρι:δun (Sami malade = Sami est malade)
- c) Changement d'état par rapport au passé : σA:ρα / ?AσβAħA (devenir) :
(σA:ρα + ?AσβAħA) σE:mi: μAρι:δan (est devenu Sami malade = Sami est tombé malade)
- d) Affirmation du contenu de la phrase par le locuteur : ?inna :
?invvE σE:mi: μAρι:δun (Sami malade = Sami est bien malade)
- e) Infirmité du contenu de la phrase par le locuteur : lajsa :
λαφσα σα:mi: μAρι:δun (*outil* Sami malade = Sami n'est pas malade)
- f) Le souhait : lajta :
λαφτα σα:mi: μAρι:δun (*outil* Sami malade = (je souhaite que Sami soit malade)
- g) Le souhait ou la probabilité : laṣalla :
(lajta / laṣalla) σα:mi: μAρι:δun (*outil* Sami malade = Sami est malade)

L'introduction de ces outils dans des phrases commençant par des noms leur attribue, selon les analyses des grammairiens arabe, le statut de « phrases nominales », et ce, indépendamment de ce qui vient après. C'est-à-dire sans tenir en compte les relations sémantiques et la structuration prédicative qui sont à l'origine de la phrase. Ce qui revient à dire que l'analyse traditionnelle a omis les considérations sémantiques, notamment la nature du prédicat, au profit des aspects formels. Dans le paragraphe suivant, nous allons voir que les phrases précédentes s'analysent autrement à l'aide des

notions de *v.sup* et de *prédication non verbale*.

Ce que nous venons de dire est vrai aussi pour la phrase dite « verbale ». En effet, dans la tradition grammaticale, les phrases (10 & 11) sont analysées toutes les deux comme verbales du fait qu'elles commencent par un verbe. Cette analyse présuppose que les deux verbes en questions « κΕτΕβΕ et qaaddama ?ila: » sont prédicatifs. Or, nous allons voir dans ce qui suit que le deuxième verbe n'est pas prédicatif du point de vue sémantique. C'est à l'aide des notions de *v.sup* et de *prédication non verbale* que nous pourrions mettre en premier plan de l'analyse les aspects sémantiques et donc jeter un regard critique sur les analyses rencontrées dans la tradition grammaticale. Ce qui nous permettra de proposer une nouvelle typologie des phrases en arabe à partir de ce que montrent leurs structures prédicatives.

2. 2. *La prédication en linguistique arabe sous l'angle des notions transférées*

Ce que nous venons de voir nous montre qu'au-delà du transfert terminologique, la traduction des termes en question et de toute la grille de termes qui véhiculent des notions corrélées telles que : *actualisation, variantes de support, collocation, degré de figement, locution verbale, etc.* est avant tout un transfert de notions et de méthodes d'analyse.

Dans ce qui suit, nous allons examiner les implications de ce transfert sur l'analyse des phrases et leur typologie en arabe.

- Forme des prédicats et typologie des phrases :

Nous avons vu plus haut que l'analyse harrissienne de la phrase définit trois formes possibles de prédicats :

- a) Des prédicats verbaux : qui sont actualisés par les marques de conjugaison et d'accord en genre et en nombre.
- b) Des prédicats adjectivaux et nominaux qui sont actualisés par les différents verbes supports (avec toutes les variations possibles selon les contenus exprimés et le degré d'appropriation entre le prédicat en question et le *v.sup...*).

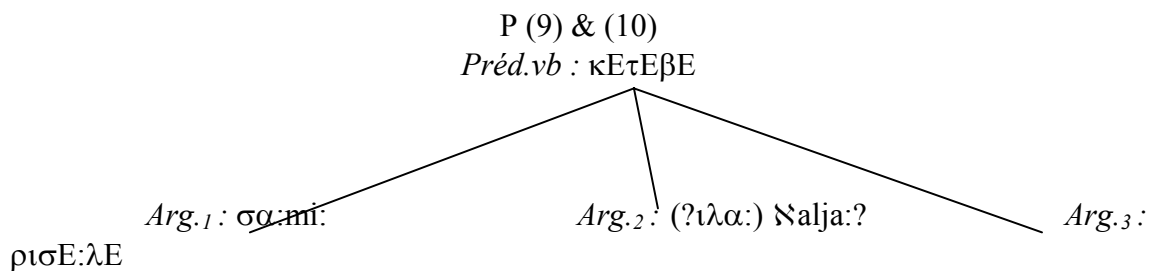
De ce point de vue, les phrases citées plus haut seront réparties selon la forme du prédicat en :

1- Phrases à *préd.vb* : tel est le cas des deux phrases (9 & 10), nous sommes, en fait, en présence d'un *préd.vb*. La phrase (9) est donc une phrase verbale et non nominale ; puisque c'est le verbe « κΕτΕβΕ » qui est responsable des « restrictions de sélection » des arguments qui sont au nombre de trois. Le schéma de cette phrase est donc le même que celui de la phrase (10) :

(9)/(10)'

Prédicat	Argument ₁	Argument ₂	Argument ₃
κΕτΕβΕ	σα:mi:	ρισΕ:λΕ	(?ιλα:) Νalja:?

Ce qu'on pourrait illustrer de la sorte :



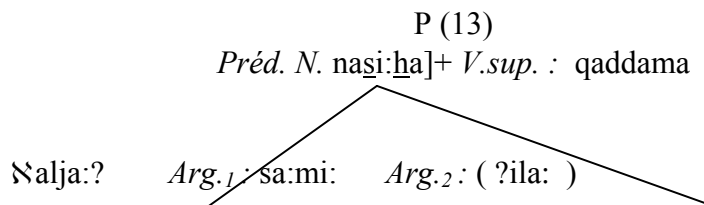
2- Phrases à *préd.N* : ce cas de figure est illustré par la phrase (11)

qui est construite autour d'un *préd.N*: le nom « *va:σi:ha* » (conseil), élément responsable de la sélection des deux arguments « *sa:mi:* » et « *ʕalja:ʔ* », et actualisé par le *v.sup* « *qaddama ʔila:* ». La structure prédicative de cette phrase est donc :

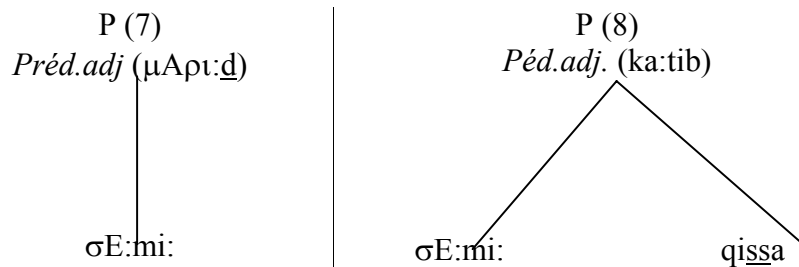
(11)'

<i>v.sup</i>	Préd.N	<i>Argument₁</i>	<i>Argument₂</i>
<i>qaddama ʔila:</i>	na:si:ha	<i>sa:mi:</i>	<i>ʕalja:ʔ</i>

Ce qui se traduit dans la figure suivante :



3- Phrases à *préd.adj* : entrent dans ce type , les phrases (7 & 8) puisqu'elles sont construites à partir d'une prédication adjectivale comme le montrent les schémas suivants :



Ceci revient à dire que la série en (7)' présente, elle aussi, une prédication adjectivale et que ce qui change d'un exemple à l'autre est simplement la forme du support qui actualise le *préd.adj*. De ce

point de vue, quand ils actualisent des adjectifs, les « nawa:siΞ » ont donc une fonction support.

Une autre analyse est aussi à réviser : la répartition des phrases en simples et complexes.

- phrase simple et phrase complexe :

Selon la tradition grammaticale, une phrase est complexe si elle contient un deuxième verbe ou une adjonction de noms équivalente à une structure prédicative à verbe copule dans des langues comme le français et l'anglais. Il en résulte que les phrases en (2 & 6) sont des phrases complexes. Or, nous avons vu plus haut que ce sont des phrases qui contiennent un seul prédicat, indépendamment des aspects formels (agencement des éléments dans la séquence). Les schémas prédicatifs de ces phrases prouvent donc qu'elles sont des phrases simples. Rejoignent ces phrases les exemples (7, 9, 10 & 11) puisqu'elles ne contiennent qu'un prédicat chacune. Tel n'est pas le cas de la phrase (8) à laquelle on ajoute les exemples suivants :

(12) ηΕδμυσ-συ:ρι σΑςβυν ζΑλε: ζΑλιφ (démolition (génitif) mur difficile sur Ali= la démolition du mur est difficile pour Ali)

(13) ?Αλ-θα:ΝΑτυ μυηΕφφΕ?Ετυν λι-στι:ΝΑ:βι ηΕ:δε-λ-ΝΑδεδι (La salle aménagée pour contenir ce nombre= la salle est aménagée pour accueillir ce nombre).

Conformément aux principes de l'analyse harrissienne (il y a autant de phrases élémentaires que de prédicats) et à ce que montrent les structures prédicatives de ces phrases, nous les considérons comme des phrases complexes. En effet, chacune d'elles comporte un prédicat qui compte parmi ses arguments une seconde structure prédicative. En (12), par exemple, la phrase se construit autour du *Préd.A* *dj*« σΑΝβ » (difficile) qui sélectionne comme premier argument le groupe nominal « ηΕδμυσ-συ:ρι » (la démolition du mur). Ce groupe nominal est analysable, à son tour, en une structure prédicative construite autour du substantif ηΕδμ » (démolition), lequel substantif a pour

premier argument le même que celui du prédicat $\underline{\sigma}A\aleph\beta, \sigma E:\mu i:$, ce qui explique sa suppression du groupe nominal (comme nous l'avons vu plus haut). Il a pour second argument le nom $su:r$ (mur). Le groupe nominal serait donc à l'origine une phrase à verbe prédicatif morphologiquement lié au substantif :

$\eta E\delta E\mu E \aleph alijun^9 E\sigma\text{-}\sigma v:\rho\alpha$ (a démoli Ali le mur= Ali a démoli le mur)

qui serait transformée en une phrase à verbe support :

$\theta A:\mu A \aleph A\lambda i\varphi\beta i \eta E\delta\mu i\text{-}\sigma\text{-}\sigma v\rho i$ (a fait Ali (avec) la démolition du mur= Ali a exécuté la démolition du mur)

La phrase (12) serait alors le résultat des changements suivants :

$?E\nu\varphi E\eta\delta i\mu E \aleph alijun_i E\sigma\text{-}\sigma v:\rho A \underline{\sigma}A\aleph\beta v\nu \aleph \alpha\lambda E: \aleph alijj i_n$ (que démoli Ali_i le mur difficile pour Ali_i = que Ali_i démolisse le mur est difficile pour Ali_i)

[nominalisation du verbe à l'aide d'un verbe support]

$?E\nu\varphi E\theta v:\mu A \aleph alijj un_i \beta i \eta A\delta i\mu i\text{-}\sigma\text{-}\sigma v:\rho i \underline{\sigma}A\aleph\beta v\nu \aleph \alpha\lambda E: Ali_i$ (que exécute Ali_i démolition du mur difficile pour Ali_i = que $Sami_i$ exécute la démolition du mur est difficile pour Ali_i)

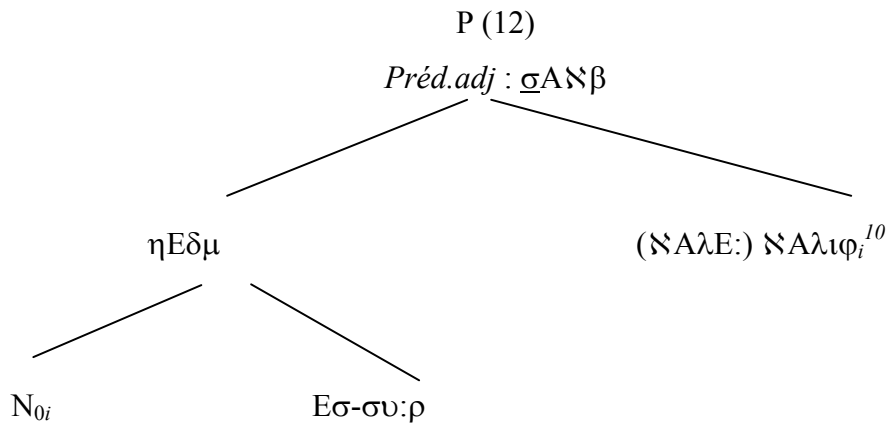
[élimination de la redondance et suppression du verbe support]

⁹ Les variations à la fin du prénom « $\aleph alij$ (un/in) » sont dues, bien sûr, aux différences de désinences casuelles.

*ηΕδμσ-σν:ρi σΑΝβυν ΝΑλΕ: ΝΑλιφ (démolition (du)
mur difficile sur Ali= la
démolition du mur est difficile pour Ali)*

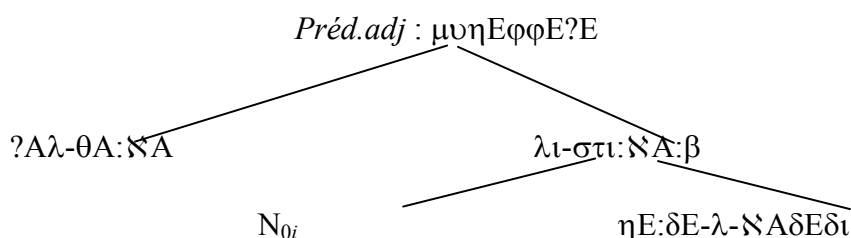
Notons que les deux dernières opérations vont de pair puisqu'il n'y aura plus besoin de sujet une fois le verbe support supprimé. Il en est de même pour le relatif « ?Εν » qui est introducteur de verbe.

Suivant la même analyse, la phrase (13) serait, elle aussi, complexe puisque le 1^{er} argument de son *Préd.adj* (μνηΕφφΕ?Ε) est une structure prédicative (le prédicat étant le substantif « ?ιτσι:ΝΑ:b », ayant pour 1^{er} argument « ?Αλ-θα:ΝΑ » et pour 2^{ème} « hΕ:δΕ-λ-ΝΑδΕδ »). Ainsi, il devient clair que la marginalisation des propriétés sémantiques passe sous silence tous ces faits linguistiques . Nous leur proposons alors les schémas suivants :



¹⁰ L'indice *i* en italique indique la co-référence entre les deux éléments qu'il suit.

P (13)



Il est clair donc que le recours aux notions de *v.sup* et de *prédication non verbale* change radicalement les analyses et rend leurs résultats plus pertinents en ce sens que ces derniers mettent en valeur l'aspect sémantique des séquences.

Conclusion

À partir des remarques précédentes, nous pouvons retenir que traduire les termes linguistiques nouveaux est loin d'être uniquement un problème de terminologie. Il en est, certes, un, mais c'est surtout un problème de transfert des notions que les termes véhiculent et d'application des analyses dont ils sont les outils.

Il est à noter que le transfert et l'application des analyses ne doit pas perdre de vue les spécificités du système accueillant et des phénomènes analysés. Ce qui aboutirait, ultérieurement à l'élaboration d'une méthodologie propre adéquate au système étudié.

BIBLIOGRAPHIE

Gross G., (1989), *Les constructions converses du français*, Droz, Genève-Paris.

Gross M. (1981) : « Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique », *Langages n°63, Formes syntaxiques et prédicats sémantiques* », Paris, Larousse pp. 7-52.

Harris Z. S., (1964), *The elementary transformations*, T. A. D. P. n° 54. University of Pennsylvania. Philadelphie.

Harris Z. S., (1976), *Notes du cours de syntaxe*. Paris. Seuil Dordrecht : D. Reidel.

Harris Z. S., (1988), *Language and information*. New York: Columbia University Press.

Ibn Hicham, *μυΦνι-λ-λεβιβςΑν κντυβι-λ-?Eçarib*, le Caire.

Mehiri A.,(1973), *Les théories grammaticales d'Ibn Jinnī* Publications de l'Université deTunis.

Neveu F., (2000), *Lexique des notions linguistiques*, Paris, Nathan.

Ouerhani B., (à paraître), « Les critères de définition des verbes supports, entre le français et l'arabe ».

Ouerhani B., (à paraître), « La phrase nominale arabe : analyse traditionnelle et structuration prédicative ». *Mélanges offert au professeur A. Cammoun*.

Vivès R., 1993, « La prédication nominale et l'analyse par verbes supports », *L'information grammaticale*, n°59. Octobre 1993. pp 8-25.

La stéréotypie terminologique dans le discours lexicographique bilingue français-arabe

SAID Mosbah*

De prime abord, quand on parle de stéréotypie dans le domaine de la terminologie, il y a de quoi faire des réserves. En effet, la terminologie telle qu'elle est définie dans *le Dictionnaire de Linguistique* de Jean Dubois implique dans une première acception « l'ensemble des termes, définis rigoureusement » servant à désigner les notions qui sont utiles à une discipline ou à une science. Dans une seconde acception, elle désigne « l'étude systématique de la dénomination des notions (ou des concepts) spécifiques de domaines spécialisés, des connaissances ou des techniques ». Dans cette perspective, « la notion scientifique ou technique peut se réaliser identiquement dans un signifiant (un terme) de n'importe quelle langue » ; d'où la priorité donnée à la notion.

Dans le premier cas, l'accent est mis sur la rigueur de la dénomination ; dans le second, sur la précision et l'univocité de la notion.

Par ailleurs, quand on évoque le traitement lexicographique de la terminologie, cette réserve serait moins aiguë du fait que ce traitement, n'est en dernier lieu, qu'un type particulier de discours susceptible de véhiculer des charges culturelles, idéologiques ou figurées, et où le savoir dispensé peut ne pas se conformer à la rigueur de la dénomination et du contenu notionnel terminologique.

Nous nous proposons ici de repenser cette distinction intuitive entre foyers rigoureux et foyers potentiellement atteints par une visée stéréotypique.

Pour ce faire, nous interrogerons d'abord, l'espace linguistique propre à une langue donnée (y sont inclus la terminologie et son traitement normatif lexicographique), puis, nous nous intéresserons au transfert de ce type particulier de dénominations du français vers l'arabe.

Selon les besoins, notre corpus sera puisé dans des dictionnaires unilingues ou bilingues, généraux ou spécialisés, comportera des termes simples, composés ou phraséologiques et mettra au premier plan tantôt les dénominations tantôt les notions.

* Membre du projet de recherche de l'AUF : *Stéréotypie et figement : les noms composés*
Unité de recherche : Traitement Informatique du Lexique 00/UR/0201
Rencontres Linguistiques Méditerranéennes / ISET'COM

1-Stéréotypie et terminologie dans un espace linguistique propre

La rigueur de la relation entre « dénomination » et « notion » terminologiques est due à son caractère idéalement biunivoque qui fait que le terme et le concept s'impliquent réciproquement ; d'où la précision caractéristique de tout discours spécialisé.

Or, la dénomination elle-même, en tant qu'unité linguistique et au-delà de sa configuration phonologique, « est, comme le formule Maria Térésa Cabré (1992, 1998, 152), une structure de morphèmes constitutifs dont les relations permettent souvent d'établir le sens ».

Dans un cadre terminologique idéal, ces morphèmes ou ces éléments de nomination, selon l'expression de P. Thoiron, correspondent aux traits conceptuels, les plus immédiatement accessibles, puisque faisant l'objet d'une motivation dans cette dénomination. « L'accès au concept est fait alors, toujours selon Thoiron (1996, 515), par la médiation du terme et en particulier de ses éléments de nomination ».

Mais, tel n'est pas toujours le cas. Les terminologues s'accordent sur le fait que « la notion [...] peut être envisagée indépendamment de la dénomination ou du terme qui la désigne » (comme le suggère Cabré (ibid., 72)), c'est-à-dire, « qu'il n'y a pas forcément de relations de correspondances entre les traits conceptuels que possède un concept et les éléments de nomination », selon la terminologie de Thoiron (1996, 514). Yves Gambier précise dans le même sens que « ce n'est pas la motivation qui impose un sens au terme mais la convention exprimée par la définition » (1985, 40).

Dans ce cas, il y a lieu de s'interroger sur la nature de cette part potentielle du sens qui ne coïncide pas avec le contenu notionnel du terme et qui ne s'intègre pas dans les particularités pertinentes à l'échelle de l'ensemble des occurrences d'une catégorie, désigné par ce contenu.

Si nous admettions avec Cabré (ibid., 31) que la terminologie partage avec l'ontologie son intérêt pour la nature des « êtres » réels et pour les relations qui s'établissent entre eux, cette part du sens serait une représentation fixée dans les mots et présentant un écart, total ou partiel, par rapport à la réalité ontologique de l'objet dénommé. On peut, dès lors, qualifier ce type de savoir de stéréotypique. La langue française, par exemple, dénomme la dégradation de la couche d'ozone, due aux différents aéropolluants par « trou dans la couche d'ozone ». Or, comme le mentionne Blandine Périchon (1997, 50) « cette expression n'a pas de réalité scientifique, c'est-à-dire, qu'il n'existe pas de trou à proprement parler » mais une diminution de l'épaisseur de cette couche.

Dans le cadre d'une langue donnée, deux facteurs semblent sous-tendre le choix de telles dénominations :

-Certains faits sont isolés et dénommés d'abord par la communauté linguistique dans son ensemble. Les spécialistes puisent parfois leurs termes dans ce fonds lexical commun. L'abondance des termes composés ou phraséologiques, transparents (*caille-lait*, *attrape-mouche*(bot.)) ou figurés (*œil de marteau*, *pied de biche* etc.) témoignent de l'impossibilité de conclure à des frontières nettes entre langue générale et langue de spécialité ;

- le souci des terminologues de propager un savoir scientifique d'accessibilité difficile pour le profane, sous tend leur recours à des expressions imagées ou stéréotypiques (*cœur flottant*, *plaquelette frustrée*, *montagne exotique* etc. (cf. Gambier, *ibidem*).

Du côté de la notion, celle-ci est, en effet, plus proche de l'appréhension ontologique de l'objet désigné que de la représentation conceptuelle définie selon le sens commun, selon le contexte énonciatif ou selon l'univers de croyance d'un locuteur donné. Cet aspect de précision lui garantit la stabilité et l'univocité de la référentiation qualifiants en principe tout discours scientifique.

Toutefois, les domaines de spécialité ne présentent pas toujours la même rigueur dans la délimitation et la description des notions qui leur sont relatives. Des sciences physiques, aux domaines techniques, aux sciences sociales, les notions admettent plus ou moins ou pas du tout des manipulations qui trahissent une vision dépassant le cadre strict du contenu notionnel pour une unité donnée.

Le discours lexicographique, l'une des instances de normalisation du lexique spécialisé ou non, de part son ouverture sur des registres de langue variés et de part son caractère plus ou moins idéologique, paraît sensible à cette variation de domaines que nous illustrons par le traitement les définitions des notions suivantes puisées dans un dictionnaire unilingue arabe *El-Munjid* :

Ex.1 Il s'agit de terme scientifique défini dans un langage intermédiaire entre langue générale et langue de spécialité :

Domaine : médecine ; **terme** : -*alhasa:sijja* (allergie) **définition** :

ta?aTTuru -lZismi biNawa:mlin ?aw mawa:din Φajru da:rratin ?aslan kal
influence le corps par facteurs ou produits non nocifs originellement comme
-?adwijjati wa liqa:hi- nnaba:ti
les médicaments et fécondant de plantes

- *L'influence qu'exerce sur le corps des facteurs ou des produits initialement non nocifs comme les médicaments et les grains de pollen ;*

Ex.2 le cas limite de cette rigueur pourrait être rendu par cette

définition notionnelle juste mais non suffisante :

Domaine : Mathématiques ; **terme** : *maZmu:Na* (ensemble)

définition :

maZmu:Su ?aΣja:ʔin **mutaqa:ribatin** baNduha: min baNdin ?aw laha ta:biSun
somme choses proches ses parties de partie ou a elles aspect

muΣtarakun

commun

- *Association d'objets **proches** les uns des autres ou ayant un aspect **commun*** ; est omis de cette définition, les ensembles dont l'association des éléments n'est justifiée que par les relations qu'ils entretiennent avec d'autres éléments d'autres ensembles ; donc, il y a fondement externe de l'ensemble.

Le savoir stéréotypique apparaît dès que la définition glisse vers un sens commun qui ne coïncide pas avec le contenu notionnel strict comme dans :

Ex.3 Domaine : Linguistique; **terme** : *Mura:difa:t* (synonymes)

définition :

?alkalima:ti-l-lati: laha: **ma Na: wa:hid** wa lafΔin muΣtalif
les mots qui à eux sens unique et signifiant différent

- *Les mots ayant **un signifié commun** et des signifiants différents*

Enfin, les exemples 4 et 5 révèlent des charges culturelles ou idéologiques trahissant une vision propre aux élaborateurs des dictionnaires :

Ex.4 Domaine : cosmétique; **terme** : *Masa:hi:q* (Les cosmétiques)

définition :

?ismun Na:m li- mawa:d-it-**tabarruZ** min bu:dra wa tuju:b wa Φajriha:
nom général pour produits de **tabarruZ** de poudre et parfums et autres

- *nom générique des produits servant à « **tabarruZ** » tels que le fard et les parfums etc ; **tabarruZ** est le fait qu'une femme expose d'une manière ou d'une autre sa beauté physique en présence de quelqu'un étranger à la famille (dans le sens restreint) ;*

Ex.5 Domaine : politique; **terme** : -?arra?j (l'opinion) **définition** :

-?arra?j :?ašha:bu -rra?ji wa -lqija:si" (séquence figée) :

possesseurs de l'opinion et de la mesure

humu-lfuqaha:ʔu -llaΔi:na jastaΞriZu:na ?ahka:ma-lfatwa: mina-lqur?a:ni
eux les théologiens qui extraient règles de la fatwa du Coran

wa-lhadi:Ti bistiNma:li ra?jihim ?aΣΣaΞsi: faja?EuΔu:na fi-lqija:s

et la parole avec l'emploi avis leur personnel ainsi prennent dans la mesure

« lkubra: » mina-lqur?a:ni wa-lhadi:T wa « ssuΦra: »

« la plus grande » du Coran et la parole et « la plus petite »

min waqa:ʔiʕi-lʔumu:ri

des faits des choses

“Les possesseurs de l’opinion et de la mesure” : les théologiens qui, dans leurs jugements personnels, s’inspirent du Coran et de la parole du prophète pour forger les règles de la fatwa ; dans “la grande mesure”, ils s’inspirent du Coran et de la parole ; dans “la petite”, ils s’appuient sur l’interprétation et la comparaison des faits quotidiens.

La modélisation stéréotypique va ainsi du sens commun (ensemble, synonymes), à l’intégration d’un concept fortement idéologique (**tabarruZ**), jusqu’à la définition totalement orientée (opinion). Yves Gambier affirme dans ce sens « qu’une terminologie a une histoire, [qu’elle] fonctionne dans des communications sociales [et qu’elle] signifie avec des référents qui ne sont pas figés. Il n’y a pas, écrit-il, de concepts ni de termes créés dans le vide. Toute terminologie introduit un système de valeurs (idéologiques, philosophiques, psychologiques).

2-Stéréotypie et transfert terminologique de L1 à L2

Nous avons puisé notre corpus dans deux sources : le dictionnaire bilingue (français-arabe) *El-Menhil* à partir duquel nous avons relevé les termes équivalents motivés, figurant sous les lettres A et B et le dictionnaire trilingue (anglais-français-arabe) spécialisé dans les termes de sport.

Selon les stratégies de traduction, la motivation stéréotypée de la dénomination terminologique se réalise au moins de trois manières :

1- D’abord, *la migration d’une représentation de L1 vers L2*. Il s’agit essentiellement d’emprunt sémantique à la langue source ; le contenu est traduit d’une manière ou d’une autre en conformité avec les règles de la langue cible. Quatre cas de figures se présentent :

- *Le terme en L2 est le correspondant d’un terme en L1 :*

Ex.6

Dom.	Terme en L1	traduction	dictionnaire
.Mét.	Baby sitter	Zali:ss-ttīfl (celui qui s'assoit avec l'enfant)	<i>Al-munjid</i>

-le terme en L2 est une traduction du sens étymologique du terme en L1 :

Ex.7

Admin	secrétaire	?ami:n sir confident de secret	<i>Dictionnaire bilingue des termes de sport</i>
-------	------------	-----------------------------------	--

-le terme en L2 est une traduction d'un synonyme du lexique commun du terme en L1 :

Ex.8

Méd.	Brucellose= Fièvre maltaise	<u>H</u> umma: ma:ltijja Fièvre maltaise	<i>Al-munjid</i>
------	-----------------------------------	---	------------------

-enfin, le terme en L2 est une variante sémantique du sens du terme en L1 :

Ex.9

bot.	Attrape- mouche	Ξa:niq-ΔΔu ba:b étrangleur de mouches	<i>Al-munjid</i>
	Busserole= Raisin d' ours	Σinabu-ΔΔi:b Raisin du loup	

2- La stéréotypie est due à une équivalence dans L2. Le cas le plus répandu est apparemment le choix d'un terme en L2 relevant du sens commun et qui ne correspond pas au registre spécialisé auquel appartient le terme en L1. Les cas sont multiples :

- l'équivalent en L2 peut traduire une représentation culturelle de l'objet dénommé ou d'un autre élément véhiculé par la dénomination :

Ex.10

bot.	Arachide	Fu:l su:da:ni Fèves du Soudan Fustuq-l Ṣabi:d Pistaches d'esclaves	<i>Al-munjid</i>
------	----------	---	------------------

Vraisemblablement, ce qui rapprocherait le fruit en question de deux déterminations en arabe (su:da:ni, Ṣabi:d), ce serait la couleur.

-il peut également être une représentation figurée du contenu sémantique du terme en L1 :

Ex.11

méd.	Aphasie Aphasique	?inṢiqa:d -illis:n noeuement de la langue mahbu:s -llisa:n enfermement de la langue maṣjadatu tasallul piège de faufile	<i>Al-munjid</i>
sport	Mis en hors jeu	?iḤma:d (tamwi:t) lkura extinction (faire mourir) le ballon	<i>Dictionnaire bilingue des termes de sport</i>
sport	Arrière central	qalb difa: Ṣ Coeur de défense	
sport	Avant central	Qalb huZu:m Coeur d'attaque	

-le terme en L2 est une focalisation inférentielle à partir du sens du terme en L1 :

Ex.12

sport	.Repousser le ballon .avantage	?anqaḌa-lmawqif il a sauvé la situation ?itaḥat-lfurṣa: don de la chance	<i>Dictionnaire bilingue des termes de sport</i>
-------	--	---	--

- enfin, l'équivalent peut relever d'un domaine spécifique différent ou d'un discours fortement idéologique :

Phil.	athéisme	kufir impiété zandaqa fausse-croyance	<i>Al-munjid</i>
-------	----------	--	------------------

3- Stéréotypie due à des charges connotatives adjointes : c'est ce que R. Galisson appelle Charge Culturelle Partagée (CCP) ; charge signifie que quelque chose s'ajoute au contenu du mot ; culturelle inscrit cette charge dans l'au-delà de la dénotation et partagée indique que toute culture est un produit communautaire. Cette charge, on peut la détecter dans des équivalents isolés :

sport	Possession de ballon	ʔistahwaΔa Ṣala-lkurati il s'empare du ballon	<i>Dictionnaire bilingue des termes de sport</i>
sport	prolongatio n	Waqt ʔid:fi Temps supplémentaire	<i>Dictionnaire bilingue des termes de sport</i>

Ou à partir de la comparaison de plusieurs entités constituant un paradigme :

polit.	Antisocial Anti colonialism e Anti communism e Anti capitalisme Anti américanis me Anti bourgeois Anti libéral	muṣṣa:din lilmuZtamaṣ ennemi de la société Muqwamatu: Lutter contre Muna:hadatu Vive opposition muṣṣa:rid lilburZwazijja opposant à la bourgeoisie Did hurrijat ittaṣarruf Contre la liberté du comportement	<i>Al-munjid</i>
--------	---	--	------------------

Au-delà de la polysémie de *anti-*, nous constatons que le traducteur joue sur la synonymie partielle de ses équivalents en L2 pour exprimer une vision plus ou moins subjective. Entre *être l'ennemi de*, *lutter contre*, *s'opposer vivement*, *s'opposer* et *être contre*, il y a plus qu'une simple variation du degré ; il y a un jugement de valeur.

Conclusion

On conclut que :

- 1-Les termes, de part leurs motivations et leurs sources, constituent un champ favorable à la stéréotypisation que les notions ;
- 2-Toutefois, celles-ci peuvent être sujettes à des manipulations de la sorte dans le cadre d'un discours donné, même si ce discours se veut normatif comme dans le cas des dictionnaires ;
- 3-Dans le cas de la traduction, la liberté que prennent les traducteurs serait plus grande quand le contrôle social du sens n'est pas institutionnalisé et en l'absence d'une dynamique sociale qui donne vie aux notions dans la réalité.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaires

- Dictionnaire de linguistique* de Jean Dubois
- Dictionnaire des termes de sport* Anglais-français-arabe
- El-munjid* dictionnaire unilingue arabe
- El-Menhil* dictionnaire bilingue français-arabe

Revue

- L'actualité terminologique* vol 26, 2, 1993
- Langages* N°76, 1984 *La dénomination*
- Terminologies nouvelles* N°10

Œuvres et articles

- M. T. Cabré (1998, version française), *La terminologie*, publ. les Presses Universitaires d'Ottawa et Armand Collin.
- R. Costa (2001) « Contribution à la délimitation du texte de spécialité » in *Actualité scientifique*, actes des VIèmes journées scientifiques du réseau LTT de l'AUPELF, Beyrouth 1999 *L'éloge de la différence : la voix de l'autre*, sous la direct.de A. Clas, H Awaïs et J. Hardane, publ. De l'AUPELF-UREF.
- R. Galisson (1999) «La pragmatique lexiculturelle pour accéder autrement à une autre culture par un autre lexique » in *Etudes de linguistique appliquée*, 116, pp477-496.
- F. Mazière (1981) « Le dictionnaire et les termes » in *Cahiers de lexicologie* N°39, pp79-92.
- S. Mejri (1997) *Le figement lexical*, publication de la Faculté des Lettres de la Manouba.
- L. Messaoudi (1998), « Technolectes bilingues (français-arabe) et modes de dénomination » in *Revue tunisienne des sciences sociales* N° 117, actes des Vèmes journées scientifiques du réseau LTT de l'AUPELF,

Tunis 1997, *La mémoire des mots*, sous dir .de Taieb Baccouche, André Clas et Salah Mejri.

B.Périchon (1997) « De la terminologie scientifique au discours écologique : contrôle ou dérèglement de tous les sens » in *Le contrôle social du sens*, publication de l'Université de Provence, pp39-54.

G. Petit (2001), « Dénomination et lexique » in *Journal of french language studies*, V II, N°1, Cambridge University Press.

P. Thoiron (1998) « Figement, dénomination et définition » in *Le figement lexical* (actes de colloque), publication de RLM, pp219-238.

Terminologie juridique et problème des équivalences

Aoussine SEDDIKI*

Introduction

Compte tenu des mutations sociales, culturelles, économiques et politiques le déficit en matière de terminologie juridique ainsi que le problème des équivalences ne cessent de se faire remarquer dans les dictionnaires bilingues usuels et juridiques (Français/Arabe – Arabe/Français) disponibles actuellement sur le marché. Ceci engendre des insuffisances au plan de la formation des juristes dans les différentes régions du monde arabe. Par ailleurs l'inexistence d'une académie arabe ayant la charge d'unifier l'utilisation des termes juridiques en langue arabe représente l'un des facteurs primordiaux menant au problème de la terminologie en langue arabe.

1. Le terme du terme équivalence

Selon le dictionnaire *Larousse* le terme équivalence est assimilé au concept synonyme, c'est-à-dire un mot qui à la même valeur. Il s'agit donc d'un mot ou d'une expression liés par une relation sémantique¹ Dans le dictionnaire philosophique² la relation d'équivalence est une relation entre choses et faits etc. de la réalité objective basée sur une relation d'une troisième position de la formule « *X équivalent à Y par rapport à Z* ». Mais une telle définition ne semble pas fiable pour trouver des solutions à des problèmes d'équivalence linguistique. Elle doit être complétée par l'analyse intentionnelle plus compliquée des équivalences qui nécessite une vérification sémantique et pragmatique concrète. Dans le cadre de la terminologie juridique cette opération nécessite dans notre cas non seulement une très bonne maîtrise des deux langues donc la langue française et de la langue arabe, mais

* Université d'Oran Algérie

¹ LAROUSSE : Dictionnaire général pour la maîtrise de la langue française, la culture classique et contemporaine. Paris – 1993, P. 561.

² Laus/Buhr : *Philosophisches Wörterbuch*. 1972, P. 92. Cité par Henning Westheide dans la Revue Tradtec 'Traduction et Langues' Oran, 01/2002, 19.

aussi une certaine compétence dans le domaine du lexique juridique. Pour montrer l'importance du processus de recherche des termes juridiques équivalents lors de la traduction je voudrais présenter à titre d'exemple les variantes du terme *Mandat* utilisés et associant d'autres termes³ :

Mandat

Mandat	وكالة، توكيل ، تفويض، أمر بالدفع، انتداب
Mandat à la barre	أمر إحضار قضائي
Mandat d'amener	أمر إحضار
Mandat d'arrêt	أمر بالقبض
Mandat d'exécution	أمر بالتنفيذ
Mandat de comparution	أمر بالحضور
Mandat de dépôt	أمر بالحبس
Mandat de justice	أمر قضائي
Mandat de paiement	أمر صرف
Mandat de perquisition	أمر بالتفتيش
Mandat de virement	أمر بالحوالة لحساب آخر
Territoire sous mandat	بلد واقع تحت الانتداب
Mandat express	وكالة صريحة
Mandat international	انتداب دولي
Mandat poste	حوالة بريدية
Mandat tacite	وكالة ضمنية
Mandat télégraphique	حوالة برقية
S'acquitter d'un mandat	قام بمأمورية

Depuis longtemps, l'Europe et le monde arabophone ont eu des relations très étroites dans beaucoup de domaines. La langue arabe, à l'instar des langues européennes, a traversée de courants divers. Cela est particulièrement vrai en matière d'emprunt, d'arabisation de termes non arabes (européens ou pas). Ces relations ont évidemment laissé des traces dans chacune de ces langues. Chaque langue emprunte les termes d'une autre langue dans le domaine où les relations ont été les plus intenses. Ce processus concerne particulièrement le domaine juridique qui représente pratiquement un point de rencontre logique et un passage obligé.

³ Terki. R. / M. Cabbabé : Lexique juridique Français – Arabe. Alger, 1992, P. 205.

Il est utile de souligner que dans le cadre de la traduction de l'arabe vers le français un nombre important de termes juridiques est utilisé sous forme d'Emprunt, ceci bien entendu dans le but d'éviter toute mauvaise interprétation. A titre d'illustration je voudrais donner les exemples suivants :

Rahinia	Habous	Frida	Khammès
Kiblah	Hadith	Cadi	Charia

Les exemples sus cités confirment que « *l'énonciation juridique, acte individuel d'utilisation et d'appropriation de la langue par le législateur et par le juriste, est caractérisée par certaines marques formelles et sémantiques spécifiques, d'une langue à l'autre.* »⁴ Le problème est alors de savoir de quelle manière la traduction tient compte de ces marques et rend ainsi, dans la langue arabe, la force des énoncés juridiques formulés en français.

Au niveau du monde arabe Il est important de souligner également que les juristes arabes ont généralement adopté le système juridique français et traduit les termes juridiques du français en arabe avec succès. Il faudrait, maintenant, assurer une collaboration entre experts qui soient, en même temps, juristes et linguistes. Le but de cette collaboration serait d'examiner la terminologie juridique existante et de la systématiser dans une base de données de façon utile. Dans ce cadre il serait utile de souligner que la création d'une base terminologique arabe / langue européennes contribuera certainement à l'approfondissement de la jurilinguistique bilingue⁵ (français / arabe).

2. Formation des formateurs en sciences juridiques

En Algérie cette situation mène les institutions académiques et juridiques à programmer périodiquement des cycles de recyclage et de perfectionnement visant essentiellement l'actualisation des connaissances terminologiques concernant les différents domaines. Au niveau de nos facultés de droit et des sciences administratives ce besoin se fait ressentir d'une manière remarquable car la parution d'un nombre

⁴ Rajaspera Raphaël : *L'équivalence dans le différence : l'énonciation juridique d'une langue à l'autre.* In : L'éloge de la différence : La voix de l'Autre. – Actes des VIe Journées scientifiques du Réseau thématique 'Lexicologie, Terminologie, Traduction', Beyrouth, Liban – 11, 12 et 13 novembre 1999, 457.

⁵ Cornu Gerard : Linguistique juridique, 1990, 13. In : Klaus E ; W. Fleck : Introduction à la linguistique juridique bilingue

important de termes juridiques nouveaux s'ajoute à la problématique des équivalences en langue arabe. Par ailleurs la question de la formation des formateurs en sciences juridiques ne cesse de se poser étant donné qu'une partie des enseignants juristes a suivie sa formation au Moyen Orient (Egypte, Syrie, Irak, Liban, Jordanie, ...) alors qu'une autre partie a été formée en langue française en Algérie avant la généralisation de l'arabisation de la formation graduée et post-graduée au niveau des universités algériennes. La politique d'arabisation s'était intensifiée dès 1970 mettant alors en évidence un besoin pressant de personnel qualifié pour la traduction des textes officiels. Au niveau de l'appareil administratif la situation linguistique est caractérisée par un bilinguisme qui n'est autre qu'une suite logique de l'évolution linguistique historique. Cette thèse est confirmée par Aïssani qui souligne que « le passé historique récent de l'Algérie fait que ce pays c'est trouvé et se trouve encore aujourd'hui confronté à un bilinguisme (français / arabe) qui s'impose de fait. »⁶ Il convient de signaler également qu'un nombre non négligeable d'enseignants de droit a été formé dans des établissements universitaires français. Il s'agit dans ce cas spécialement des enseignants préparant un doctorat en France dans le cadre de l'accord de coopération franco-algérien. L'une des principales difficultés auxquelles les juristes appelés à exercer de différentes fonctions se trouvent confronter concerne l'utilisation de certains termes traduits du français vers l'arabe. En ce qui concerne le domaine de la formation en traduction il est à noter que les étudiants préparant une licence en traduction ne sont pas familiarisés avec la terminologie juridique ou la linguistique juridique bilingue d'une manière systématique. Dans l'ensemble de notre cursus de la licence en traduction⁷ ci-après présenté, un seul module « *Introduction à la terminologie juridique* » est prévu en deuxième année :

⁶ Cornu Gerard : Linguistique juridique, 1990, 13. In : Klaus E ; W. Fleck : Introduction à la linguistique juridique bilingue

⁷ Cursus de la Licence de Traduction : Programme de la licence de Traduction, Ministère de l'Enseignement

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

CURSUS DE LA LICENCE DE TRADUCTION

Première Année

Deuxième Année

Langue A – Arabe écrit	Langue A – Arabe écrit
Langue A – Arabe oral	Langue A – Arabe oral
Langue A - Grammaire	Lettres Arabes
Langue B – Anglais écrit	Langue B – Anglais écrit
Langue B – Anglais oral	Langue B – Anglais oral
Langue B – Anglais grammaire	Langue B' – Ecrit
Langue B' – Ecrit (Français- Allemand- espagnol)	Langue B' –Ecrit
Langue B' – Oral/Ecrit (Français- Allemand- Espagnol)	Principes de la traduction de A vers B
Langue B' – Grammaire/Ecrit (Français- Allemand- Espagnol)	Principes de la traduction de B vers A
Principes de la traduction de A vers B	Principes de la traduction de A vers B'
Principes de la traduction de B vers A	Principes de la traduction de B' vers A
Principes de la traduction de A vers B'	Traduction de A vers B
Principes de la traduction de B' vers A	Traduction de B vers A
Introduction à la linguistique générale	Traduction de A vers B'
Introduction à la civilisation arabo-islamique	Traduction de B' vers A
Introduction à la civilisation universelle	Introduction à l'histoire de l'Algérie
Introduction aux sciences sociales	Introduction aux sciences de la communication
	Informatique
	Introduction aux sciences juridiques

Méthodes de Traduction	Langue A Travaux pratiques écrit et oral
Théorie de la traduction	Langue B' Travaux pratiques – Ecrit et Oral
Langue A Travaux pratiques – Ecrit et Oral	Langue B' Civilisation
Langue B Travaux pratiques – Ecrit et Oral	Traduction de A vers B
Langue B' Travaux pratiques – Ecrit et Oral	Traduction de B vers A
Civilisation britannique	Traduction de A vers B'
Traduction de A vers B	Traduction de B' vers A
Traduction de B vers A	Traduction simultanée de A / B' et B'/A
Traduction de A vers B'	Traduction simultanée de A / B et B/A
Traduction de B' vers A	
Traduction consécutive de A vers B'	
Encyclopédie de la traduction	

3. Traduction du code civil

La traduction du code civil algérien du français vers l'arabe en l'occurrence de l'arabe vers le français semble avoir menée à certaines disparités liées à la problématique des équivalences terminologiques.

Dans son analyse relative à la question de la traduction du code civil Naceur⁸ constate que dans le cadre de l'application du code civil et dans certains cas précis le jugement prononcé pour la même affaire pourrait être différent, cela en fonction de la version utilisée (version en langue arabe et version en langue française). Ainsi cette juriste souligne : «Le texte arabe de l'article 124 du code civil relatif à la responsabilité civile dans les actes personnels stipule que : " كل عمل أيا كان يرتكبه المرء و يسبب ضررا للغير يلزم من كان سببا في حدوثه بالتعويض ". Le texte français de l'article 124 après sa traduction stipule que : « *Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par*

⁸ Cours de la Licence de Traduction : Programme de la licence de Traduction, Ministère de l'Enseignement

la faute duquel il est arrivé, à le réparer. ». Ainsi Naceur déduit que les deux textes sont caractérisés par une contradiction radicale. Qui se résume comme suit : Le texte écrit en arabe ne prend pas en compte le terme 'faute' (خطاء) car il se réfère à la théorie objective c'est-à-dire la théorie des risques sur laquelle se base la responsabilité civile en matière de préjudice (ضرر). Ce principe est une conséquence du développement des sociétés et est adopté par la majorité des législations contemporaines. Selon l'auteur sus mentionnée l'article 124 n'a pas pris en compte le principe de la faute non intentionnelle. La version arabe devrait être rectifiée comme suit :

" كل عمل أيا كان يرتكبه المرء بخطئه و يسبب ضررا للغير يلزم من كان سببا في حدوثه بالتعويض "

Ce type de contradiction met les juristes devant un véritable dilemme. Logiquement on pourrait prendre en considération la version arabe vu que la langue arabe est la langue officielle en Algérie, mais la situation se présente autrement en ce qui concerne le code civil. Cette question provoque une grande polémique au sein des experts qui se demandent lequel des deux textes est la source de la traduction, la version arabe ou la version française. Il existe deux points de vue :

Le premier point de vue consiste à dire que le texte arabe représente la source pour la traduction du code civil. L'autre avis souligne que le texte français est la source de la traduction du code civil.

Les partisans de la première thèse prétendent que le texte arabe est la source de la traduction du code civil car il existait initialement en langue arabe et fut traduit vers la langue française. Ils argumentent en mentionnant que : « Les textes arabes ont été repris mot à mot des textes du code civil égyptien. »⁹ Dans ce cas nous ne pouvons ni confirmer cet avis ni le remettre en cause car pour trancher définitivement il est indispensable de se référer aux documents des travaux préparatoires relatifs au code civil et qui ne sont pas disponibles à ce jour. Les collègues juristes et chercheurs en code civil constatent que plusieurs textes du code civil sont identiques au code civil égyptien, mais ils précisent qu'il n'est pas possible de généraliser cet avis car beaucoup de textes diffèrent du texte égyptien. A titre d'exemple le code civil égyptien utilise le terme 'Enrichissement sans cause' (الإثراء بلا سبب) alors que le code civil algérien utilise en plus de ce concept le terme 'quasi contrat' (شبه العقد) en tant que chapitre (chapitre IV) ayant comme source la loi de Napoléon. L'enrichissement sans cause est

⁹ Ali Slimane : *Nécessité de révision du code civil algérien*. P. 190.

repris sous forme de section (section I) du code civil algérien modifié et complété¹⁰ :

« De l'enrichissement sans cause »

Article 141: Celui qui, de bonne foi, a retiré un profit du travail ou de la chose d'autrui, sans aucune cause qui justifie ce profit, est tenu d'indemniser celui aux dépens duquel il s'est enrichi dans la mesure ou il a profité de son fait ou de sa chose. »

Par ailleurs Naceur constate dans son analyse que « le code civil algérien n'est pas totalement conforme au code civil égyptien. Notre code contient des spécificités propres à lui qu'on ne trouve ni dans le code égyptien ni dans le code français. »¹¹ L'article 454 qui contrairement au code égyptien et au code français n'autorise pas une rémunération dans le cadre d'un prêt entre particuliers est cité comme exemple : « *Entre particuliers, le prêt est toujours sans rémunération. Toute close contraire est nulle et non avenue.* »

En ce qui concerne les représentants de l'autre tendance qui jugent que « le code civil a été rédigé initialement en langue française et traduit ensuite vers l'arabe »¹² ils justifient leur avis en soulignant que les rédacteurs du code civil possédaient une pure culture juridique française et ils qu'ils n'étaient pas en mesure de concevoir le code civil en langue arabe, car l'Algérie n'avait alors pas encore formé des spécialistes dans le domaine du droit qui maîtrisaient l'arabe.

Une autre partie de chercheurs en sciences juridiques pensent que le code civil algérien est un mélange entre le code égyptien et le code français car il contient des textes spécifiques. Ainsi beaucoup des juristes souhaitent que la traduction du code civil soit revue. Par ailleurs il serait souhaitable d'harmoniser la terminologie arabe juridique d'un pays à l'autre.

¹⁰ Ordonnance N° 75-58 du 26 septembre 1975 portant CODE CIVIL : Modifiée et complétée par : la loi N° 80- 07 du 09 Août 1980 relative aux assurances, - la loi N° 83-01 du 29 janvier 1983, - et la loi N° 84-21 du 24 janvier 1984 portant loi de finances pour 1985. Edité avec la collaboration des services techniques du Ministère de la justice. Office des Publications universitaires. Alger, 09.1986, P. 28 Bis.

¹¹ Aïmeur/Naceur Fatiha : *Quelques observations relatives à la traduction du code civil.* In : Revue du Laboratoire « Traduction et Méthodologie – Tradtec » 'Traduction et Langues' N° 03/2004, P. 98. (Traduit par l'auteur de la présente publication

¹² Ali Slimane : *Nécessité de révision du code civil algérien.* P. 120. Cité par Aïmeur/Naceur, P. 98.

La morphologie des noms de professions : incorporation et paraphrase

Inès SFAR*

Introduction

Notre contribution s'inscrit dans une problématique bien précise, à savoir la terminologie dans les langues de spécialité.

Nous nous proposons dans le cadre de ce travail d'analyser les noms de métiers (en français et en arabe, avec ses deux variantes : arabe littéral et arabe dialectal) en vue de dégager les propriétés morphologiques et les caractéristiques de la dérivation propres à ce type de termes.

Parmi les questions qui seront abordées ici figure au premier chef celle de déterminer les modes de formation de ces unités dérivées. Il s'agit ensuite de voir à partir de quelle base on peut former les noms de métiers : une base verbale ou une base nominale ? Tout en nous appuyant sur la relation qui existe entre la base et le nom de métier dérivé, nous essayerons de voir plus en détails l'impact de l'incorporation de l'élément de base sur la paraphrase. Ceci nous conduira à poser la question de savoir si cet élément incorporé est maintenu ou pas dans la paraphrase qui en est proposée ? Enfin, nous essayerons de dégager les différentes relations polysémiques qu'entretient le verbe introducteur avec l'élément incorporé ?

1. Dénomination et morphologie

Rappelons tout d'abord, que notre support d'analyse est une liste de noms de professions. Or, parler de nom, c'est évoquer essentiellement une des fonctions primaires des langues naturelles à savoir le mécanisme de la dénomination. En effet, dénommer, c'est attribuer un nom à une entité conceptuelle tout en ayant recours aux possibilités linguistiques offertes par le système.

Dans son *Dictionnaire de la linguistique*, Mounin (2004 : 99) définit la

* Faculté des lettres de Manouba / Traitement informatique du lexique 00/UR/0201
Rencontres Linguistiques Méditerranéennes
Projet de recherche financé par le réseau LTT-AUF : *Dictinnaire électronique français-espagnol-catalan-arabe des noms des professions et des métiers*

dénomination comme étant une activité de l'esprit humain, qui a pour objet de mettre en relation un élément du réel et un signe du langage, donc de nommer. Elle se manifeste de façons différentes selon les collectivités et aboutit à des systèmes lexicaux non superposables. En effet, l'activité humaine de dénomination, liée à la conceptualisation, opère des classifications qui varient d'une collectivité à l'autre.

Ce qui nous intéresse dans notre étude c'est de mettre en rapport le mécanisme et son résultat, c'est-à-dire d'étudier les noms de métiers en rapport avec la dénomination.

Quel type de dénomination a-t-on employé pour les noms de métiers ? S'agit-il d'une dénomination arbitraire (ou opaque) ou d'une dénomination transparente ou motivée ?

1.1. Formation par emprunt et dénomination arbitraire

Nous constatons, suite à l'examen de la liste des noms de professions simples que la plupart d'entre eux sont caractérisés par une dénomination motivée. Pouvons-nous dire que les unités dérivées par emprunt à d'autres langues (comme l'anglais, l'espagnol et le latin) sont dénommées de façon arbitraire ? Cet arbitraire ne fait-il pas partie de la langue en question ? Autrement dit, ce qui paraît arbitraire pour une langue, ne l'est pas forcément pour une autre. Ainsi, *détective* est emprunté à l'anglais *detective*, dérivé lui-même du verbe *to detect* qui signifie « découvrir », pour désigner 'un policier chargé des enquêtes'.

D'autres noms sont empruntés à l'italien tel que *calfat*, de *calfato* qui est employé pour nommer 'l'ouvrier chargé de calfater le navire'.

Pendant, ces dénominations ne sont pas aussi arbitraires qu'elles le paraissent. En fait, chaque unité dérivée porte en elle l'élément de base qui sert pour la dérivation, même si ce mot est lui-même emprunté à la langue en question. Par exemple le *banderillero* est employé pour désigner 'le torero qui pose les banderilles', or le terme *banderille* est lui-même emprunté à l'espagnol *banderilla* pour nommer 'les deux dards que le torero plante dans le garrot du taureau pendant la corrida'. Pouvons-nous continuer à parler alors d'une dénomination arbitraire ?

1.2. Dénomination motivée

Nombreux sont les exemples qui montrent que le mécanisme de dénomination employé pour désigner les noms de métiers est motivé. Ce qui les distingue essentiellement c'est le type de motivation et la manière avec laquelle elle se réalise dans le mot ou le terme désigné.

De ce fait, deux types de motivation sont à distinguer :

- une motivation par la construction morphologique ;
- une motivation par la construction syntagmatique.

Pour ce qui est de cette dernière, nous aurons comme paraphrase un modèle de structure syntaxique dont le squelette serait du genre « *spécialiste de...* ». Ainsi, **biochimiste** = ‘un spécialiste de biochimie’

ou l'équivalent en arabe littéral اختصاصي بالكيمياء الحيوية;

Pédologue = ‘spécialiste de pédologie’; اختصاصي بعلم التربة

Diététicien = ‘spécialiste de diététique’; اختصاصي بالحمية;

Nous parlerons donc d'une intégration syntagmatique dans ce sens où les éléments s'enchaînent pour exprimer un seul concept. D'ailleurs, et selon les termes de Thoiron (1998 : 221) dans la plupart des cas, la dénomination est limitée à un sous-ensemble de traits conceptuels. Le plus souvent, on utilise deux traits conceptuels dans la dénomination. Cette sélection permet de résoudre le problème de la création de termes-définitions, très longs, difficiles à mettre en discours et dont le degré de figement est problématique.

2. Dérivation des noms de métiers

Il existe un autre moyen pour assurer le passage du syntagme au mot comme cadre d'analyse. En effet, la dérivation permet de condenser la construction syntagmatique dans une seule et unique unité, morphologiquement bien construite. De ce fait, X ne serait plus un spécialiste de minéralogie mais simplement un **minéralogiste**. Le spécialiste de pharmacologie sera nommé **pharmacologiste**...

2.1. Base nominale ou verbale

Les noms de métiers sont dérivés à partir d'une base nominale, adjectivale ou verbale.

Evoquer la nature de la base revient à vérifier deux conditions nécessaires. La première concerne l'existence d'une parenté morphologique entre les deux items lexicaux ; la seconde fait intervenir une notion fondamentale pour le traitement de ces dérivés, à savoir la paraphrase. Il s'agit de voir si la paraphrase de l'unité dérivée fait intervenir un verbe ou un nom. Dans le premier cas, nous parlerons d'une base verbale, tandis que dans le deuxième cas, c'est une base nominale qui aurait besoin d'un verbe introducteur ou verbe-support pour former une phrase simple.

En réalité, il n'est pas toujours aisé de savoir intuitivement si la base est verbale ou nominale.

Pour distinguer ces deux propriétés dérivationnelles, nous nous sommes appuyée sur la notion de transposition élaborée par Benveniste

(dans *Problèmes de Linguistique Générale*, II, 1974) et exploitée par J.C. Anscombe (2003 : 14). Benveniste considère que ce mécanisme de transposition permet de faire passer d'un verbe ou d'un groupe verbal à un nom¹. Par exemple, *balayeur* = 'qui balaie' ; *imprimeur* = 'qui imprime' ; *graveur* = 'qui grave' ; *informateur* = 'qui informe' ; *cireur* = 'qui cire' ; *transporteur* = 'qui transporte'....

Il arrive que la dérivation s'opère également à partir d'un groupe verbal du type *faire* + *nom*, le nom étant morphologiquement apparenté à un verbe. Ainsi, *orchestrateur* = 'qui fait une orchestration' ; *traducteur* = 'qui fait une traduction' ; *tatoueur* = 'qui fait des tatouages' ; *cascadeur* = 'qui fait des cascades'...

Nous pouvons donc dire que ce mécanisme de transposition permet, au niveau de la morphologie, le passage soit d'un verbe à un nom, soit d'un nom à un nom.

L'examen des cas où la dérivation du nom de métier se fait sur une base nominale nous permet de signaler que l'une des caractéristiques des exemples à base substantivale c'est l'incorporation morphologique qui fait que l'élément argumental sert de base à l'unité dérivée.

Comment pouvons-nous définir ce mécanisme d'incorporation ? Quelles en sont les conditions ? Et enfin, comment fonctionne-t-il au sein de l'unité ?

3. Le mécanisme de l'incorporation

Deux situations sont à dégager de la présence de ce mécanisme d'incorporation :

Les cas où l'élément incorporé est maintenu dans la paraphrase et inversement.

3.1. L'incorporation de l'élément ne persiste pas dans la paraphrase

Ainsi le nom de profession en arabe dialectal '*Eamma:s*' *خماس* (traduit traditionnellement par *métayer*) désigne une personne qui cultive une terre ne lui appartenant pas contre le cinquième des bénéfices. Or, la paraphrase qu'on en fait ne reprend pas le mot de base, c'est-à-dire la valeur des bénéfices '*Eumus*' "*خمس*", mais '*KuSur*' "*عشر*". Cependant, nous pouvons remarquer que l'incorporation s'est faite à partir de l'élément de base considéré en français, étant donné que le mot '*Eumus*' '*خمس*' entretient un rapport morphologique avec le chiffre '*Eamsa*' "*حسة*" qui serait la traduction du chiffre *cinq*.

¹ Ce mécanisme s'applique essentiellement aux noms d'agent en *-eur*.

Il en est de même pour le terme '*ha:rza*' "حارزة" qui désigne la dame qui lave les femmes dans le bain maure. Nous constatons que cette même paraphrase en arabe ne maintient en aucun cas l'élément de base. Si nous voulons nous en tenir à la paraphrase ou à la traduction mot à mot du terme '*ha:rza*' "حارزة", nous dirons que c'est la femme qui garde les affaires des femmes dans le bain maure par référence au verbe « *jahrusu* » "يحرص" et c'est seulement en traduisant que nous pouvons parler d'une sorte d'incorporation de l'élément de base qui est le verbe '*jahrusu*' "يحرص".

3.2. La relation entre le nom dérivé et l'élément incorporé

Quand l'élément incorporé est maintenu dans la paraphrase du nom de métier, cette incorporation peut porter soit sur le verbe, soit sur l'argument.

3.2.1. L'incorporation porte sur le verbe

Nombreux sont les cas où l'élément qui est incorporé dans la formation lexicale est le verbe. Par exemple '*bEnnE:j*' "بناي", qui désigne le maçon en arabe dialectal tunisien, est formé sur le verbe « *jEbni:* » "يبني" en arabe (*construire*). Nous aurons la paraphrase suivante : '*l- bEnnE:j jEbni: ddi:r*' = *le maçon construit les maisons*.

Il serait intéressant de remarquer que l'argument N1 '*ddi:r*' "الديار" "maisons" du prédicat n'est pas défini. Nous parlerons donc d'un transfert métaphorique.

Par ailleurs, l'exemple de « *Ealla:s* » "خلاص" (*convoyeur*) nous paraît intéressant étant donné qu'il nous permet d'examiner un autre cas d'incorporation. L'unité dérivée est formée à partir du verbe, certes, mais il faut remarquer que la personne désignée par le nom de métier « *Ealla:s* » "خلاص" est loin d'être l'argument N0 de la phrase simple. Il joue le rôle sémantique d'un bénéficiaire du procès exprimé par le verbe.

3.2.2. L'incorporation porte sur l'argument

Quand l'élément incorporé dans la formation lexicale représente l'argument du prédicat, il faut un verbe pour l'introduire.

Si nous disons '*fahha:m*' فحام « *charbonnier* », nous pensons directement à la personne qui vend le charbon, d'où le verbe introducteur ou support *vendre* '*jbi:ʕ*' "بيع".

En revanche, l'argument peut avoir des rôles sémantiques différents suivant la paraphrase.

- L'argument peut être un instrument :

Par exemple, dans *bassiste*, c'est l'instrument musical qui sert de base pour la formation du nom de métier. Il s'agit là d'une abréviation du terme *contrebassiste*, certes, mais il désigne la personne qui joue à la contrebasse.

Il en est de même pour l'exemple '*mEkwE:Zi*' " *مكواجي* " de l'arabe dialectal qui désigne la personne dont le métier est de repasser le linge. L'élément incorporé est bien l'outil utilisé pour accomplir cette action, c'est-à-dire le fer à repasser ou pour reprendre le terme en arabe dialectal '*l-mEkwE:*' " *المكوى* ".

- L'argument peut être le lieu :

Ainsi, le *boulangier* est une personne qui tient une boulangerie, de même que '*qahwa:Zi*' qui est employé pour désigner celui qui possède une cafétéria. Nous pouvons remarquer que ces cas sont moins nombreux que ceux qui précèdent.

- L'argument peut être le produit :

Tel est l'exemple de '*bullar:Zi*' " *بلارجي* " qui signifie celui qui fabrique les vitres '*bullar:r*' " *بلار* " en dialectal tunisien. L'élément incorporé dans la formation lexicale est bien le produit de l'action de la fabrication.

Cependant, nous observons qu'il existe des cas où l'élément incorporé dépend totalement du verbe qui sert à l'introduire.

Quelles pourraient être ces différentes relations polysémiques qu'entretient le verbe introducteur avec l'élément incorporé ?

4. Incorporation et polysémie

Tout en nous appuyant sur la paraphrase, nous avons essayé de forger des tests pour identifier le type de relation polysémique qui puisse exister entre le verbe introducteur et l'élément incorporé.

Nous avons déjà cité l'exemple de '*qahwa:Zi*' *القهواجي* pour illustrer le cas où l'argument est un lieu. Or, c'est là un des cas problématique de cette question dans la mesure où ce même nom de métier peut désigner plusieurs professions à la fois, et ce au moyen du verbe qui l'introduit dans la structure de la paraphrase.

Voici des exemples :

(a) " *l- qahwa: Zi qahwtu Ea:jbE* " " *القهواجي قهوتو خايبه* "

(b) " *l- qahwa: Zi jsErbi: bil gdE* " " *القهواجي يسربي بالقدا* "

(c) " *l- qahwa: Zi qa: Sid Nil kE:sE* " " *القهواجي قاعد عالکاسة* "

Ces trois paraphrases nous permettent de mettre en évidence la polysémie du nom de métier véhiculée par le verbe qui lui sert de support. Nous pouvons d'ailleurs déduire de ces exemples que dans (a) '*qahwa:Zi*' *القهواجي* désigne la personne qui s'occupe de préparer le

café, dans **(b)** il désigne le garçon de café, et dans **(c)** le propriétaire ou le gérant de la cafétéria.

Il en est de même pour plusieurs cas de dénominations en français où le nom de métier peut désigner plusieurs professions à la fois. C'est le cas de **bijoutier** qui est employé pour nommer celui qui fabrique les bijoux, mais aussi celui qui les vend....

Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons dire que le transfert d'une langue à une autre implique des schèmes conceptuels bien établis, un fonctionnement linguistique propre à la langue en question. D'autant plus que la portée de la linguistique générale inclut plusieurs langues. D'ailleurs, la dérivation en est l'illustration effective. Considérée comme une syntaxe condensée, la dérivation (française ou arabe) est basée sur l'incorporation morphologique de l'élément de base dans l'unité lexicale, laquelle incorporation a un impact sur l'emploi syntaxique.

BIBLIOGRAPHIE

Anscombe J.C., (2003), « L'agent ne fait pas le bonheur : agentivité et aspectualité dans certains noms d'agent en espagnol et en français », *Thélème, Revista Complutense de Estudios Franceses*, Numero Extraordinario, 2003, pp 11-27.

Kleiber G., (1984), « Dénomination et relation dénominatives », *Langages* 76, pp 77-94.

Lepesant D., Mathieu-Colas M., (1998), « Les classes d'objets », *Langages* 131, Paris, Larousse.

Martin R., (1976), *Inférence, antonymie et paraphrase*, Paris, Klincksieck.

Mejri S., (1999), Compte rendu : Boisson C. et Thoiron P., *Autour de la dénomination*, (PU Lille 1997), in *Cahiers de Lexicologie* 74, 1999-1, pp 238-240.

Mejri S., (2000), « Figement et dénomination », *Meta* Volume 45, n°4, décembre 2000, Presses de l'Université de Montréal.

Mounin G., (1974), *Dictionnaire de la linguistique*, PUF, 4^{ème} édition « quadrige » 2004, janvier.

Riegel M., Pellat J.C., Rioul R., (1994), *Grammaire méthodique du français*, PUF, Quadrige.

Thoiron P., (1998), « Figement, dénomination et définition », *Le figement lexical*, RLM, Tunis 1998.